

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS



2002

PROGRAMME-BUDGET DE L'ORGANISATION 2002

Adopté par l'Assemblée générale à sa
XXXI Session ordinaire – Juin 2001
AG/RES. 1839 (XXXI-O/01)

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AG/RES. 1839 (XXXI-O/01)

PROGRAMME-BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2002,
QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS AU FONDS VOLONTAIRE POUR 2002

(Cette résolution a été adoptée à la quatrième séance plénière
tenue le 5 juin 2001 et sera révisée par la Commission de style)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU:

Le projet de programme-budget de l'Organisation soumis par le Secrétaire général pour l'exercice budgétaire 2002 (AG/CP/doc.623/01);

Le rapport de la Commission préparatoire sur le projet de programme-budget de l'Organisation pour 2002 (AG/doc.3980/01);

La résolution AG/RES. 2 (XXVII-E/00) "Mesures appelées à améliorer l'administration, la structure, le processus budgétaire et la gestion financière de l'Organisation";

La Déclaration de Québec et le Plan d'action du Sommet des Amériques,

CONSIDÉRANT:

Qu'aux termes des articles 54 et 55 de la Charte, l'Assemblée générale approuve le programme-budget de l'Organisation et établit le barème des quotes-parts que doit verser chaque gouvernement pour le fonctionnement de l'Organisation, en tenant compte de leurs capacités de paiement respectives et de leur détermination à y souscrire d'une façon équitable;

Que l'Organisation a pour responsabilité de définir les priorités politiques fixées par ses membres en fonction des ressources disponibles;

Que conformément à l'article 60 *b* de la Charte, la Commission préparatoire a soumis à l'Assemblée générale un rapport sur le projet de programme-budget de l'Organisation pour 2002;

Qu'il serait utile d'établir les lignes directrices d'une structure du personnel qui encourage les possibilités d'emplois pour les jeunes cadres et les cadres appartenant à un échelon moyen au Secrétariat général,

NOTANT:

Avec satisfaction les efforts multipliés que déploient les États membres pour répondre aux obligations financières qu'ils ont contractées envers l'Organisation, et la mise en œuvre par le Secrétariat général des mesures appelées à encourager le versement, dans les délais prescrits, des quotes-parts fixées dans la résolution AG/RES. 1757 (XXX-O/00), qui ont contribué à améliorer la situation financière de l'Organisation;

Les efforts situés par le Secrétariat général au niveau de la réduction des coûts des voyages;

La Déclaration de Québec dans laquelle les ministères des affaires étrangères sont exhortés à avancer le processus de réforme à l'OEA et à l'approfondir, en s'appuyant sur les ressources appropriées en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation, et de la mettre en mesure de donner suite aux mandats des Sommets;

L'aboutissement des efforts des Nations Unies et d'autres organisations internationales visant à recueillir des fonds extérieurs à titre de complément de ceux qu'apportent les États membres,

PRÉOCCUPÉE par le fait que la baisse substantielle et continue du budget des dépenses, ajoutée à une augmentation des frais afférents au personnel contractuel ont affaibli la capacité de l'Organisation de mettre intégralement en œuvre les mandats que lui ont confiés les États membres,

DÉCIDE:

I. CRÉDITS BUDGÉTAIRES

1. D'adopter et d'autoriser le programme-budget de l'Organisation pour l'exercice budgétaire s'ouvrant le 1^{er} janvier et clos le 31 décembre 2002, financé par les fonds suivants et correspondant aux montants indiqués ci-après:

	2002 (EU\$1 000)
a. Fonds ordinaire	76 000,0
b. Fonds volontaire	8 373,5

soit un montant total de crédits budgétaires de EU\$84 373, 500 qui ne couvre pas les programmes afférents au personnel et d'autres obligations contractuelles mentionnées dans les dispositions générales de la présente résolution.

2. D'approuver les montants spécifiques des crédits par chapitre, programme et sous-programme avec les recommandations, directives ou mandats spécifiés ci-après:

	2002 (EU\$1 000)
CHAPITRE 1 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ORGANES	<u>12 402,0</u>
10A Assemblée générale (XXXII ^e Session ordinaire)	157,9
10B Sessions du Tribunal Administratif	74,6
10D Commission des vérificateurs extérieurs	154,5
10E Secrétariat de l'Assemblée générale, de la Réunion de consultation et du Conseil permanent	1 191,3
10G Secrétariat des conférences et réunions	5 012,7
10H Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues	530,1
10K Réunions du Conseil interaméricain pour le développement intégré et des Commissions interaméricaines	151,5
10O Commission interaméricaine des droits de l'homme	3 154,5
10P Comité juridique interaméricain	342,7
10Q Cour interaméricaine des droits de l'homme	1 354,7
10W Conférences de l'OEA	277,5
10Y Ressources non programmées pour financer les nouveaux mandats de l'Assemblée générale	0,0
CHAPITRE 2 – ORGANISMES SPÉCIALISÉS ET AUTRES ENTITÉS	<u>5 147,3</u>
20A Organisation interaméricaine de défense	1 822,8
20B Institut interaméricain de l'enfance	1 624,9

	2002 (EU\$1 000)	
20C	Commission interaméricaine des femmes	879,6
20D	Fondation panaméricaine de développement	166,6
20J	Commission interaméricaine des télécommunications	653,4
CHAPITRE 3 – CABINETS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	<u>10 338,3</u>	
30A	Cabinet du Secrétaire général	2 277,7
30B	Cabinet du Secrétaire général adjoint	1 273,0
30C	Département de l'information	2 007,6
30D	Département des services juridiques	924,2
30E	Bureau de l'Inspecteur général	716,9
30F	Musée d'art des Amériques	639,3
30G	Bibliothèque Colomb	1 120,3
30H	Service du Protocole	484,3
30I	Fonctions officielles (SG/SGA/CP)	48,5
30J	Département des relations extérieures	391,2
30K	Bureau de suivi des Sommets	455,3
CHAPITRE 4 – UNITÉS ET SERVICES SPÉCIALISÉS	<u>12 293,1</u>	
40A	Unité sur le commerce	1 849,3
40B	Système d'information sur le commerce extérieur (SICE)	417,0
41C	Unité pour la promotion de la démocratie	3 071,7

	2002 (EU\$1 000)	
42D	Unité intersectorielle du tourisme et Organisation du tourisme des Caraïbes	730,7
43A	Cabinet exécutif de la CICAD	1 798,4
44E	Unité du développement durable et de l'environnement	1,608,4
46F	Unité du développement social, de l'éducation et de la culture	1 763,8
48H	Bureau de la science et la technologie	1 053,8
 CHAPITRE 5 – AGENCE INTERAMÉRICAINNE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT		 <u>11 084,3</u>
50A	Cabinet du Secrétaire exécutif au développement intégré/Directeur général de l'AICD	1 262,0
52A	Division du développement des programmes	1 029,7
53A	Division de la technologie de l'information et du développement humain	8 339,9
54A	Division des opérations et des finances	452,7
 CHAPITRE 6 – BUREAUX HORS SIÈGE DE L'OEA		 <u>5 928,9</u>
60G	Bureaux hors siège de l'OEA	5 928,9
 CHAPITRE 7 – SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES		 <u>2 042,3</u>
70A	Cabinet du Sous-secrétaire aux questions juridiques	425,5
70B	Département du droit international	966,1
70G	Secrétariat du Tribunal administratif	200,8
70H	Département de la coopération et de la diffusion juridiques	449,9

2002
(EU\$1 000)

CHAPITRE 8 – SOUS-SECRETARIAT À LA GESTION	<u>10 839,8</u>
80M Cabinet du Sous-secrétaire à la gestion	412,6
80N Département des services financiers	2 221,2
80P Département de l'analyse de la gestion, de la planification et des services d'appui	2 292,1
80Q Département de la technologie et des services de moyens matériels	3 236,8
80R Département des ressources humaines	1 689,7
80T Bureau de gestion des achats	987,4
CHAPITRE 9 – SERVICES COMMUNS	<u>5 924,0</u>
90B Matériels et fournitures pour ordinateurs	273,8
90C Matériels et fournitures	36,4
90D Administration et entretien des bâtiments	2 272,4
90E Assurances générales	215,5
90F Audits de postes	32,5
90G Recrutements et mutations	18,2
90H Cessations de services et rapatriements	633,3
90I Congés au pays d'origine	199,6
90J Allocation pour frais d'études et prime de connaissances linguistiques, examens médicaux	92,6
90K Pension des hauts fonctionnaires retraités. Assurance maladie et assurance vie des retraités	1 679,0

	2002 (EU\$1 000)
90L Perfectionnement des ressources humaines	51,0
90M Contribution à l'Association du personnel	5,0
90Q Modernisation des systèmes administratifs	352,7

II. FINANCEMENT DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

1. De fixer les montants des quotes-parts au moyen desquelles les gouvernements des États membres financeront, en 2002 le Fonds ordinaire du programme-budget de l'Organisation, en application de la résolution AG/RES. 1073 (XX-O/90), et de la décision du 19 janvier 1955, (doc.C-I-269) sur le remboursement de l'impôt sur le revenu, selon le barème et les montants qui figurent au Tableau B.

2. De financer le programme-budget du Fonds ordinaire pour 2002 avec les quotes-parts des États membres, les intérêts créditeurs estimatifs, les contributions provenant du Fonds volontaire et des Fonds spécifiques au titre de l'appui administratif et technique, et au moyen de recettes diverses.

3. D'autoriser le financement de la portion du Fonds volontaire du programme-budget de l'Organisation au niveau approuvé pour les programmes en 2002 par la CEPCIDI aux fins d'exécution en 2003.

III. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A. DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

1. Personnel

a. D'exhorter le Secrétaire général à continuer à fixer, dans l'objet de dépenses 1.a du Fonds ordinaire afférent aux frais du personnel, un plafond de 50% du total des crédits inscrits au Fonds ordinaire pour 2002 et du montant réel des dépenses des fonds spécifiques pour 2001.

b. De demander au Secrétaire général de chercher à réduire le pourcentage des postes classés à un grade supérieur à P-4 (cadres supérieurs). La réduction sera possible si l'on répartit entre les autres

cadres supérieurs, des fonctions relevant de postes occupés par des cadres supérieurs, et classés à un niveau supérieur, qui sont devenus vacants par suite de la cessation volontaire de services de leurs titulaires, et également au moyen du reclassement du poste devenu vacant à un grade inférieur à P-5, dans la ligne des normes de classement en vigueur, et jusqu'à l'adoption de la réforme des Nations Unies. Le Secrétaire général adressera un rapport trimestriel au Conseil permanent sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de cet objectif.

- c. De charger le Secrétaire général de veiller à ce que dans l'exécution du budget, les cessations anticipées de service, les mutations et les réaffectations de personnel soient effectuées de telle sorte qu'elles n'aient aucune incidence adverse sur les programmes approuvés.

2. Modification de l'article 99 des Normes générales sur les virements intrachapitres pendant l'exécution budgétaire

De modifier comme suit l'alinéa a de l'article 99 des Normes générales:

Article 99. Virements intrachapitres. Le Secrétaire général est habilité à effectuer des virements de fonds, pour tout exercice budgétaire, d'un chapitre du Programme-budget à un autre, sous réserve des conditions suivantes:

- a. Les virements ci-après requièrent l'autorisation préalable du Conseil permanent
 - i. Les virements qui ne dépassent pas cinq pour cent du total des ressources du Fonds ordinaire inscrites au titre du chapitre d'où ces fonds ont été prélevés,
 - ii. Les virements qui dépassent cinq pour cent du total des ressources du Fonds ordinaire allouées à un chapitre dans lequel elles doivent être versées.
 - iii. Les virements qui entraînent une altération substantielle de tout programme déjà approuvé.

Cette disposition restera en force indéfiniment sauf si elle est modifiée ou abolie.

3. Versement des quotes-parts

De prier instamment les États membres de verser leurs arrérages dans leur intégralité, ou autrement, de soumettre au Secrétariat général un calendrier de paiement de leurs quotes-parts impayées avant le 1^{er} janvier 2002 dans le respect de la résolution AG/RES. 1757 (XXX-O/00).

4. Financement extérieur

De charger le Secrétaire général de soumettre au Conseil permanent un rapport trimestriel dans lequel seront décrits les efforts déployés par chaque Service, et les résultats de ces efforts en vue de l'obtention de fonds extérieurs. Ce rapport devrait inclure un tableau indiquant chaque Service, et au regard de chacun d'eux, les fonds qu'il a pu réunir à la date du rapport, ainsi que la source des fonds obtenus. La sensibilisation des chefs de services du Secrétariat général devrait être entreprise si elle était jugée nécessaire et rentable.

5. Musée d'art des Amériques

De demander au Secrétaire général de conclure des accords de coopération avec d'autres musées qui n'entraînerait aucuns frais pour le Fonds ordinaire, de façon à promouvoir des expositions de la collection du Musée, et attirer des fonds extérieurs, et d'élaborer, en vue de sa présentation à la Commission des questions administratives et budgétaires par l'intermédiaire du Conseil permanent, un plan d'action de trois ans visant le renforcement de ce Musée. D'indiquer en outre dans ce plan d'action des propositions concrètes de moyens par lesquels les ressources autres que celles du Fonds ordinaire peuvent être obtenues.

6. Bibliothèque Colomb

De demander au Secrétaire général d'adresser à la Commission des questions administratives et budgétaires, par l'intermédiaire du Conseil permanent, au plus tard le 31 octobre 2001 un plan d'action de trois ans appelé à renforcer la Bibliothèque Colomb, et indiquant, en outre, des propositions concrètes de moyens spécifiques par lesquels les ressources autres que celles du Fonds ordinaire peuvent être obtenues.

7. Magazine Américas

De demander au Secrétaire général d'adresser à la Commission des questions administratives et budgétaires, par l'intermédiaire du Conseil permanent, au plus tard le 31 octobre 2001, un plan d'action de trois ans appelé à renforcer la situation financière du

Magazine, et indiquant, en outre, les propositions concrètes de moyens spécifiques par lesquels les ressources autres que celles du Fonds ordinaire peuvent être obtenues.

8. Contrats à la tâche (CPR)

De charger le Secrétariat général de continuer à soumettre chaque six mois au Conseil permanent un rapport sur les contrats à la tâche (CPR) financés par le Fonds ordinaire. Le rapport devrait inclure la source des fonds employés; le nom du détenteur du CPR; la durée du contrat et le montant de ce contrat. De souligner que pour permettre la détermination des besoins en personnel des différents secteurs et assurer que les contrats à la tâche soient utilisés avec modération, le rapport doit indiquer le nombre de contrats à la tâche déjà octroyés à la personne concernée pour des services à l'OEA depuis le 1^{er} janvier 2000, ainsi que la durée totale de ces contrats; le secteur du Secrétariat requérant le CPR, et une justification détaillée de la nécessité du CPR, ainsi qu'un exposé des raisons justifiant l'impossibilité de l'utilisation des services du personnel sur place pour l'accomplissement des tâches requises par le CPR.

De demander au Secrétariat de consulter les États membres au sujet de la modalité de tout changement du format du rapport tel qu'il est élaboré actuellement pour qu'il réponde aux besoins de la Commission des questions administratives et budgétaires.

D'inviter instamment le Secrétaire général à multiplier ses efforts en vue d'octroyer des contrats à la tâche à la plus vaste gamme possible de nationalités, et de porter son choix sur les nationaux des États membres, selon les mêmes modalités observées dans la sélection des membres du personnel, conformément à l'article 39 des Normes générales.

9. Réunions

- a. D'exhorter les présidents des Commissions et groupes de travail des organes financés par le Fonds ordinaire à:
 - i. Tenir compte du coût global des réunions lors de la planification et de la mise en œuvre des tâches qui leur sont confiées pour assurer que les frais afférents aux réunions ne soient pas supérieurs au montant autorisé dans le Programme-budget, et respectent les directives tracées par le Conseil permanent par sa résolution CP/RES. 768 (1234/00).
 - ii. D'échanger des informations de façon à éviter les doubles emplois et de maximiser l'efficacité des travaux des Commissions et groupes de travail.

- b. De recommander que tous les organes de l'Organisation financés par le Fonds ordinaire modifient leurs Règlements de façon que ceci prescrivent que sauf dans des circonstances exceptionnelles, une Commission ou groupe de travail ne sera créé sans un examen préalable d'une proposition écrite précisant le mandat de la Commission ou du groupe de travail envisagé, les frais afférents à leur création, et décrivant le produit final attendu ou d'autres résultats désirés.
- c. De demander au Secrétariat général d'adresser des rapports trimestriels au Conseil permanent sur le nombre et le coût réunions qui seront tenues par les Commissions et groupes de travail.

10. Incorporation à l'article 95 des Normes générales de dispositions budgétaires régissant la réaffectation de crédits non décaissés

D'ajouter le paragraphe ci-après à l'article 95 ("Crédits et engagements de dépenses") des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général:

Les crédits non décaissés ne peuvent être réaffectés que lorsqu'ils sont financés intégralement par des fonds de trésorerie au moment où ces crédits deviennent caducs dans le Sous-fonds de réserve. Les crédits non décaissés qui ne sont pas financés intégralement par des fonds de trésorerie au moment où ils deviennent caducs ne peuvent être utilisés à aucunes autres fins; pour les programmes financés spécifiquement par prélèvement sur des crédits non décaissés, le Secrétariat général doit attester, en informant le Conseil permanent, que ces crédits étaient financés intégralement par des fonds de trésorerie avant de devenir caducs. Dans le cas contraire, le Secrétaire général doit demander au Conseil permanent l'autorisation spécifique de décaisser les fonds existants.

Ces dispositions resteront en vigueur indéfiniment jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou transgressées.

11. Plan d'action

De demander au Conseil permanent de poursuivre l'étude relative au Plan d'action (CP/doc.3422/01) soumis par le Secrétariat général en réponse à la résolution AG/RES. 2 (XXVII-E/00), et de présenter ses conclusions et recommandations à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième Session ordinaire.

12. Proposition d'établissement d'un barème de quotes-parts pour le Fonds ordinaire

De reconduire jusqu'à la trente-deuxième Session ordinaire de l'Assemblée générale le mandat énoncé à l'intention du Conseil permanent par la résolution AG/RES. 1746 (XXX-O/00), «Barème des quotes-parts versées au Fonds ordinaire» relatif à la soumission à l'Assemblée générale d'une proposition de barème des quotes-parts de l'OEA fondée sur les directives tracées dans cette résolution, en ne perdant pas de vue que cette question constitue une priorité visant le renforcement de l'Organisation dans l'avenir.

13. Mesures appelées à encourager le versement des quotes-parts dans les délais prescrits

D'encourager les États membres et le Secrétariat général à continuer à assumer leurs engagements dans ce domaine selon le vœu de la résolution AG/RES. 1 (XXVII-E/00), et à respecter les mesures prescrites dans la résolution AG/RES. 1757 (XXX-O/00).

14. Présentation des rapports annuels

- a. De rappeler aux organes de l'Organisation de soumettre leurs rapports annuels et rapports spéciaux au Secrétariat général conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil permanent, de sorte que la Commission des questions administratives et budgétaires puisse en tenir compte lors de l'examen du projet de programme-budget.
- b. De demander aux organes soumettant des rapports d'inclure dans leurs prochains rapports annuels une section indiquant les résultats mesurables qui ont été obtenus.
- c. De demander au Conseil permanent de tracer, par l'intermédiaire de sa Commission des questions administratives et budgétaires, des directives régissant la présentation des rapports annuels. Ces directives qui devront établir des normes uniformes appelées à régir le contenu, le format et le nombre maximal de pages du rapport. Ces directives seront soumises à l'approbation de la prochaine Session ordinaire de l'Assemblée générale.
- d. D'inviter instamment les Services du Secrétariat général à collaborer ainsi qu'à coordonner leurs travaux en vue d'assurer la traduction, la publication et la diffusion des rapports annuels dans les délais prescrits.

15. Rapport sur la réduction des coûts des voyages dans le Fonds ordinaire

De prendre note de la présentation par le Secrétariat général du Rapport sur les coûts des voyages (CP/doc.3436/01), et de lui demander de continuer à s'efforcer de réduire ces coûts.

16. La fonction publique internationale

- a. De reconduire le mandat confié au Conseil permanent par la résolution AG/RES. 1725 (XXX-O/00) d'achever l'étude des changements qui devront éventuellement être introduits dans la fonction publique internationale et d'autres questions liées à la politique du personnel, et d'adopter, ad referendum de l'Assemblée générale, les modifications qu'il faudra introduire dans les Normes générales et dans le Règlement du personnel pour mettre en œuvre un système de la fonction publique internationale et une politique du personnel qui soient plus en harmonie avec les besoins et les intérêts de l'Organisation et les principes de la Charte.
- b. De noter du rapport du Secrétaire Général concernant une proposition de consensus pour une nouvelle définition de la fonction publique internationale au sein du Secrétariat Général de l'OEA (CP/doc.3469/01) que le Secrétaire général a présenté au Conseil permanent en 25 mai 2001 pour donner suite à la résolution AG/RES. 1725 (XXX-O/00), et de demander au Conseil permanent de tenir compte de ce rapport lorsqu'il mènera l'étude sur la fonction publique internationale.
- c. De demander au Secrétaire général de maintenir, sans préjudice de l'avenir de la fonction publique internationale, le gel de tous les postes vacants relevant de la fonction publique internationale jusqu'à ce que l'Assemblée générale statue définitivement sur la question.

17. Harmonisation de la structure organisationnelle et la dotation en personnel avec les mandats et les ressources disponibles

- a. De reconduire jusqu'au 31 octobre 2001 le mandat confié au Conseil permanent par la résolution AG/RES 2 (XXVII-E/00) d'examiner, conjointement avec l'étude de la fonction publique internationale, la structure et la répartition du personnel du Secrétariat à tous les échelons, en tenant compte des mandats confiés à l'Organisation et de l'étude de la politique du personnel soumis par le Secrétariat général,

aux termes de la résolution AG/RES. 1 (XXXV-E/98); et de prendre les mesures appropriées;

- b. De reconduire jusqu'au 31 octobre 2001 le mandat émis à l'intention du Secrétaire général dans la résolution AG/RES. 2 (XXVII-E/00) de soumettre au Conseil permanent une proposition en vue de l'élaboration d'une étude et d'une analyse approfondies pour l'harmonisation de la structure organisationnelle avec les mandats et les ressources.
- c. De demander au Secrétaire général de réexaminer, dans le cadre de l'étude mentionnée au paragraphe a) ci-dessus, la politique actuelle concernant les postes de confiance au Secrétariat général en vue de réduire le pourcentage actuel à partir du 1^{er} janvier 2002, et de recommander au Conseil permanent d'effectuer les modifications nécessaires dans le Règlement en vigueur.

18. Sources de financement des mandats des Sommets

De demander au Conseil permanent d'identifier, par l'intermédiaire de sa Commission des questions administratives et budgétaires, les mandats des Sommets qui requièrent un financement, et de mettre au point, au plus tard le 31 octobre 2001, un plan visant à financer ces mandats en utilisant les ressources du Fonds ordinaire, des Fonds spécifiques et des fonds extérieurs.

19. Bureaux hors siège de l'OEA

De demander au Secrétariat général de mener une évaluation du fonctionnement des bureaux hors siège de l'OEA et de soumettre à la Commission des questions administratives et budgétaires, par le truchement du Conseil permanent, d'ici au 30 octobre 2001, un rapport sur les moyens par lesquels ces bureaux pourraient répondre plus efficacement et de façon plus performante aux besoins des États membres dans le contexte du rôle qui incombe à l'OEA en sa qualité d'organe d'exécution des mandats émanés des Sommets des Amériques et de l'Assemblée générale, et dans le respect de la Charte.

20. 10W Conférences non programmées de l'OEA

Les fonds alloués à ce sous-programme doivent être gardés en réserve pour financer les conférences et réunions qui seront approuvées par le Conseil permanent d'ici au 31 octobre 2001.

B. AUTRES DISPOSITIONS

1. Honoraires

De maintenir à EU\$150,00 par jour le montant des honoraires versés aux membres des organes suivants qui sont habilités à les recevoir: Tribunal administratif, Commission des vérificateurs extérieurs, Commission interaméricaine des droits de l'homme, Comité juridique interaméricain et Cour interaméricaine des droits de l'homme.

2. Observateurs permanents

De reconnaître l'appui des États Observateurs permanents et d'encourager ceux-ci à continuer d'appuyer le financement des programmes et projets de l'Organisation au moyen de contributions aux Fonds spécifiques.

3. Programme-budget pour 2003

- a. De demander au Secrétariat de soumettre à la Commission des questions administratives et budgétaires dans les plus brefs délais, et en tout cas, au plus tard le 15 novembre 2001, des formats-types de présentation du programme-budget: l'un basé sur les résultats; le deuxième basé sur les mandats, et le troisième qu'il choisira. Le Conseil permanent à son tour fera le choix définitif pour la présentation du futur programme-budget.
- b. De demander au Secrétaire général de soumettre un projet de programme-budget du Fonds ordinaire pour 2003 doté d'un encours lui permettant de montrer qu'il disposera du financement requis, étant entendu que le montant de ce budget ne sera pas supérieur à EU\$76 000 000,00. Si le Secrétariat général reçoit des recettes supérieures aux montants approuvés pour 2002, ces fonds seront virés au Sous-fonds de réserve jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau prescrit par les Normes générales.
- c. De demander au Secrétaire général et à la Commission préparatoire de l'Assemblée générale d'inscrire au programme-budget un crédit non rogrammé destiné au financement aux nouveaux mandats qui émaneront de l'Assemblée générale.
- d. De charger le Conseil permanent ou la Commission préparatoire de prescrire que préalablement à toute approbation, toute résolution ayant des incidences budgétaires doit être assortie d'un avis de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP) relatif à la capacité du budget du Fonds ordinaire de les financer.

Tableau A
PROGRAMME-BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2001,
QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS AU FONDS VOLONTAIRE POUR 2002
(EU\$1 000)

	<u>TOTAL</u>	<u>FONDS ORDINAIRE</u>	<u>FONDS VOLONTAIRE</u>
A. CRÉDITS BUDGÉTAIRES			
1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ORGANES	12 402,0	12 402,0	
2. ORGANISMES SPÉCIALISÉS ET AUTRES ENTITÉS	5 147,6	5 147,3	
3. CABINETS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	10 338,3	10 338,3	
4. UNITÉS ET BUREAUX SPÉCIALISÉS	12 293,1	12 293,1	
5. AGENCE INTERAMERICAINE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT	19 457,8	11 084,3	8 373,5
6. BUREAUX HORS SIÈGE DE L'OEА	5 928,9	5 928,9	
7. SOUS-SECRÉTARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES	2 042,3	2 042,3	
8. SOUS-SECRÉTARIAT À LA GESTION	10 839,9	10 839,8	
SERVICES COMMUNS	5 924,5	5,924,0	
<u>TOTAL</u>	<u>84 373,5</u>	<u>76 000,0</u>	<u>8 373,5</u>

Tableau A (Suite)
PROGRAMME-BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2002
FINANCEMENT DU PROGRAMME-BUDGET DE L'ORGANISATION EN 2002
(EU\$1 000)

<u>1. Fonds ordinaire</u>	<u>Total</u>	<u>Fonds ordinaire</u>	<u>Fonds volontaire</u>
a. Quotes-parts			
b. Contribution au titre de l'appui administratif et technique	73 727,1	73 727,1	
c. Autres recettes		1 000,0	(1 000,0)
<u>2. Fonds volontaire</u>	1 272,9	1 272,9	
a. Annonces reçues			
b. Annonces non concrétisées	7 279,2		7 279,2
	1 094,3		1 094,3
TOTAL	<u>83 373,5</u>	<u>76 000,0</u>	<u>7 373,5</u>



ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS
FONDS ORDINAIRE
REPARTITION DES QUOTES-PARTS POUR 2002
(US\$)

QUOTES-PARTS POUR L'ANNEE					
Etats Membres	Pourcentage	Budget	(C)		Total
			Remboursement De L'Impot Sur Le Revenu	(D) Credit	
Antigua-et-Barbuda	0.02%	14,900			14,900
Argentine	4.90%	3,658,000			3,658,000
Bahamas	0.07%	52,300		1,569	50,731
Barbade	0.08%	59,700	6,700		66,400
Belize	0.03%	22,400		448	21,952
Bolivie	0.07%	52,300			52,300
Bresil	8.55%	6,382,800			6,382,800
Canadá	12.36%	9,227,100		207,148	9,019,952
Chili	0.54%	403,100			403,100
Colombie	0.94%	701,700			701,700
Costa Rica	0.13%	97,000			97,000
Dominique	0.02%	14,900			14,900
Equateur	0.18%	134,400		2,688	131,712
El Salvador	0.07%	52,300			52,300
Etats-Unis	59.47%	44,395,900	9,400,000		53,795,900
Grenade	0.03%	22,400			22,400
Guatemala	0.13%	97,000		2,910	94,090
Guyana	0.02%	14,900		298	14,602
Haiti	0.07%	52,300			52,300
Honduras	0.07%	52,300			52,300
Jamaïque	0.18%	134,400			134,400
Méxique	6.08%	4,538,900	11,000		4,549,900
Nicaragua	0.07%	52,300			52,300
Panamá	0.13%	97,000		1,940	95,060
Paraguay	0.18%	134,400			134,400
Perou	0.41%	306,100		6,334	299,766
Republique Dominicaine	0.18%	134,400			134,400
Sainte-Lucie	0.03%	22,400			22,400
Saint-Vincent-et-Grenadines	0.02%	14,900		298	14,602
Saint Kitts et Nevis	0.02%	14,900			14,900
Suriname	0.07%	52,300			52,300
Trinite et Tobago	0.18%	134,400		2,688	131,712
Uruguay	0.26%	194,100			194,100
Venezuela	3.20%	2,388,900			2,388,900
Subtotal	98.76%	73,727,100	9,417,700	226,321	82,918,479
Cuba (E)	1.24%	925,700			925,700
TOTAL	100.00%	74,652,800	9,417,700	226,321	83,844,179

- a. 2% du versement de la quote-part de 2001 lorsque l'intégralité du paiement au titre de 2001 est reçue avant le 30 avril 2001, plus 3 % des paiements reçus avant le 31 janvier 2001.
- b. Indiqué uniquement pour établir le pourcentage correspondant à chaque État membre.
- c. Montant versé à l'État membre par les membres du personnel assujettis à l'impôt sur le revenu. Ce montant est calculé sur la base du versement de l'année dernière et peut être modifié avant l'Assemblée générale.

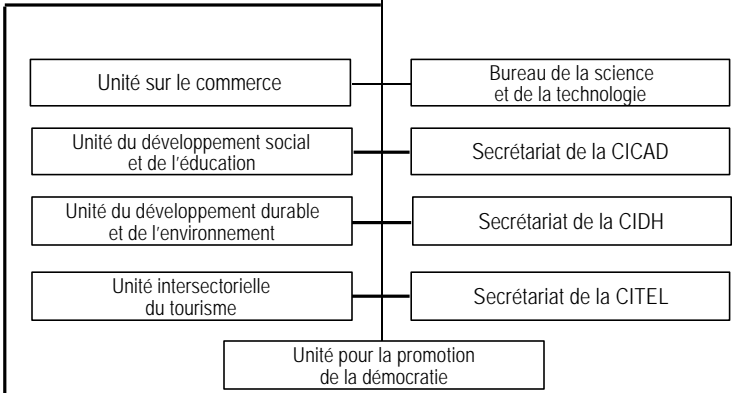
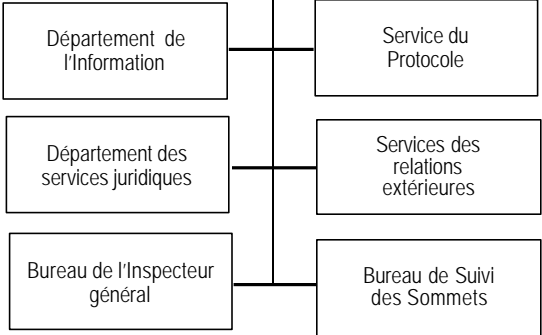


SECRETARIAT GÉNÉRAL

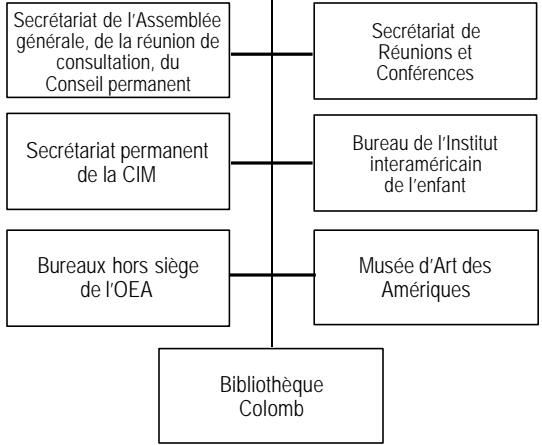
Bureau du Secrétaire général

Bureau du Secrétaire général adjoint

Organes exécutifs

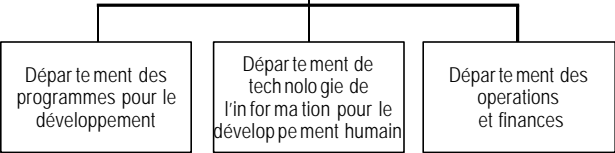


Organes exécutifs



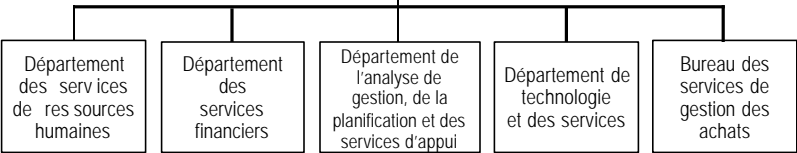
SECRETARIAT EXECUTIF AU DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'ORGANISME INTERAMERICAIN POUR LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT

Organe exécutif



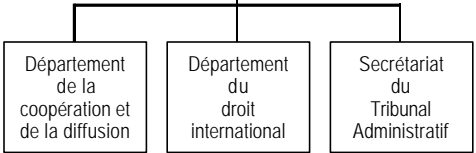
SOUS-SECRETARIAT À LA GESTION

Organe exécutif



SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Organe exécutif



**TABLEAUX REVISES, GRAPHIQUES
NOTAS EXPLICATIVES**

SOMMAIRE GENERAL

BUDGET 2002
Fonds Ordinaire et Volontaire
(EU\$ 1 000)

	Ordinaire		#	Volontaire		Total	
	\$	%		\$	%	\$	%
<u>Budget d'exploitation</u>							
<u>Personnel</u>							
1. Postes approuvés, Postes Temporaires et heures supplémentaires	46,907.4	61.7		0.0	0.0	46,907.4	55.6
Total partiel objet 1	46,907.4	61.7		0.0	0.0	46,907.4	55.6
<u>Non-Personnel</u>							
2. Dépenses non récurrentes afférentes au personnel	746.8	1.0				746.8	0.9
3. Bourses	7,152.0	9.4				7,152.0	8.5
4. Voyages	1,918.4	2.5				1,918.4	2.3
5. Documents	869.3	1.1				869.3	1.0
6. Matériel et fournitures	1,688.4	2.2				1,688.4	4.5
7. Bâtiments et entretien	5,886.8	7.7				5,886.8	7.0
8. Contrats à la tâche	5,822.3	7.7				5,822.3	6.9
9. Autres coûts	5,008.6	6.6	70	8,373.5	100.0	13,382.1	15.9
Total partiel objets 2-9	29,092.6	38.3		8,373.5	100.0	37,466.1	44.4
Total objets 1-9	76,000.0	100.0		8,373.5	100.0	84,373.5	100.0

FONDS ORDINAIRE ET VOLONTAIRE

PROGRAMME-BUDGET 2002
Résumé par Chapitre et Objets de Depense
(EU\$ 1 000)

OBJETS DE DEPENSES	CHAPITRES a/									TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1. Postes Approuvés, temporaires et heures supplémentaires	7,313.2	2,272.5	8,331.8	9,000.4	3,100.8	4,967.7	1,792.6	10,128.4	0.0	46,907.4
2. Dépenses non récurrentes afférentes au personnel	3.0	0.0	5.0	3.5	0.0	0.0	2.3	2.9	730.1	746.8
3. Bourses	0.0	0.0	0.0	0.0	7,152.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7,152.0
4. Voyages	382.1	147.3	290.0	475.0	0.0	0.0	22.8	2.6	598.6	1,918.4
5. Documents	354.7	96.3	230.5	116.9	0.0	18.1	24.8	28.0	0.0	869.3
6. Matériel et fournitures	418.8	98.2	178.7	185.9	0.0	228.4	59.3	99.5	419.6	1,688.4
7. Bâtiments et entretien	573.4	198.1	668.9	751.0	177.1	704.5	96.1	445.3	2,272.4	5,886.8
8. Contrats à la tâche	1,574.6	319.7	502.3	1,617.4	21.0	0.0	31.0	93.7	1,662.6	5,822.3
9. Autres coûts	1,782.2	2,015.2	131.1	143.0	9,006.9	10.2	13.4	39.4	240.7	13,382.1
Total partiel objets 2-9	5,088.8	2,874.8	2,006.5	3,292.7	16,357.0	961.2	249.7	711.4	5,924.0	37,466.1
Total objets 1-9	12,402.0	5,147.3	10,338.3	12,293.1	19,457.8	5,928.9	2,042.3	10,839.8	5,924.0	84,373.5

- a. Chapitre 1 - Assemblée Général et autres organes
 Chapitre 2 - Organismes specialises et autres entités
 Chapitre 3 - Cabinet du Secrétaire général
 Chapitre 4 - Unités et bureaux specialises
 Chapitre 5 - Organisme I-A pour la coopération et le développement
 Chapitre 6 - Bureaux hors siège de l'OEA
 Chapitre 7 - Sous-secrétariat aux questions juridiques
 Chapitre 8 - Sous-secrétariat à la gestion
 Chapitre 9 - Services Communs

FONDS ORDINAIRE

PROGRAMME-BUDGET 2002
Résumé par Chapitre et Objets de Depense
(EU\$ 1 000)

OBJETS DE DEPENSES	CHAPITRES a/									TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1. Postes Approuvés, temporaires et heures supplémentaires	7,313.2	2,272.5	8,331.8	9,000.4	3,100.8	4,967.7	1,792.6	10,128.4	0.0	46,907.4
2. Dépenses non récurrentes afférentes au personnel	3.0	0.0	5.0	3.5	0.0	0.0	2.3	2.9	730.1	746.8
3. Bourses	0.0	0.0	0.0	0.0	7,152.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7,152.0
4. Voyages	382.1	147.3	290.0	475.0	0.0	0.0	22.8	2.6	598.6	1,918.4
5. Documents	354.7	96.3	230.5	116.9	0.0	18.1	24.8	28.0	0.0	869.3
6. Matériel et fournitures	418.8	98.2	178.7	185.9	0.0	228.4	59.3	99.5	419.6	1,688.4
7. Bâtiments et entretien	573.4	198.1	668.9	751.0	177.1	704.5	96.1	445.3	2,272.4	5,886.8
8. Contrats à la tâche	1,574.6	319.7	502.3	1,617.4	21.0	0.0	31.0	93.7	1,662.6	5,822.3
9. Autres coûts	1,782.2	2,015.2	131.1	143.0	633.4	10.2	13.4	39.4	240.7	5,008.6
Total partiel objets 2-9	5,088.8	2,874.8	2,006.5	3,292.7	7,983.5	961.2	249.7	711.4	5,924.0	29,092.6
Total objets 1-9	12,402.0	5,147.3	10,338.3	12,293.1	11,084.3	5,928.9	2,042.3	10,839.8	5,924.0	76,000.0

- a. Chapitre 1 - Assemblée Général et autres organes
 Chapitre 2 - Organismes spécialisés et autres entités
 Chapitre 3 - Cabinet du Secrétaire général
 Chapitre 4 - Unités et bureaux spécialisés
 Chapitre 5 - Organisme I-A pour la coopération et le développement
 Chapitre 6 - Bureaux hors siège de l'OEA
 Chapitre 7 - Sous-secrétariat aux questions juridiques
 Chapitre 8 - Sous-secrétariat à la gestion
 Chapitre 9 - Services Communs

FONDS ORDINAIRE
RESUME DES POSTES APPROUVES - OBJET 1 - 2002

Per Chapitre et Grade

GRADE	CHAPITRES a/									TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
SG			1							1
SGA			1							1
SE					1		1	1		3
D2	1		2	5			1			9
D1	2	3	10	3	2		2	4		26
P5	8	1	8	22	7	28	1	8		83
P4	17	1	3	7	5		1	17		51
P3	6	5	20	2	4	1	3	10		51
P2	5	3	8	5	1		1	16		39
P1			1		3			2		6
Total partiel	39	13	52	44	23	29	10	58	0	270

GRADE

G7			2	2	1			5		10
G6	8	2	11	10	2	29	1	21		84
G5	9	2	9	5	4		4	12		45
G4	15	1	4	3				9		32
G3	3	1	1			28		9		42
G2										0
G1										0
Total partiel	35	6	27	20	7	57	5	56	0	213
Total général	74	19	79	64	30	86	15	114	0	483
%	15.3	3.9	16.4	13.3	6.2	17.8	3.1	23.6	0.0	100.0

- a. Chapitre 1 - Assemblée Général et autres organes
 Chapitre 2 - Organismes specialises et autres entités
 Chapitre 3 - Cabinet du Secrétariat général
 Chapitre 4 - Unités et bureaux specialises
 Chapitre 5 - Organisme I-A pour la coopération et le développement
 Chapitre 6 - Bureaux hors siège de l'OEA
 Chapitre 7 - Sous-secrétariat aux questions juridiques
 Chapitre 8 - Sous-secrétariat à la gestion
 Chapitre 9 - Services Communs

FONDS ORDINAIRE
RESUME DE POSTES TEMPORAIRES - OBJET 1 - 2002

Per Chapitre et Grade

GRADE	CHAPITRES a/									TOTAL	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
SG											0
SGA											0
SE											0
D2											0
D1											0
P5		1	3	3				1			8
P4	5	2	1	13				2			23
P3	4	1	2	7	2		2	4			22
P2	2	1	3	3	1		2	3			15
P1			1	1							2
Total partiel	11	5	10	27	3	0	4	10	0	70	

GRADE

G7											0
G6		1	2				2				5
G5	2	1		3				1			7
G4	2	2		2	1			3			10
G3	2							1			3
G2		1									1
G1			3								3
Total partiel	6	5	5	5	1	0	2	5	0	29	
Total général	17	10	15	32	4	0	6	15	0	99	
%	17.2	10.1	15.2	32.3	4.0	0.0	6.1	15.2	0.0	100.0	

- a. Chapitre 1 - Assemblée Général et autres organes
 Chapitre 2 - Organismes specialises et autres entités
 Chapitre 3 - Cabinet du Secréariat général
 Chapitre 4 - Unités et bureaux specialises
 Chapitre 5 - Organisme I-A pour la coopération et le développement
 Chapitre 6 - Bureaux hors siège de l'OEA
 Chapitre 7 - Sous-secréariat aux questions juridiques
 Chapitre 8 - Sous-secréariat à la gestion
 Chapitre 9 - Services Communs

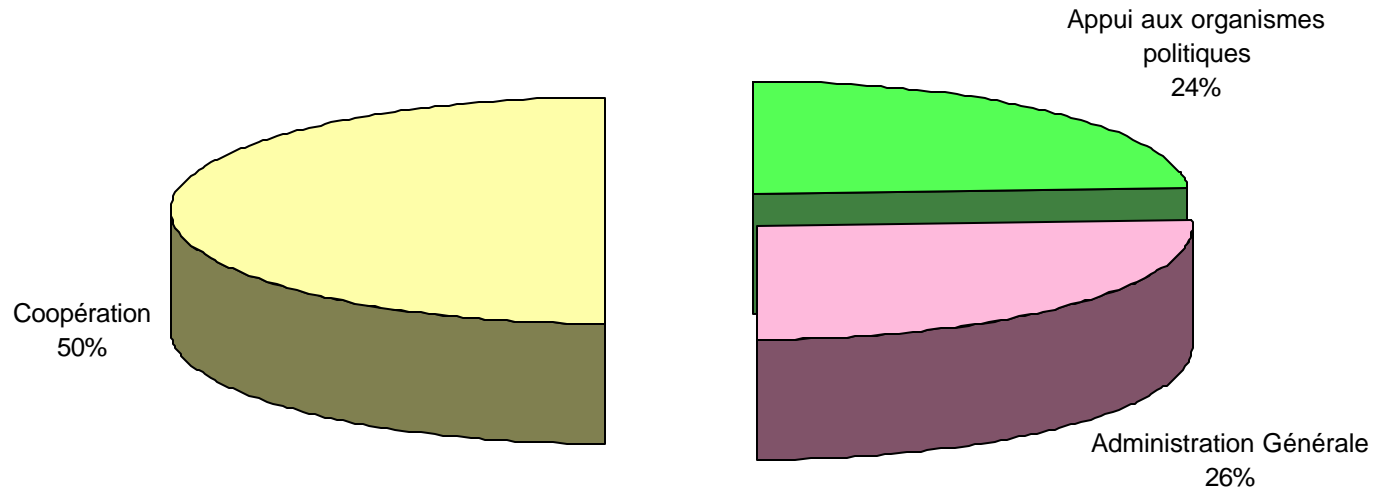
FONDS ORDINAIRE
Résumé Comparatif per Secteurs de Programmation

Secteurs de programmation	Exécution		Exécution		Approuvé*		Approuvé*		Variations		
	1999	%	2000	%	2001	%	2002	%	2000/99	2001/00	2002/01
Administration Générale	16,134.3	21.8%	16,478.6	22.2%	16,312.2	21.5%	16,758.8	22.1%	2.1%	-1.0%	-2.7%
Culture (incl. Musée et bibliothèque)	1,198.3	1.6%	1,134.0	1.5%	897.7	1.2%	870.6	1.1%	-5.4%	-20.8%	3.1%
Environnement et développement durable	1,479.5	2.0%	1,463.5	2.0%	1,554.0	2.0%	1,608.4	2.1%	-1.1%	6.2%	-3.4%
Appui aux organismes politiques	14,576.6	19.7%	14,644.2	19.7%	15,199.2	20.0%	15,612.1	20.5%	0.5%	3.8%	-2.6%
CICAD	1,879.8	2.5%	1,960.5	2.6%	2,236.1	2.9%	2,328.5	3.1%	4.3%	14.1%	-4.0%
Démocratie	3,147.7	4.2%	3,238.7	4.4%	3,148.5	4.1%	3,071.7	4.0%	2.9%	-2.8%	2.5%
Questions légales	2,876.0	3.9%	3,065.1	4.1%	3,439.9	4.5%	3,383.8	4.5%	6.6%	12.2%	1.7%
Développement des ressources humaines, bourses	9,163.2	12.4%	8,336.0	11.2%	8,651.9	11.4%	7,905.1	10.4%	-9.0%	3.8%	9.4%
Administration de la coopération	8,769.5	11.8%	9,215.0	12.4%	9,295.6	12.2%	9,108.1	12.0%	5.1%	0.9%	2.1%
Droits de la personne	4,176.0	5.6%	4,002.8	5.4%	4,399.4	5.8%	4,509.2	5.9%	-4.1%	9.9%	-2.4%
Science et technologie	1,551.5	2.1%	1,661.8	2.2%	1,707.8	2.2%	1,788.9	2.4%	7.1%	2.8%	-4.5%
Commerce	2,198.6	3.0%	2,199.5	3.0%	2,252.3	3.0%	2,266.3	3.0%	0.0%	2.4%	-0.6%
Développement Social (incl. CIM, IIN, Education)	3,895.1	5.3%	3,828.3	5.2%	4,050.3	5.3%	4,063.4	5.3%	-1.7%	5.8%	-0.3%
Tourisme	662.1	0.9%	642.2	0.9%	730.7	1.0%	730.7	1.0%	-3.0%	13.8%	0.0%
Terrorisme	0.0	0.0%	0.0	0.0%	-	0.0%	0.0	0.0%	n/a	n/a	n/a
Sécurité des Citoyens	18.2	0.0%	0.0	0.0%	-	0.0%	0.0	0.0%	-100.0%	n/a	n/a
Autres	2,342.7	3.2%	2,292.1	3.1%	2,124.4	2.8%	1,994.4	2.6%	-2.2%	-7.3%	6.5%
Totaux	74,069.1	100%	74,162.3	100%	76,000.0	100%	76,000.0	100%	0.1%	0.1%	2.5%

*Les montants indiqués incluent la modification motivée par la décentralisation du coût de l'espace de bureau qui a été approuvé en vertu de la résolution CP/RES.756

Distribution des Ressources

Fonds Ordinaire 2002



**ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS
NOMBRE TOTAL DE POSTES 1995-00 ET PROPOSITION POUR 2001
POSTES APPROUVES ET POSTES TEMPORAIRES**

Postes

700

680

660

640

620

600

580

560

540

520

500

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

674

676

569

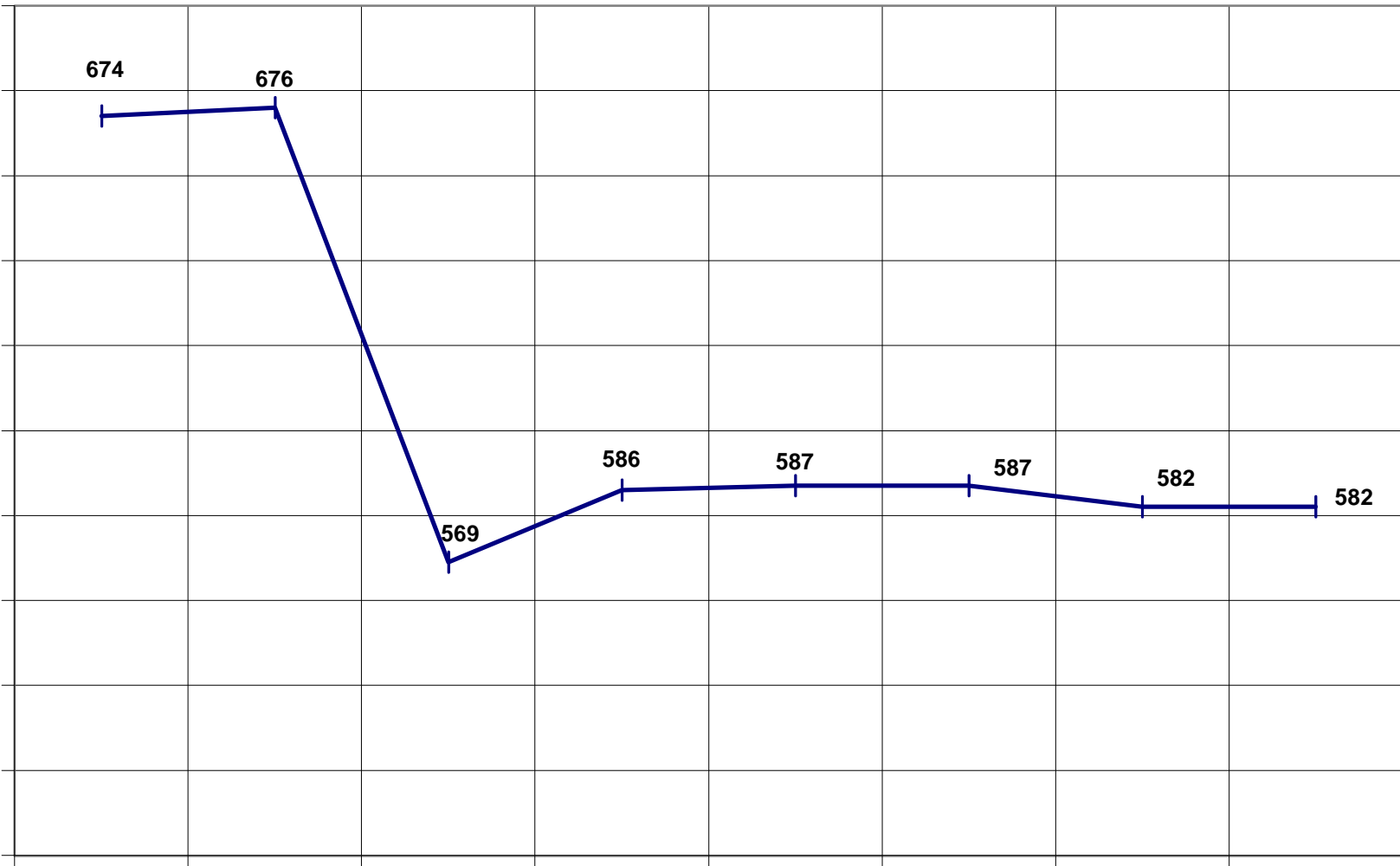
586

587

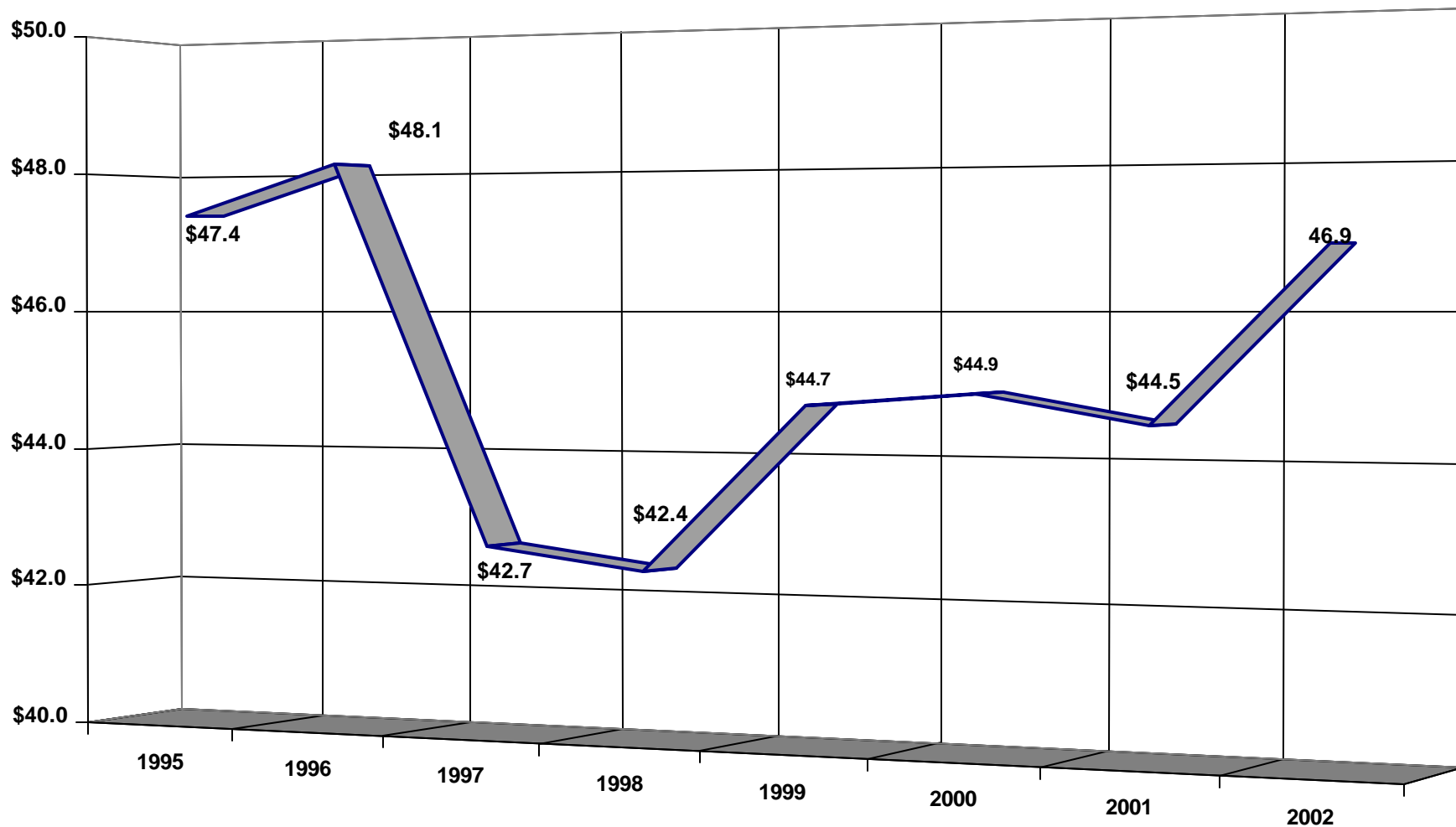
587

582

582



ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS
POSTES APPROUVES ET TEMPORAIRES INSCRITS AU BUDGET 1995-2002
(En milliers de dollars)



STRUCTURE DU PROGRAMME-BUDGET

A. FORMAT

Dans la préparation et la soumission du programme-budget pour année 2002, les directives générales données par le Conseil permanent ont été suivies. Aux termes de ces directives, les informations sur les programmes et les budgets doivent être présentées sous une forme intégrée qui reflète les priorités fixées par les Conseils de l'Organisation, ainsi que les requêtes des pays. L'analyse des informations soumises doit aussi être fournie.

Pour la présentation du budget, en vue de familiariser l'utilisateur avec les nouveaux codes budgétaires figurant dans le système OEA/Oracle, on a inclut à côté du code habituel l'équivalent dans le système OEA/ORACLE. A titre illustratif par exemple: pour le cabinet du Secrétaire général qui porte le code 30A, dans le nouveau système OEA/ORACLE, le code de cette rubrique sera 10510.

B. NIVEAUX

Les niveaux du programme-budget sont les suivants:

Premier niveau. Projet par pays, projets régionaux, projets d'action politique, projet d'appui technique et de direction et projets d'appui administratif

Les projets sont l'élément principal de la désagrégation et constituent l'unité essentielle de la programmation budgétaire.

Les projets par pays et les projets régionaux contiennent la description des actions particulières qu'il est envisagé de mener en vue de la fourniture d'un service direct à un Etat membre ou à un groupe d'Etats membres.

Les projets d'appui technique et de direction, ainsi que les projets d'action politique contiennent la description des actions spécifiques d'appui à la prestation de services directs et/ou à l'exécution de dispositions de la Charte et des directives des organes délibérants de l'Organisation.

Les projets d'appui administratif décrivent les fonctions d'appui logistique et opérationnel et la prestation de services à toute l'Organisation.

L'ensemble des projets est regroupé en sous-programmes.

Deuxième niveau. Sous-programme

Correspond à une spécialité dans le domaine d'action déterminé par le programme

Troisième niveau. Programme

L'ensemble de ces sous-programmes est regroupé en programmes. Il correspond à un champ d'action dans le cadre large fixé par le chapitre. Ce niveau est utilisé uniquement dans le chapitre 4 (Unités et Services spécialisées).

Quatrième niveau. Chapitre

Les programmes/sous-programmes sont groupés en chapitres. Les chapitres correspondent à une subdivision en grands secteurs, selon la structure institutionnelle de l'Organisation:

- Chapitre 1 - Assemblée générale et autres organes
- Chapitre 2 - Autres organismes et autres entités
- Chapitre 3 - Cabinets du Secrétariat général
- Chapitre 4 - Unités et Services spécialisées
- Chapitre 5 - Organisme I-A pour la coopération et le développement intégré
- Chapitre 6 - Bureaux hors siège
- Chapitre 7 - Sous-secrétariat aux questions juridiques
- Chapitre 8 - Sous-secrétariat à la gestion
- Chapitre 9 - Services communs

C. DESCRIPTION ET CODIFICATION DES DEPENSES PAR OBJET

Code	Objet des dépenses	Description
1.	Postes approuvés:	Dépenses récurrentes afférentes au personnel telles que les coûts directs de financement de tous les postes et fonctions exercées par les membres du personnel, fonction publique internationale; personnel n'appartenant pas à la fonction publique internationale, dépenses au titre des heures supplémentaires.
2.	Dépenses non récurrentes afférentes au personnel	Dépenses non récurrentes afférentes au personnel telles que la formation, les frais de déménagement, les frais de rapatriement, les voyages et le recrutement des membres du personnel.
3.	Bourses	Frais occasionnés par les boursiers et les chercheurs, y compris leurs frais de voyage
4.	Voyages	Recouvre le coût des billets, des indemnités journalières et des dépenses diverses de voyage: <ul style="list-style-type: none">- des membres des commissions- aux conférences et réunions- de recrutement et de rapatriement- des missions d'assistance technique- des missions de spécialistes, de consultants, de

- professeurs
et autres
 - Dans les foyers
5. Documents
Frais d'édition, de traduction, de dessin graphique, de dactylographie ou de typographie, de reproduction de documents et d'autres publications pour leur impression par l'Organisation ou leur impression sous contrat.
 6. Matériels et fournitures
Coût des matériels, des machines et des fournitures des bureaux, fournitures de photocopieuses, des véhicules, des matériels spécialisés, de leur location et entretien, de location de l'équipement électronique et de fournitures diverses.
 7. Bâtiments et
Location et entretien de bureaux et de bâtiments appartenant à l'Organisation, au siège ou à l'extérieur.
 8. Contrats à la tâche
Contrats dont l'objet est l'exécution d'un ouvrage déterminé, l'obtention d'un résultat défini ou la réalisation d'une tâche déterminée.
 9. Autres coûts
Cette rubrique recouvre les intrants qui ne peuvent être imputés aux objets de dépense précédents. La nature et le montant de ces dépenses de fonctionnement ne justifient pas leur identification à part, comme objet de dépenses importantes (communications, dons, honoraires, etc.). Elle comprend provisoirement le budget des services directs des fonds volontaires qui seront programmés ultérieurement par les Commissions exécutives compétentes.

D. DESCRIPTIONS ET CODIFICATION DES CATEGORIES D'ACTIVES

- a. Appui aux organes, organismes et entités de l'Organisation
Services de secrétariat, appui technique, appui logistique, administratif et services juridiques.
- b. Services directs de coopération pour le développement prêtés aux Etats membres
Activités destinées à répondre aux besoins de services directs des Etats membres en termes d'assistance technique, de formation, de recherches, d'études et de diffusion concernant les questions spécialisées, ainsi que l'appui technique et opérationnel dont ces services ont besoin.
- c. Services d'appui général
Haute direction générale, direction des programmes et services, appui administratif central et local, programmation budgétaire et financière, trésorerie et audit interne, évaluation, administration du personnel, sécurité, installations et matériel d'infrastructure.

E. CODIFICATION DES FONDS INCLUS DANS LE PROGRAMME-BUDGET POUR 2002

Code

Fonds

111
220

Ordinaire
Fonds Volontaires

GLOSSAIRE DES SIGLES

Les sigles suivants sont employés dans ce document:

<u>Sigle</u>	<u>Signification</u>
ADPD	Formation entre pays en développement
ALCA	Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRF	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CEC	Commission spéciale du commerce
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CICAD	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
CICOM	Centre interaméricain de commercialisation
CIDI	Conseil interaméricain pour le développement intégré
CIM	Commission interaméricaine des femmes
CITAF	Centre interaméricain d'administration fiscale et financière
CITEL	Commission interaméricaine des télécommunications
COLENCIAS	Institut colombien des sciences et de la technologie
COPANT	Commission panaméricaine sur les normes techniques
CRIM	Centre régional de données informatisées sur la femme
CTO	Organisation du tourisme des Caraïbes
FONDEM	Fonds interaméricain d'assistance pour situations de crise
JID	Organisation interaméricaine de défense (OID)
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
IDRC	Centre de recherche sur le développement international
III	Institut interaméricain des affaires indigènes
IIN	Institut interaméricain de l'enfance
MERCOCYT	Marché commun de science et de technologie
MERCOSUR	Marché commun du sud
ONE	Organisme national de liaison
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PADF	Fondation panaméricaine de développement (FOPAD)
PEC	Programme spécial de formation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUMA	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
PRA	Programme ordinaire de formation
REDHUCyT	Réseau universitaire continental de science et de technologie
SICE	Système d'information sur le commerce extérieur
SPECAF	Programme spécial de bourses et de stages de formation des Caraïbes
TLC	Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
UDS	Unité de développement social
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé

2000 \$ ²	2001		2002	
	\$	% ¹	\$	% ¹
12,160.4	12,323.8	1.34	12,402.0	0.63

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

²

Le montant figurant dans le budget approuvé pour 2000 a été majoré de l'allocation accordée au titre de l'occupation de l'espace approuvé en vertu de la résolution CP/Res. 756 (1208/99), de l'Instruction 99-4 (Agence interaméricaine pour la coopération et le développement) et de l'Instruction 99-1 (Simulation de l'Assemblée générale) (voir CP/doc.3273/00)

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	74	1	6,074.4	48.97
Professionnels	39	1	4,056.2	32.70
Services généraux	35	1	2,018.2	16.27
Postes Temporaires	17	1	1,233.9	9.94
Professionnels	11	1	943.3	7.60
Services généraux	6	1	290.6	2.34
Heures supplémentaires		1	4.9	0.03
Dépenses non récurrentes au personnel		2	3.0	0.02
Autres coûts		3-9	5,085.8	41.00
Montant total du budget approuvé			12,402.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	16.31

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

10A (24040) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	157.9
10B (46010) TRIBUNAL ADMINISTRATIF	74.6
10D (54020) COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS	154.5
10E (22010) SECÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DE LA RÉUNION DE CONSULTATION ET DU CONSEIL PERMANENT	1,191.3
10G (24000) SECÉTARIAT DES RÉUNIONS ET CONFÉRENCES	5,012.7
10H (15510) COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUSE DES DROGUES (CICAD)	530.1
10K (24040) RÉUNIONS DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET COMMISSIONS INTERAMÉRICAINNES	151.5
10O (16010) COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME	3,154.5
10P (44040) COMITÉ JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN - CJI	342.7
10Q (60150) COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME	1,354.7
10W (24000) CONFÉRENCES DE L'OEA	277.5
10Y (24000) FONDS NON PROGRAMMÉS POUR LE FINANCEMENT DE NOUVEAUX MANDATS ÉMANÉS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	0.0
Total	12,402.0

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 1 ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES											
10A(24040) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE											
10A-101-WS1	XXXIIE SESSION ORDINAIRE										
(24040.00681)	0.0	0.0	0.0	16.3	29.1	7.5	5.8	99.2	0.0	157.9	157.9
Total 10A	0.0	0.0	0.0	16.3	29.1	7.5	5.8	99.2	0.0	157.9	157.9
10B(46010) TRIBUNAL ADMINISTRATIF											
10B-102-WS1	SESSIONS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF										
(46010.00002)	0.0	0.0	0.0	19.9	4.1	0.0	0.0	49.0	1.6	74.6	74.6
Total 10B	0.0	0.0	0.0	19.9	4.1	0.0	0.0	49.0	1.6	74.6	74.6
10D(54020) COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS											
10D-104-WS1	COMMISSION DES VERIFICATEURS EXTÉRIEURS										
(54020.00004)	0.0	0.0	0.0	14.0	9.7	0.1	0.1	130.6	0.0	154.5	154.5
Total 10D	0.0	0.0	0.0	14.0	9.7	0.1	0.1	130.6	0.0	154.5	154.5
10E(22010) SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DE LA RÉUNION DE CONSULTATION ET DU CONSEIL PERMANENT											
10E-109-WS1	SECRETARIAT DU CONSEIL PERMANENT										
(22010.00005)	1006.8	0.0	0.0	7.4	8.9	12.7	146.9	6.1	2.5	184.5	1191.3
Total 10E	1006.8	0.0	0.0	7.4	8.9	12.7	146.9	6.1	2.5	184.5	1191.3
10G(24000) SECRETARIAT DES RÉUNIONS ET CONFÉRENCES											
10G-111-WS1	SERVICE DES CONFERENCES ET REUNIONS, DIRECTION										
(24020.00011)	403.9	3.0	0.0	0.0	6.7	43.9	190.1	0.0	9.4	253.1	657.0
10G-112-WS1	SERVICES DE CONFERENCES										
(24040.01259)	986.1	0.0	0.0	0.0	0.0	27.0	0.0	5.0	0.0	32.0	1018.1
10G-113-WS1	SERVICES DES LANGUES										
(24060.01260)	2001.1	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6	0.0	421.8	0.0	423.4	2424.5

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
10G-114-WS1	SERVICES DE DOCUMENTS ET D'INFORMATION										
(24070.01261)	653.3	0.0	0.0	0.0	88.6	75.0	0.0	0.0	0.0	163.6	816.9
10G-115-WS1	RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ET DES SOUS-COMMISSIONS DE LA CEPCIDI										
(24020.00168)	0.0	0.0	0.0	0.0	14.0	1.2	0.0	80.0	1.0	96.2	96.2
Total 10G	4044.4	3.0	0.0	0.0	109.3	148.7	190.1	506.8	10.4	968.3	5012.7
10H(15510)	COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUSE DES DROGUES (CICAD)										
10H-115-WS1	SESSIONS ORDINAIRES DE LA CICAD										
(15510.00901)	0.0	0.0	0.0	20.4	0.0	7.1	0.9	33.8	0.0	62.2	62.2
10H-116-WS2	MEM-MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE										
(15510.00060)	0.0	0.0	0.0	11.4	62.7	103.0	90.0	190.8	10.0	467.9	467.9
Total 10H	0.0	0.0	0.0	31.8	62.7	110.1	90.9	224.6	10.0	530.1	530.1
10K(24040)	RÉUNIONS DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET COMMISSIONS INTERAMÉRICAINNES										
10K-130-WS1	REUNIONS DU CONSEIL INTERAMERICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE, AU NIVEAU MINISTÉRIEL ET COMMISSIONS INTERAMERICAINNES										
(24040.00015)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	151.5	151.5	151.5
Total 10K	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	151.5	151.5	151.5
100(16010)	COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME										
100-141-WS1	SECRETARIAT DE LA COMMISSION INTERAMERICAINNE DES DROITS DE L'HOMME										
(16010.00019)	2257.1	0.0	0.0	131.5	78.6	130.1	122.0	365.2	70.0	897.4	3154.5
Total 100	2257.1	0.0	0.0	131.5	78.6	130.1	122.0	365.2	70.0	897.4	3154.5
10P(44040)	COMITÉ JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN - CJI										
10P-143-500	COMITÉ JURIDIQUE INTERAMERICAIN - SESSIONS										
(44040.00021)	0.0	0.0	0.0	146.0	9.6	1.2	2.5	114.6	4.8	278.7	278.7
10P-144-WS1	COURS DE DROIT INTERNATIONAL (CJI)										
(44040.01264)	0.0	0.0	0.0	0.0	5.1	6.8	15.1	37.0	0.0	64.0	64.0
Total 10P	0.0	0.0	0.0	146.0	14.7	8.0	17.6	151.6	4.8	342.7	342.7

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
10Q(60150)	COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME										
10Q-148-500	SECRETARIAT DE LA COUR INTERAMERICAINNE DES DROITS DE L'HOMME										
(60150.01422)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1354.7	1,354.7	1354.7
Total 10Q	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1354.7	1,354.7	1354.7
10W(24000)	CONFÉRENCES DE L'OEА										
10W-150-WS1	FONDS NON PROGRAMMÉS POUR LE CONFERENCEС DE L'OEА										
(24020.01427)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	169.4	169.4	169.4
10W-20C-WS1	APPROBATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME INTERAMÉRICAIN DE PROMOTION DES DROITS HUMAINS DE LA FEMME, DE L'ÉQUITÉ AINSI QUE DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES.										
(23010.01429)	2.4	0.0	0.0	0.0	8.4	0.6	0.0	13.5	1.5	24.0	26.4
10W-20J-WS1	ASSEMBLEE GENERAL DU CITEL										
(16510.01428)	2.5	0.0	0.0	15.2	29.2	1.0	0.0	28.0	5.8	79.2	81.7
Total 10W	4.9	0.0	0.0	15.2	37.6	1.6	0.0	41.5	176.7	272.6	277.5
10Y(24000)	FONDS NON PROGRAMMÉS POUR LE FINANCEMENT DE NOUVEAUX MANDATS ÉMANÉS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE										
10Y-110-WS1	FONDS NON PROGRAMMÉS POUR LE FINANCEMENT DE NOUVEAUX MANDATS ÉMANÉS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE										
(24020.01430)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total 10Y	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CHAPITRE 1	7313.2	3.0	0.0	382.1	354.7	418.8	573.4	1574.6	1782.2	5,088.8	12402.0

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10A (24040)

Project: Assemblée générale

Responsable: Directeur, Secrétariat des Conférences et réunions

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

En l'an 2002, l'Assemblée générale tiendra sa XXXIIe Session ordinaire ainsi que les Sessions extraordinaires qui seront requises.

Sur la base des chiffres indicatifs et d'une dotation de EU\$157,9 l'Assemblée générale devra mener les activités précisées dans la description de ce programme.

Il est important de souligner que le montant sollicité représente le coût d'une Session tenue au Siège. Dans tous les cas où elle a lieu dans un pays membre de l'Organisation, le solde des frais sera pris en charge par le pays d'accueil.

TOTAL APPROUVE \$

157.9

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(24040)

Sous- programme: 10A Assemblée générale

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
180.6	167.3	-7.36	157.9	-5.61

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	157.9	100.00
Montant total du budget approuvé			157.9	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	1.27
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.20

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(24040)

Sous- programme: 10A Assemblée générale

Liste des projets qui constituent ce sous-programme

101-WS1 (24040.00681) XXXIIE SESSION ORDINAIRE	157.9
Total	157.9

En 2000, ce sous-programme a utilisé les fonds dont la ventilation est indiquée dans le tableau suivant:

Total des fonds décaissés en 2000

Source de financement	US\$ 1000	%
FONDS ORDINAIRE	106.9	21.21
FONDS SPECIFIQUE	397.0	78.79
Total	503.9	100.00

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10B (46010)

Project: Tribunal administratif

Responsable: Secrétaire du Tribunal administratif

Déclaration d'objectifs:

- 1. Connaître des différends qui peuvent se présenter en raison des décisions administratives qui touchent le personnel du Secrétariat général.*
- 2. Garantir le respect des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général et des autres dispositions portant sur les droits et devoirs du personnel.*

Justification 2002:

Conscient de l'austérité financière que connaît l'Organisation, le Tribunal administratif sollicite un budget pour l'année 2002 d'un montant égal au budget approuvé pour 2001.

Comme le montre le détail des dépenses, le budget du Tribunal administratif est destiné aux activités liées à la tenue de deux sessions, à la présentation du rapport annuel à l'Assemblée générale et à la préparation, la rédaction et la publication de ses sentences.

TOTAL APPROUVE \$

74.6

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(46010)

Sous- programme: 10B Tribunal administratif

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
79.9	75.4	-5.63	74.6	-1.06

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	74.6	100.00
Montant total du budget approuvé			74.6	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	0.60
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.09

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(46010)

Sous- programme: 10B Tribunal administratif

Liste des projets qui constituent ce sous-programme

102-WS1 (46010.00002) SESSIONS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF	74.6
Total	74.6

En 2000, ce sous-programme a utilisé les fonds dont la ventilation est indiquée dans le tableau suivant:

Total des fonds décaissés en 2000

Source de financement	US\$ 1000	%
FONDS ORDINAIRE	84.6	98.83
FONDS SPECIFIQUE	1.0	1.17
Total	85.6	100.00

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10D (54020)

Project: Commission des vérificateurs extérieurs

Responsable: Directeur, Département des services financiers

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

La Commission des vérificateurs extérieurs qui est composée de trois membres est chargée de l'audit indépendant de tous les fonds gérés par le Secrétariat général.

Il lui incombe d'engager un cabinet de vérification des comptes chargé d'établir un rapport sur les états des fonds gérés par le Secrétariat général, et de formuler des recommandations à l'intention de cette Commission en vue de l'amélioration des procédures de vérification administrative et de comptabilité. Il lui appartient également d'examiner la tâche accomplie et le rapport élaboré par ce cabinet; d'évaluer les résultats et d'élaborer le Rapport adressé par la Commission des vérificateurs extérieurs au Conseil permanent, et de présenter ce rapport à l'Assemblée générale.

Les honoraires du Cabinet Ernst & Young, chargé de la vérification indépendante des états financiers du Secrétariat général de l'OEA pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 se sont montés à EU\$293 000. Le montant de \$194 188 a été imputé au Fonds ordinaire, et le solde, à des fonds spécifiques déterminés. En outre, il a été décidé de verser une prime spéciale d'environ (EU\$80 000) pour assurer que le rapport des vérificateurs sera prêt avant l'Assemblée générale.

Le budget global de la Commission des vérificateurs extérieurs pour 2002 est estimé à EU\$228 338. Cependant, si nous tenons compte des contraintes financières actuelles, le projet de budget est équivalent au budget approuvé pour 2001, ce qui crée un déficit de EU\$71 938.

Il convient en outre de noter que l'exécution budgétaire pour les montants approuvés accuse des retards. Les montants budgétaires approuvés pour 2001 ont couvert les services liés à l'examen de l'audit annuel pour 2000 qui a entamé sa première année d'existence en 2000 et qui a été achevé pendant le premier trimestre de 2001. Le nouveau cycle de services reprend pendant le dernier trimestre de 2001, et s'achève pendant le premier trimestre de 2002. En l'absence d'un financement additionnel, il est peu probable que le rapport des vérificateurs extérieurs soit prêt avant l'Assemblée générale.

TOTAL APPROUVE \$

154.5

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(54020)

Sous- programme: 10D Commission des vérificateurs extérieurs

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
164.0	156.4	-4.63	154.5	-1.21

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	154.5	100.00
Montant total du budget approuvé			154.5	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	1.24
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.20

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(54020)

Sous- programme: 10D Commission des vérificateurs extérieurs

Liste des projets qui constituent ce sous-programme

104-WS1 (54020.00004) COMMISSION DES VERIFICATEURS EXTÉRIEURS	154.5
Total	154.5

En 2000, ce sous-programme a utilisé les fonds dont la ventilation est indiquée dans le tableau suivant:

Total des fonds décaissés en 2000

Source de financement	US\$ 1000	%
FONDS ORDINAIRE	286.0	100.00
FONDS SPECIFIQUE	0.0	0.00
Total	286.0	100.00

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10E (22010)

Project: Secrétariat de l'Assemblée générale, de la Réunion de consultation et du Conseil permanent

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
OTHER (/00)	01/01/2000	12/31/2000	AUTRES (/00) Charte de l'OEA

Responsable: Cabinet du Secrétaire général adjoint

Déclaration d'objectifs:

Les objectifs généraux du Secrétariat de l'Assemblée générale, de la Réunion de consultation et du Conseil permanent sont d'aider les États membres de l'Organisation à réaliser leurs objectifs tels qu'ils sont décrits dans la Charte, et d'assumer les responsabilités spécifiques confiées au Secrétariat par les instructions en vigueur.

Justification 2002:

Les fonds proposés couvrent 14 postes pour le personnel, soit 8 postes de la classe professionnelle et 6 de la catégorie des services généraux. Les fonds inscrits aux autres objets de dépenses couvrent les dépenses essentielles destinées à l'exécution des fonctions décrites ci-dessus. En fonction de ressources similaires ou réduites, le Secrétariat s'est attelé à ces tâches accrues découlant de l'élargissement de mandats dont l'exécution a été confiée à l'Assemblée générale et au Conseil permanent. En l'an 2002, cet effort visant à accroître le rendement se poursuivra.

TOTAL APPROUVE \$

1,191.3

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(22010)

Sous- programme: 10E Secrétariat de l'Assemblée générale, de la Réunion de consultation et du Conseil permanent

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,221.2	1,190.2	-2.53	1,191.3	0.09

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	10	1	727.5	61.06
Professionnels	5	1	442.9	37.17
Services généraux	5	1	284.6	23.88
Postes Temporaires	4	1	279.3	23.44
Professionnels	3	1	234.9	19.71
Services généraux	1	1	44.4	3.72
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	184.5	15.48
Montant total du budget approuvé			1,191.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	9.60
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.56

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

[Code organisationnel](#)
(22010)

Sous- programme: 10E Secrétariat de l'Assemblée générale, de la Réunion de consultation et du Conseil permanent

Liste des projets qui constituent ce sous-programme

109-WS1 (22010.00005) SECRÉTARIAT DU CONSEIL PERMANENT	1,191.3
Total	1,191.3

En 2000, ce sous-programme a utilisé les fonds dont la ventilation est indiquée dans le tableau suivant:

Total des fonds décaissés en 2000

Source de financement	US\$ 1000	%
FONDS ORDINAIRE	1,075.1	100.00
FONDS SPECIFIQUE	0.0	0.00
Total	1,075.1	100.00

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10G (24000)

Project: Secrétariat des réunions et conférences

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Fournir des services de qualité pour la tenue de conférences et de réunions, y compris des services logistiques et linguistiques ainsi que des services documentation et d'information, en conformité avec les directives et les objectifs de l'Organisation et sur une base compétitive avec d'autres fournisseurs de services similaires.

Justification 2002:

Le Secrétariat des conférences et réunions, sur la base des chiffres indicatifs des nouvelles provisions budgétaires d'une dotation autorisée analogue, sera chargé des tâches suivantes en l'an 2002:

- Organiser, diriger et coordonner les réunions et conférences que le Secrétariat général et ses services prévoient de tenir au Siège et en dehors du Siège.
- Assurer les services de documents et d'information, de conférences et de langues, indispensables à la tenue et au déroulement des différentes réunions.
- Perfectionner les modalités de traitement des documents en mettant en application de nouveaux systèmes de gestion de l'information qui répondent aux besoins et exigences de l'Organisation.
- Réaménager les installations actuelles des petites et grandes salles de réunions pour qu'elles répondent aux nouveaux besoins et défis auxquels l'Organisation doit faire face pendant le nouveau millénaire.
- Dans le cadre du processus de perfectionnement du personnel du Secrétariat, sera poursuivi le plan d'amélioration et d'actualisation des connaissances pour répondre aux exigences des nouvelles technologies mises en application.

Bien qu'il soit indiqué, dans le programme-budget 2002, que le montant affecté au sous-programme 10G est légèrement supérieur (5.034,1 \$) au montant approuvé pour 2001 (5.000 \$), étant donné que des ressources s'élevant à 165,00 \$ ont été transférées des postes 2 à 9 (services) au poste 1 (personnel), il y a en fait une diminution des ressources destinées à couvrir les coûts des services de conférence que ce Secrétariat fournit aux corps politiques. En conséquence, les ressources qui resteront ne suffiront pas pour assurer ces services pendant toute l'année 2002.

TOTAL APPROUVE \$

5,012.7

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(24000)

Sous- programme: 10G Secrétariat des réunions et conférences

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
5,033.1	5,000.0	-0.65	5,012.7	0.25

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	46	1	3,615.0	72.11
Professionnels	22	1	2,233.6	44.55
Services généraux	24	1	1,381.4	27.55
Postes Temporaires	6	1	429.4	8.56
Professionnels	3	1	284.1	5.66
Services généraux	3	1	145.3	2.89
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	3.0	0.05
Autres coûts		3-9	965.3	19.25
Montant total du budget approuvé			5,012.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	40.41
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	6.59

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10H (15510)

Project: Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)

Responsable: Secrétaire exécutif, CICAD

Déclaration d'objectifs:

La CICAD et son Secrétariat exécutif fournissent des services aux États membres et à leurs populations. Dans le cadre de ses forums politiques et de la coopération mutuelle, et en ayant recours au transfert horizontal des technologies, la CICAD cherche à améliorer les programmes multilatéraux et nationaux visant l'élimination de l'abus des drogues.

Justification 2002:

La Commission se fonde sur les principes et objectifs du Programme interaméricain d'action de Rio de Janeiro. Au nombre des principaux objectifs du Programme figurent l'élargissement et le renforcement de la capacité des Etats membres en matière de réduction de la demande de drogues et de prévention de l'abus des drogues, la lutte efficace contre la production et le trafic illicite ds drogues et des substances psychotropes, la promotion d'initiatives et d'activités régionales dans le domaines de la recherche, l'échange d'information et enfin la formation spécialisée et l'assistance technique.

Les travaux de la Commission se basent aussi sur la Stratégie de lutte anti-drogues dans le Continent adoptée par la CICAD en octobre 1996, appuyée par l'Assemblée générale en vertu de la résolution AG/RES.1458 (XXII-0/97), ainsi que sur le Plan d'action approuvé lors du Deuxième Sommet des Amériques qui a eu lieu au Chili en avril 1998. C'est dans ce contexte que les membres ont effectué pour la première fois dans le monde, une évaluation multilatérale des progrès enregistrés dans le Continent. En 2002, le Secrétariat exécutif de la CICAD continuera à contribuer au déroulement de programme approuvés par la Commission en mettant l'accent sur la mise en oeuvre des mandats émanés de la Stratégie et des Sommets des Amériques, notamment les nouvelles responsabilités découlant de la mise en fonctionnement du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM). Tout spécialement, il sera effectué un suivi des recommandations (se chiffrant à plus de 400) faites à la première phase et ensuite en 2002, se déroulera la deuxième phase.

TOTAL APPROUVE \$

530.1

Financement extérieur:

En l'an 2000, le MEM a reçu des contributions d'un total de EU\$1 080,463, ventilé comme suit: *

Gouvernement des Etats-Unis: \$609 221; Gouvernement du Canada: \$287 742; Gouvernement du Mexique : \$100 000; Gouvernement de Colombia: \$50 000; Gouvernement de l'Argentine: \$30 000; Gouvernement du Suriname: \$1 500; Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda \$1,000; Gouvernement d'El Salvador \$1,000.

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(15510)

Sous- programme: 10H Commission interaméricaine de lutte contre l'abuse des drogues (CICAD)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
173.4	549.6	216.95	530.1	-3.54

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	530.1	100.00
Montant total du budget approuvé			530.1	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	4.27
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.69

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10K (24040)

Project: Réunions du Conseil interaméricain pour le développement intégré et Commissions interaméricaines

Responsable: Directeur, Secrétariat des Conférences et réunions

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Conformément au Statut du CIDI, adopté en vertu de la résolution AG/RES.1443 (XXVI-O/96) de l'Assemblée générale tenue à Panama en juin 1996; les représentants à l'échelon ministériel ou dotés d'un rang équivalent, tiendront des réunions ordinaires et extraordinaires, ainsi que des réunions spécialisées et sectorielles.

TOTAL APPROUVE \$

151.5

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(24040)

Sous- programme: 10K Réunions du Conseil interaméricain pour le développement intégré et
Commissions interaméricaines

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
227.4	151.5	-33.37	151.5	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	151.5	100.00
Montant total du budget approuvé			151.5	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	1.22
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.19

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 100 (16010)

Project: Commission interaméricaine des droits de l'homme

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1609 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2000	<p>Déclaration interaméricaine sur la liberté d'expression</p> <p>Élaboration d'une Déclaration américaine sur la liberté d'expression. Déclaration américaine sur les droits de la personne adoptée par la CIDH à sa 108e réunion.</p>
AG/RES. 1611 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2000	<p>Les droits humains de tous les travailleurs migrants et de leurs familles</p> <p>Préparation d'un rapport sur cette situation et préparation d'activités de promotion et de formation concernant les droits des travailleurs migrants.</p> <p>Participation à deux conférences avec la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Santiago (Chili).</p> <p>Participation à la Conférence de San José (Costa Rica) coparrainée par la CEPALC, l'OIM et la Banque interaméricaine de développement.</p> <p>Participation en qualité d'expert aux conférences organisées par le groupe PUEBLA. Par ailleurs, le questionnaire sur les travailleurs migrants et leurs familles a été rediffusé dans les états membres qui n'y avaient pas encore répondu et six réponses additionnelles ont été reçues.</p> <p>Un accord de coopération a été signé avec l'Organisation internationale des migrations afin de développer ensemble diverses activités.</p> <p>Un statut d'observateur a été accordé à la Commission dans le processus de PUEBLA</p>
AG/RES. 1660 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2000	<p>Observations et recommandations formulées sur le rapport annuel de la Commission interaméricaine des droits de l'homme</p> <p>Evaluation de l'engagement visant à respecter et à assurer les droits fondamentaux des habitants des Amériques, conformément aux instruments juridiques en vigueur dans le système interaméricain. .</p> <p>La CIDH poursuit ses tâches de promotion dans des milieux universitaires et professionnels par le biais de ses publications. Lorsqu'elle en a été priée, elle a ajouté à ses rapports les points de vue des Etats concernés. Elle a également accordé une attention particulière aux questions ayant fait l'objet de rapports spéciaux et elle poursuit ses efforts pour que les parties impliquées dans des affaires individuelles aboutissent à une solution à l'amiable.</p> <p>La Commission a terminé l'examen de son Règlement dans le cadre des efforts entrepris pour renforcer le système interaméricain des droits de la personne</p>
AG/RES. 1663 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2000	<p>Programme interaméricain de promotion des droits de la personne</p> <p>Adoption du Programme interaméricain de promotion des droits de la personne par la XXIXe Assemblée générale de l'OEA.</p> <p>La CIDH continuera à informer le Conseil permanent des progrès réalisés dans l'exécution du programme.</p>
AG/RES. 1671 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2000	<p>Défenseurs des droits de la personne dans les Amériques". Appui à la tâche accomplie par les individus, les groupes et les organisations de la société civile en faveur de la promotion et de la protection des droits de la personne dans</p> <p>Appui aux tâches menées à bien par les personnes, les groupes et les organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits de la personne aux Amériques.</p> <p>Reconnaissance des activités entreprises par les défenseurs des droits de la personne et de leur contribution inestimable à la promotion, au respect et à la protection des droits et</p>

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 100 (16010)

Project: Commission interaméricaine des droits de l'homme

			libertés fondamentales aux Amériques, et appui apporté à ces activités.
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------

Responsable: Secrétaire exécutif, CIDH

Déclaration d'objectifs:

"PROMOUVOIR L'OBSERVATION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET SERVIR D'ORGANE CONSULTATIF DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS DANS CETTE MATIÈRE"

Justification 2002:

En vertu des mandats établis dans la Charte de l'Organisation et dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a l'obligation légale et la responsabilité morale de veiller au respect des droits de l'homme dans tous les États membres de l'OÉA.

Pour remplir ces mandats, la Commission et son secrétariat doivent exécuter les fonctions définies dans leurs instruments constitutifs pour les questions touchant à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Cela veut dire établir et maintenir un système de traitement de cas individuels dès le moment où ils se présentent jusqu'au moment où ils font l'objet d'un litige éventuel devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme. En outre, il appartient à la CIDH d'exécuter les autres tâches principales telles que la réalisation de visites sur le terrain, les comptes rendus sur les pays et les thèmes, les interventions médiatrices en vue d'obtenir des règlements amiables, la préparation de rapports annuels, spéciaux et autres, ainsi que les diverses activités de promotion tant au siège que dans les pays de la région.

TOTAL APPROUVE \$

3,154.5

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(16010)

Sous- programme: 100 Commission interaméricaine des droits de l'homme

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE)
(EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
3,133.7	3,114.7	-0.60	3,154.5	1.27

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002
(EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	18	1	1,731.9	54.90
Professionnels	12	1	1,379.7	43.73
Services généraux	6	1	352.2	11.16
Postes Temporaires	7	1	525.2	16.64
Professionnels	5	1	424.3	13.45
Services généraux	2	1	100.9	3.19
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	897.4	28.44
Montant total du budget approuvé			3,154.5	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	25.43
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	4.15

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10P (44040)

Project: Comité juridique interaméricain - CJI

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/DEC. 18 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Déclaration sur l'égalité des droits et des chances entre la femme et l'homme et sur l'égalité des sexes dans les instruments juridiques interaméricains
AG/RES. 1549 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Projet de déclaration américaine des droits des populations autochtones
AG/RES. 1551 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Promotion de la démocratie représentative
AG/RES. 1552 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Renforcement de la probité dans le continent et suivi de la mise en application du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption
AG/RES. 1553 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Coopération continentale pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme
AG/RES. 1556 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Rapport annuel du Comité juridique interaméricain
AG/RES. 1558 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Sixième Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé (CIDIP-VI)
AG/RES. 1559 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Développement juridique de l'intégration
AG/RES. 1561 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques
AG/RES. 1564 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Projet de Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Remplir le rôle d'organe consultatif auprès de l'Organisation pour les questions juridiques; promouvoir l'évolution progressive et la codification du droit international et étudier les problèmes juridiques ayant trait à l'intégration des pays en développement du Continent américain, et à la possibilité d'uniformiser les législations, le cas échéant.

Entreprendre les études et travaux préparatoires requis par l'Assemblée générale, la Réunion de consultation des ministres des relations extérieures ou les Conseils de l'Organisation. Peut également concrétiser, de sa propre initiative, toute mesure estimée appropriée, et suggérer la tenue de conférences juridiques spécialisées.

*

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10P (44040)

Project: Comité juridique interaméricain - CJI

Justification 2002:

Résolutions de la Session de l'Assemblée générale correspondant à 2001.

Le Comité juridique interaméricain offre des services d'assistance juridique à l'Organisation dans le domaine du développement et de la codification du droit international. Avec le Sous-Secrétariat aux questions juridiques, il organise également le Cours de droit international d'une durée de 30 jours, à Rio de Janeiro, au Brésil. Au nombre des boursiers qui participent à une série de classes et de tables rondes avec des professeurs de droit international public et privé, il y en a au moins un par État membre.

Le Comité juridique interaméricain tient deux sessions par an conformément à son Statut. L'une est d'une durée de deux semaines et a lieu au Brésil ou dans l'un quelconque des pays membres qui sera déterminé par le Comité. La seconde session a lieu pendant le mois d'août parallèlement au Cours de droit international, sa durée est de quatre semaines et elle se déroule donc à Rio de Janeiro (Brésil).

En conséquence, le budget du Comité juridique est divisé en deux sous-programmes à l'intérieur desquels sont réparties, de manière ordonnée, toutes ses activités, telles que la tenue de ses deux sessions et le Cours de droit international. Dans le budget de 1999, un crédit était affecté aux études et activités directement en rapport avec les aspects juridiques des mandats confiés à l'Organisation par le Sommet des Amériques. Ce projet a été supprimé du budget en 2000 en raison des restrictions budgétaires.

TOTAL APPROUVE \$

342.7

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(44040)

Sous- programme: 10P Comité juridique interaméricain - CJI

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
446.9	345.6	-22.66	342.7	-0.83

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	342.7	100.00
Montant total du budget approuvé			342.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	2.76
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.45

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10Q (60150)

Project: Cour interaméricaine des droits de l'homme

Responsable: Secrétaire exécutif, CIDH

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Dans une lettre datée du 13 février 2001, CIDH-ADM-142-01, le Secrétaire de la Cour a soumis le projet de budget de la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour l'an 2002. Ce budget qui se porte à EU\$1521,7, est considéré comme le montant minimum requis pour habiliter la Cour à s'acquitter des hautes fonctions que lui attribue la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

Cette proposition a été ajustée de EU\$237 000 pour maintenir le total du Fonds ordinaire dans les limites du financement prévu.

L'organe politique a augmenté de \$70 000 la proposition du Secrétariat général de \$1 284 700

TOTAL APPROUVE \$

1,354.7

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(60150)

Sous- programme: 10Q Cour interaméricaine des droits de l'homme

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,114.9	1,284.7	15.23	1,354.7	5.44

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	1,354.7	100.00
Montant total du budget approuvé			1,354.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	10.92
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.78

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10W (24000)

Project: Conférences de l'OEA

Responsable: Directeur, Secrétariat des réunions et conférence

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Les fonds qui sont requis pour ce sous-programme sont divisés en deux parties: « a) Les fonds destinés aux conférences planifiées et se montant à EU\$119 000, et b) les fonds destinés aux conférences, non inclus dans les programmes et se montant à EU\$169 400. Les conférences des entités ci-après qui jusqu'à présent ont été prévues sont les suivantes:

Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL).

La CITEL doit tenir une Assemblée chaque quatre ans, conformément aux dispositions de l'article 6 de son Statut approuvé en vertu de la résolution AG/RES. 1204 (XXIII-O/93) de l'Assemblée générale de l'OEA. La prochaine Assemblée ordinaire aura lieu à Buenos Aires (Argentine) pendant le premier trimestre 2002 conformément aux dispositions de la résolution COM/CITEL Res. 112 (IX-00) - PRÉPARATION DE LA IIIe ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA CITEL, approuvée à la Neuvième Réunion du Comité directeur permanent de la CITEL, (COM/CITEL) tenue à Cuenca (Équateur) en novembre 2000. Cette réunion examinera également les activités prévues pour la période allant de 2002 à 2005. On estime que cette réunion bénéficiera de la participation de 150 à 200 personnes et qu'elle aura une durée de 4 jours, ce qui représentera, selon les estimations, un coût de \$91 000

Commission interaméricaine des femmes

Résolutions AG/RES. 1732 (XXX-O/00) , et AG/RES. 1741 (XXX-O/00)

En application de la résolution AG/RES. 1732 (XXX-O/00), Approbation et mise en œuvre du Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes. Par cette résolution a été adopté le Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes.

En vertu de cette résolution également, la Commission interaméricaine des femmes est appelée à remplir le rôle d'organe de suivi, de coordination et d'évaluation du Programme interaméricain, ainsi que des actions qui seront entreprises en vue de sa mise en œuvre.

Cette réunion est prévue pour 3 jours au Siège de l'Organisation, selon les estimations, un coût de \$28,000

Réunions prévues au programme:	108,100
Fonds non programmés pour les réunions de l'OEA:	169,400
TOTAL:	277,500

TOTAL APPROUVE \$

277.5 *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(24000)

Sous- programme: 10W Conférences de l'OEA

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
300.1	288.4	-3.89	277.5	-3.77

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	4.9	1.76
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	272.6	98.23
Montant total du budget approuvé			277.5	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	2.23
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.36

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code: 10Y (24000)

Project: Fonds non programmés pour le financement de nouveaux mandats émanés de L'Assemblée Générale

Responsable: A déterminer

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

En application des dispositions de la résolution AG/RES. 1 (XXVII-E/00)B.3.c., sont présentés, au titre de ce Sous-programme, les fonds non inscrits au budget qui devront être alloués au financement des nouveaux mandats émanés de l'Assemblée générale.

En application des dispositions de la résolution AG/RES. 1 (XXVII-E/00) B. 3.c., sont présentés dans ce sous-programme les fonds non programmés représentant une valeur de \$332 800 qui devra être destinée au financement des nouveaux mandats émanés de l'Assemblée générale.

Pendant les débats qui se sont déroulés autour du programme-budget, l'organe politique a réparti ces fonds entre les secteurs suivants:

10O	Commission interaméricaine des droits de l'homme	70 000
10Q	Cour interaméricaine des droits de l'homme	70 000
40A	Unité sur le commerce	80 000
41C	Unité pour la promotion de la démocratie	112 800
TOTAL		332 800

TOTAL APPROUVE \$ *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 1: ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANES

Code organisationnel
(24000)

Sous- programme: 10Y Fonds non programmés pour le financement de nouveaux mandats émanés de L'Assemblée Générale

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
0.0	0.0		0.0	

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	0.0	0.00
Montant total du budget approuvé			0.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,402.0	0.00
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.00

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé

2000	2001		2002	
	\$ ²	\$	% ¹	\$
5,538.7	5,348.5	-3.43	12,402.0	131.87

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

²

Le montant figurant dans le budget approuvé pour 2000 a été majoré de l'allocation accordée au titre de l'occupation de l'espace approuvé en vertu de la résolution CP/Res. 756 (1208/99), (voir CP/doc.3273/00)

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	19	1	1,611.8	31.31
Professionnels	13	1	1,374.5	26.70
Services généraux	6	1	237.3	4.61
Postes Temporaires	10	1	660.7	12.83
Professionnels	5	1	469.6	9.12
Services généraux	5	1	191.1	3.71
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	2,874.8	55.85
Montant total du budget approuvé			5,147.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	6.77

CHAPITRE 2: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

20A (60250) ORGANISATION INTERAMÉRICAIN DE LA DÉFENSE	1,822.8
20B (25010) INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE L'ENFANCE (IIN)	1,624.9
20C (23010) COMMISSION INTERAMÉRICAIN DES FEMMES (CIM)	879.6
20D (60200) FONDATION PANAMÉRICAIN DE DÉVELOPPEMENT (FPD)	166.6
20J (16510) COMMISSION INTERAMÉRICAIN DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	653.4
Total	5,147.3

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 2 ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES											
20A(60250) ORGANISATION INTERAMÉRICAINNE DE LA DÉFENSE											
20A-151-WS1	ORGANISATION INTERAMÉRICAINNE DE DÉFENSE										
(60250.00032)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1822.8	1,822.8	1822.8
Total 20A	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1822.8	1,822.8	1822.8
20B(25010) INSTITUT INTERAMÉRICAINNE DE L'ENFANCE (IIN)											
20B-162-500	INSTITUT INTERAMERICAIN DE L'ENFANCE										
(25010.00033)	1298.2	0.0	0.0	20.5	22.7	68.2	98.9	59.3	7.1	276.7	1574.9
20B-162-501	PROGRAMME INTERAMERICAIN D'INFORMATION SUR L'ENFANT ET LA FAMILLE										
(25010.00052)	0.0	0.0	0.0	2.0	2.1	0.0	0.0	12.6	0.0	16.7	16.7
20B-162-502	PROGRAMME DE PROMOTION INTEGRALE DES DROITS DE L'ENFANT										
(25010.01396)	0.0	0.0	0.0	2.0	2.1	0.0	0.0	12.6	0.0	16.7	16.7
20B-162-503	PROGRAMME JURIDIQUE										
(25010.01397)	0.0	0.0	0.0	2.0	2.1	0.0	0.0	12.5	0.0	16.6	16.6
Total 20B	1298.2	0.0	0.0	26.5	29.0	68.2	98.9	97.0	7.1	326.7	1624.9
20C(23010) COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES (CIM)											
20C-171-WS1	SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CIM										
(23010.00034)	513.5	0.0	0.0	20.0	30.4	21.3	52.9	44.2	2.6	171.4	684.9
20C-172-WS2	CIM - PRÉSIDENTE ET COMITE DIRECTEUR										
(23010.00059)	0.0	0.0	0.0	20.4	8.3	0.0	0.0	19.5	0.0	48.2	48.2
20C-173-WS9	ASSEMBLÉE DES DÉLÉGÉES										
(23010.01431)	0.0	0.0	0.0	0.0	12.5	1.5	0.0	36.5	7.0	57.5	57.5
20C-174-800	"ORIENTACIONES PROGRAMATICAS - CIM"										
(23010.00211)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	39.0	0.0	39.0	39.0
20C-174-802	COOPERATION HORIZONTALE - CIM										
(23010.01272)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0	0.0	50.0	50.0

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
Total 20C	513.5	0.0	0.0	40.4	51.2	22.8	52.9	189.2	9.6	366.1	879.6
20D(60200)	FONDATION PANAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (FPD)										
20D-181-WS1	FONDATION PANAMERICAINNE DE DÉVELOPPEMENT										
(60200.00035)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	166.6	166.6	166.6
Total 20D	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	166.6	166.6	166.6
20J(16510)	COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS										
20J-195-WS1	COMMISSION INTERAMERICAINNE DES TELECOMMUNICATIONS (CITEL)										
(16510.00036)	460.8	0.0	0.0	80.4	16.1	7.2	46.3	33.5	9.1	192.6	653.4
Total 20J	460.8	0.0	0.0	80.4	16.1	7.2	46.3	33.5	9.1	192.6	653.4
CHAPITRE 2	2272.5	0.0	0.0	147.3	96.3	98.2	198.1	319.7	2015.2	2,874.8	5147.3

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20A (60250)

Project: Organisation interaméricaine de la défense

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1566 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Mesures pour le renforcement de la confiance et des mécanismes de sécurité dans les Amériques
AG/RES. 1568 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Appui au programme de déminage en Amérique centrale
AG/RES. 1604 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Programme d'éducation pour la paix dans le continent américain

Responsable: Major General John C. Thompson, Chairman

Déclaration d'objectifs:

L'Organisation interaméricaine de défense (OID) fournit des services consultatifs à l'Assemblée générale, la Réunion de consultation des ministres des relations extérieures, et au Conseil permanent de l'OEA au moyen de ses propositions et de ses travaux sur les questions de nature militaire: il remplit le rôle d'organe de planification et de préparation pour la défense du Continent américain, et exerce ses attributions consultatives en vue de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le Continent américain.

Justification 2002:

Le budget proposé par l'Organisation interaméricaine de défense (JID) pour l'exercice 2002 se porte à \$2 113 800 et excède le budget de 2001 de \$166 000.

La JID a fait savoir qu'il ne sera pas possible de réduire son budget de base et c'est pourquoi la JID sera forcée de réduire partiellement ou totalement quelques-uns de ses programmes dans le Collège interaméricain de la défense comme indiqué ci-après:

1. Initiative d'éducation à distance. Avec le logiciel installé, mais sans le financement requis pour la mise en route du cours, le programme d'enseignement automatisé à distance de l'IACD ne se concrétisera pas et tous les efforts déployés pour partager le programme d'études du Collège avec d'autres institutions universitaires dans le continent seront interrompus.
2. Financement de programmes externes. La portée et l'importance des Programmes externes de l'IACD seront réduites, ce qui en fera une composante moins avantageuse du programme d'études du collège.
3. Activités annuelles de maintien de la paix. Cette activité qui est maintenant un programme de deux semaines relativement peu coûteux et mené par des experts d'institutions externes, ainsi que d'autres initiatives qui font partie du programme de l'IACD ne bénéficieront d'aucun financement ou ne le seront que partiellement. .
4. Capacités de recherches automatisées. Une réduction même minimale du processus de modernisation automatisée diminuera la capacité des étudiants à entreprendre des recherches et éventuellement, rendra obsolètes les possibilités de recherches automatisées disponibles maintenant à la bibliothèque de l'IACD ou dans son Centre d'enseignement.
5. Services bibliothécaires de l'IACD. La bibliothèque de l'IACD fournit aux étudiants des capacités de recherche à travers sa collection en espagnol. La réduction du budget a eu et continuera d'avoir des incidences négatives sur notre capacité à collecter et à maintenir nos publications à jour. En outre, cette situation nous empêchera de retenir un bibliothécaire, ce qui peut forcer le Collège à transférer sa collection d'ouvrages et à transformer sa bibliothèque en centre d'enseignement. .

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20A (60250)

Project: Organisation interaméricaine de la défense

Pendant le processus d'approbation du budget 2001, il a été décidé que la dotation de ce sous-programme serait réduit de EU\$250 000 d'ici deux ans. La première application de cet ajustement a été faite dans le budget approuvé pour 2001. Le Secrétariat général a donc appliqué une réduction globale des EU\$125 000 restants au projet de budget pour 2002.

TOTAL APPROUVE \$

1,822.8

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 2: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code organisationnel
(60250)

Sous- programme: 20A Organisation interaméricaine de la défense

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
2,159.2	1,947.8	-9.79	1,822.8	-6.41

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	1,822.8	100.00
Montant total du budget approuvé			1,822.8	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,147.3	35.41
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.39

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20B (25010)

Project: Institut interaméricaine de l'enfance (IIN)

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1587 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Institut interaméricain de l'enfance et action concertée en faveur de l'enfance dans les Amériques Décide: (a) De demander de nouveau à l'IIN de continuer à dresser un inventaire de toutes les activités du système interaméricain relatives à la condition de l'enfance; (b) de demander instamment aux organes et entités du système interaméricain de collaborer avec l'IIN à l'établissement de cet inventaire et (c) de charger de nouveau l'IIN de soumettre à l'Assemblée générale pour examen un projet d'action concertée en faveur de l'enfance dans les Amériques.
AG/RES. 1511(XXVII-O/97)	01/01/1997	12/31/2001	Plan stratégique de partenariat pour le développement 1997-2001
AG/RES. 1632 (XXIX-O/99)	01/01/2001	12/31/2001	Renforcement des systèmes nationaux et de la coopération internationale en matière d'adoption internationales Félicite l'IIN de son soutien permanent à la constitution d'instances de coopération internationale visant à garantir le respect des droits des fillettes et des garçons de la région et de l'établissement du Secrétariat technique en matière d'adoption qui résulte de la réunion de Santiago du Chili.
AG/RES. 1667 (XXIX-O/99)	01/01/2001	01/31/2001	Incorporation des questions relatives à l'enfance à l'agenda continental Charge l'IIN de traiter, de manière systématique, le problème de l'exploitation sexuelle des enfants de la région et de leur participation à des conflits armés. Charge l'Institut de la préparation d'un rapport annuel à l'intention du Secrétaire général de l'Organisation des États Américains dans lequel il rendra compte des actions entreprises par les États membres pour lutter contre l'exploitation sexuelle des garçons, des fillettes et des adolescents.

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

L'Institut interaméricain de l'enfance a été créé en 1927, en réponse à une initiative du IVe Congrès panaméricain de l'enfance tenu en 1924, souscrite par un groupe d'experts sous la direction du pédiatre uruguayen, Luis Morquio. Depuis sa création, l'IIN a son siège à Montevideo (Uruguay). Dès 1949, il a été transformé en organisme spécialisé de l'Organisation des États Américains.

L'IIN est chargé de promouvoir l'établissement des politiques gouvernementales concernant l'enfant; l'articulation de la relation de l'État avec la société civile, et le développement d'une prise de conscience critique face aux problèmes qui touchent l'enfant dans les Amériques. Sa tâche est régie par les décisions d'un Conseil de direction composé de représentants des États membres, qui en majorité proviennent des organismes nationaux de prévision sociale pour l'enfant.

Son action entre dans le cadre des grands axes suivants de la coopération: collaboration avec les gouvernements, les institutions et institutions nationales et internationales; détection des problèmes qui affectent les populations du Continent américain en vue de leur divulgation et de l'identification des méthodes et procédures pour leur solution; formation du personnel spécialisé qui prête des services aux États membres; assistance technique aux gouvernements des États membres pour l'organisation et l'amélioration des institutions et services, et création d'espaces de débat sur les politiques gouvernementales en faveur de l'enfant.

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20B (25010)

Project: Institut interaméricaine de l'enfance (IIN)

Justification 2002:

Les actions entreprises dans la période 2000-2004 seront ciblées sur la conception de produits stratégiques ayant un fort impact technique et politique, qui constitueront un modèle innovateur pour traiter les questions relatives à l'enfance d'un point de vue de management.

La stratégie de l'IIN pour ses domaines d'intervention prévoit la réalisation des produits stratégiques suivants :

- a) proposition d'un « Système national de l'enfance » (SIN), prototype de base
- b) cinq produits stratégiques, liés au prototype de base du SIN :
 - b.1) un prototype de législation sur l'enfance et l'adolescence
 - b.2) un prototype pour la formulation de politiques publiques ciblées sur l'enfance et l'adolescence
 - b.3) un prototype de système d'information pour surveiller l'exercice effectif des droits consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant
 - b.4) un prototype de système d'information administrative et comptable à l'intention des institutions chargées de la protection de l'enfance
 - b.5) un prototype de programme de communications pour les organismes qui régissent les activités en faveur de l'enfance ou qui les mettent en oeuvre.

Les activités seront exécutées sur la base de la nouvelle structure organisationnelle de l'IIN, à savoir : la Direction générale, les Services consultatifs, le Programme juridique, le Programme de promotion intégrale des droits de l'enfant, le Programme d'information et les services d'appui : secrétariat, communications et administration.

Mandats spécifiques:

I. De l'Assemblée générale de l'OEA:

AG/RES. 1511 (XXVII-O/97) - Plan stratégique de partenariat 1997-2001

AG/RES. 1587 (XXVIII-O/98) - L'Institut interaméricain de l'enfance et l'action concertée en faveur de l'enfance dans les Amériques.

AG/RES 1667 (XXIX-O/99) - Incorporation à l'agenda continental des questions relatives à l'enfance

AG/RES 1632 (XXIX-O/99) - Renforcement des systèmes nationaux et de la coopération internationale en matière d'adoption internationale

II. Du Conseil directeur de l'IIN:

CD/RES.01 (74-R/99) -Création d'un système d'information sur l'enfant et la famille dans la sous-région de l'Amérique centrale

CD/RES.02 (74-R/99) - Promotion de la ratification et de l'application de la Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées.

CD/RES.03 (74-R/99) - Appui en vue de mettre fin à l'utilisation des enfants et des jeunes filles et des jeunes hommes de 18 ans comme soldats. Promotion de la discussion de ce thème dans la perspective du Troisième Sommet des Amériques.

CD/RES.04 (74-R/99) - Prévention de la violence dans les foyers: Impact sur l'enfance. Mise au point d'un programme de prévention (PRE-VIDA).

CD/RES.05 (74-R/99) - Établissement des dossiers relatifs à l'enfant à l'intention du Sommet des

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20B (25010)

Project: Institut interaméricaine de l'enfance (IIN)

Amériques qui aura lieu au Canada en 2001.Création d'une Commission interaméricaine de préparation.

Engagements interinstitutions

AGENCE ESPAGNOLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE - Programme interaméricain de renforcement des systèmes de prévision sociale pour l'enfant

BID - Mise en œuvre du Système d'information pour l'enfance (El Salvador).

CICAD - Accord de coopération générale IIN/CICAD (Washington D.C. 1995) - Ateliers de prévention de la toxicomanie organisés conjointement avec le Programme de l'IIN pour la prévention de la toxicomanie et l'hygiène mentale de l'enfant..

UNICEF- Programme régional de formation en matière de droits de l'enfant et de politiques sociales orientées vers l'enfance et l'adolescence en Amérique latine et les Caraïbes.

Autres engagements:

GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS - Projet de recherche:"Traite des femmes et des enfants en vue de leur exploitation sexuelle dans les Amériques».

TOTAL APPROUVE \$

1,624.9

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 2: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code organisationnel
(25010)

Sous- programme: 20B Institut interaméricaine de l'enfance (IIN)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,528.3	1,616.6	5.77	1,624.9	0.51

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	13	1	1,063.1	65.42
Professionnels	9	1	950.4	58.48
Services généraux	4	1	112.7	6.93
Postes Temporaires	5	1	235.1	14.46
Professionnels	1	1	104.0	6.40
Services généraux	4	1	131.1	8.06
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	326.7	20.10
Montant total du budget approuvé			1,624.9	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,147.3	31.56
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.13

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20C (23010)

Project: Commission interaméricaine des femmes (CIM)

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/DEC. 18 (XXVIII-O/98)	01/01/1998	12/31/2002	<p>Déclaration sur l'égalité des droits et des chances entre la femme et l'homme et sur l'égalité des sexes dans les instruments juridiques interaméricains</p> <p>Conformément à la résolution AG/DEC. 18 (XXVIII-O/98), Déclaration sur l'égalité de droits et de chances pour la femme et l'homme et parité hommes-femmes dans les instruments juridiques interaméricains. PROCLAME que tous les instruments juridiques interaméricains traitant des droits de la personne devraient être appliqués par les États membres de l'OEA, ainsi que par ses organes, organismes spécialisés et services connexes afin qu'ils veillent à l'égalité juridique et de chances de l'homme et la femme ainsi qu'à la parité homme-femme.</p>
AG/RES. 1588 (XXVIII-O/98)	01/01/1999	12/31/2002	<p>Sixième rapport biennal du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la résolution AG/RES. 829 (XVI-O/86) "Participation pleine et égalitaire de la femme d'ici à l'an 200</p> <p>Elle continuera d'assurer le suivi du Plan d'action de la CIM sur la participation de la femmes aux structures du pouvoir et aux processus décisionnels. Ce plan émane de la Réunion interaméricaine de consultation de la CIM et a été adopté à la XXVIIIe Assemblée des déléguées de la CIM - [Résolution CIM/RES : 189 (XXVIII-0/96)]. En effet, à l'aube du 21e siècle, les femmes du Continent n'ont pas encore pu avoir un impact significatif sur les plan politique et économique. Entre autres recommandations contenues dans ce document, figurent les suivantes:</p> <p>a. La tenue de réunions, avec la collaboration de l'Unité pour la promotion de la démocratie et d'autres organismes du Système interaméricain, en vue de promouvoir la participation politique de la femme comme moyen de renforcement de la démocratie et preuve tangible de la levée des obstacles qui entravent son accès au processus décisionnel.</p> <p>b. Appui à l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes sous-régionaux de formation de femmes dirigeantes.</p> <p>c. Veiller à une plus grande coordination et réaliser un lobby plus effectif auprès de différentes institutions financières internationales en encourageant l'élaboration et la présentation de projets régionaux et sous-régionaux.</p> <p>Continuer à établir des études et mener des démarches visant à assurer la viabilité d'un Institut interaméricain de formation des femmes dirigeantes.</p>
AG/RES. 1592 (XXVIII-O/98)	01/01/1998	12/31/2002	<p>Condition de la femme dans les Amériques et renforcement de la Commission interaméricaine des femmes</p> <p>Continuer à mener des activités destinées à renforcer la Commission interaméricaine des femmes et à appuyer l'élaboration d'un Projet de Programme interaméricain de promotion des droits de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes, lequel projet a été soumis pendant la Réunion ministérielle tenue à Washington, D.C. les 27 et 28 avril 2000.</p>
AG/RES. 1456(XXVII-O/97)	01/01/1998	12/31/2002	<p>Promotion de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, "Convention de Belém do Pará"</p> <p>Poursuivre les projets et activités visant l'élimination de la violence contre la femme et mesures stratégiques à adopter pour la concrétisation des objectifs énoncés dans la Convention de Belem do Para pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme.</p> <p>Il sera effectué le suivi du projet réalisé en 2000 "Convention de Belem do Pará _cinq ans plus tard."</p>
AG/RES. 1625	01/01/2000	12/31/2002	<p>Condition de la femme dans les Amériques renforcement et modernisation de la</p>

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20C (23010)

Project: Commission interaméricaine des femmes (CIM)

(XXIX-O/99)			<p>Commission interaméricaine des femmes</p> <p>Poursuive la réforme des instruments juridiques de la CIM</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuive les activités qui contribuent à renforcer et à moderniser la CIM. 2. Continuer les Orientations programmatiques de la CIM et à ces fins, il est nécessaire d'assurer une programmation coordonnée pour couvrir adéquatement les domaines stratégiques d'action Renforcement de la CIM, élimination de la violence contre la femme, élimination de la pauvreté, participation de la femme aux structures du pouvoir et aux processus décisionnel. 3. Seront mises en vigueur les dispositions qui émanent de la Réunion ministérielle tenue au mois d'avril 2000 à Washington D.C. et approuvées pendant lors de la XXXe Assemblée des déléguées de la CIM tenue à Washington D.C. en novembre 2000. Suite sera donnée aux mandats émanés du Sommet des Amériques qui relèvent de la compétence de la CIM et l'on continuera de mettre en oeuvre les Plans d'action des Premier et Deuxième Sommets des Amériques. 4. Pendant l'année 2001, les fonds inscrits au compte du "Fonds d'amorçage de la CIM" pour le financement de projets nationaux et multinationaux approuvés par le Comité directeur de la CIM seront utilisés . 5. Continuer à donner suite à la résolution CIM/RES. 173.94 adoptée à la XXVIIe Assemblée des déléguées de la CIM tenue à Washington du 7 au 11 novembre 1994, en menant des projets et activités qui encouragent la coopération horizontale et solidaire entre les pays, dans les domaines d'importance critique identifiés dans le Plan stratégique d'action de la CIM et dans les engagements découlant du Sommet des Amériques. 6. La CIM continuera à oeuvrer avec d'autres institutions internationales en vue de mettre en place une infrastructure et encourager une assistance additionnelle. 7. Continuer à mener des projets et activités en application de la résolution AG/RES.1592 (XXVIII-O/98) <p>Condition de la femme dans les Amériques et renforcement de la Commission interaméricaine des femmes (Résolution adoptée à la troisième séance plénière tenue le 2 juin 1998). Ces projets et activités pourront renforcer le rôle de la femme sur les plan national et international, ainsi que les interventions qui permettent d'une part l'intégration de la femme en tant que participante active et bénéficiaire du développement national, et d'autre part son incorporation intégrale à tous les échelons du processus décisionnel sur les plans national et international.</p> <p>Considérant que lors du Sommet des Amériques tenu à Miami en 1994, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont confirmé leur engagement envers le point 18 du Plan d'action qui traite du "Renforcement du rôle de la femme dans la société", ils ont souligné qu'il est essentiel de renforcer les politiques et programmes qui tendent à améliorer et à élargir la participation des femmes à tous les niveaux de la vie politique, sociale et économique. Dans la déclaration de Santiago lors du Deuxième Sommet des Amériques, les chefs d'Etat et de gouvernement ont déclaré que "...l'égalité des droits et des possibilités entre les hommes et les femmes ainsi que la participation dynamique des femmes dans tous les domaines d'activité de nos pays sont des objectifs prioritaires..".</p>
AG/RES. 1626 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2002	<p>Premier rapport biennal sur la mise en oeuvre de la résolution 1456 (XXVII-O/97), "Promotion de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme "Convention de Belém Do Pará</p> <p>En vertu de la résolution AG/RES.1456 (XXVII-O/97), assurer le suivi de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme.</p>

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20C (23010)

Project: Commission interaméricaine des femmes (CIM)

Responsable: Secrétaire exécutif

Déclaration d'objectifs:

La Commission interaméricaine des femmes a pour finalité de promouvoir et de protéger les droits de la femme, et d'appuyer les États membres dans leurs efforts visant à assurer le plein accès aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qui permettent à la femme et à l'homme de participer sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie sociale dans la perspective de la jouissance totale et égale des avantages du développement, et également du partage des responsabilités pour l'avenir.

La CIM identifie par les moyens pertinents les domaines dans lesquels il faut intensifier la participation intégrale de la femme dans le développement économique, politique, social et culturel des peuples.

Proposer des solutions et exhorter les gouvernements à adopter les mesures pertinentes pour éliminer les obstacles à la participation totale et égale de la femme dans les sphères civile, économique, sociale, culturelle et politique.

Promouvoir la mobilisation, la formation et l'organisation de la femme pour obtenir sa participation sur une base d'égalité aux positions de dirigeantes dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, et proposer que dans le processus de planification, d'organisation et de mise en œuvre des programmes de développement soient offerts de manière permanente les moyens nécessaires à rendre effective cette participation et cette représentation.

Exhorte les gouvernements à donner suite aux dispositions émanées des Conférences spécialisées interaméricaines ou internationales; de l'Assemblée générale de l'OEA et de la CIM, visant à concrétiser la parité.

Remplit le rôle d'organe consultatif auprès de l'OEA et de ses organes pour toutes les questions ayant trait à la femme du Continent américain.

Informe périodiquement l'Assemblée générale de l'OEA au sujet des principales activités liées à tous les aspects de la condition féminine dans les Amériques, ainsi que des progrès accomplis dans ce domaine.

Justification 2002:

Pendant l'année 2002, la Commission interaméricaine des femmes (CIM) continuera de donner suite aux mandats émanés de la XXXe Assemblée des déléguées de la CIM, laquelle a eu lieu à Washington D.C du 15 au 17 novembre 2000 et les mandats émanés des résolutions AG/RES.1732, 1740, 1741 (XXX-O/00) adoptées par l'Assemblée générale.

Un suivi sera donné au "Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes", Résolution AG/RES.1732 (XXX-O/00)

La CIM aura une participation active en sa qualité de principale tribune génératrice de politiques continentales sur l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes, ainsi que de coopération entre l'OEA et les divers organismes et entités régionales et sous-régionales.

La CIM continuera à assurer le suivi de la "Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, Convention de Belém do Para" Résolution AG/RES.1740 (XXX-O/00).

Sont en cours d'exécution deux projets concernant les droits de l'homme et la violence contre la femme. A l'achèvement de ces projets, il sera tenu une réunion d'experts chargée d'analyser les résultats et de formuler des recommandations qui seront par la suite acheminées aux États membres et publiées aux fins de diffusion à travers le continent.

Par la résolution AG/RES.1741 (XXX-O/00) adoptée à la XXXe Session ordinaire de l'Assemblée générale,

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20C (23010)

Project: Commission interaméricaine des femmes (CIM)

celle-ci a adopté les recommandations des Ministres et hauts fonctionnaires au sujet du suivi des engagements pris aux Sommets et des propositions visant à incorporer la perspective de la parité hommes-femmes dans la Déclaration politique et le Plan d'action du Troisième Sommet, dans le cadre du suivi du Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes.

Aux termes des résolutions adoptées par la XXXe Assemblée des déléguées de la CIM tenue à Washington D.C. du 15 au 17 novembre 2000, la CIM continuera à oeuvrer en faveur du Plan stratégique d'action de la Commission interaméricaine des femmes qui a été adoptée en vertu de la résolution CIM/RES.198 (XXVII-O/94), étant donné que l'Assemblée des déléguées sous référence a décidé de proroger la validité de ce Plan d'action aux termes de la résolution CIM/RES.211 (XXX-O/00) jusqu'en 2005. Les questions qui méritent une intervention de la CIM continueront de figurer dans le Plan. à savoir: participation de la femme aux structures du pouvoir et aux processus décisionnels, l'élimination de la violence et l'élimination de la pauvreté; adopter les mesures qui s'imposent pour que le Plan stratégique d'action complète le Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l'équité et de la parité hommes-femmes. Les stratégies en vue de leur donner suite demeurent valides, de même que celles qui ont été adoptées dans la Déclaration et plate-forme d'action de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme, tenue à Beijing (Chine) en 1995.

Par la résolution CIM/RES.213 (XXX-O/00), l'Assemblée des déléguées a adopté le programme biennal de travail de la CIM - Orientations Programmatiques pour l'exercice biennal 2000-2002 qui contient les orientations appelées à constituer les bases du déroulement des travaux de la Commission interaméricaine des femmes. Cet élément s'avère indispensable en vue d'assurer une programmation coordonnée pour couvrir adéquatement les domaines stratégiques d'action.

Ce programme tiendra compte des secteurs communs et des possibilités réelles qui existent pour en faire une réalité.

Les priorités pour l'exercice biennal sont les suivantes: Programme interaméricain de promotion des droits de humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes, Sommet des Amériques, Plan stratégique d'action.

Aux termes de la résolution CIM/RES.215 (XXX-O/00) "Appui au Rapporteur de la CIDH sur la condition de la femme dans les Amériques", l'Assemblée des déléguées a demandé à la CIM de renouveler son appui au Rapporteur spécial de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

En 2002, trois réunions du Comité directeur de la CIM auront lieu.

La structure, les responsabilités et les fonctions de la Commission interaméricaine des femmes ont été révisées suite à l'Instruction No. 97-2 datée du 14 mars 1997, conjointement avec le cabinet du Secrétaire général adjoint et ses services.

En raison des restrictions budgétaires il ne sera pas possible d'exécuter les mandats figurant dans les résolutions AG/RES. 1732 (XXX-O/00) et AG/RES. 1741 (XXX-O/00).

Dans la résolution AG/RES. 1732 (XXX-O/00), l'Assemblée générale a adopté le Programme interaméricain de promotion des droits de la femme et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes.

L'Assemblée générale demande à la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de servir d'organe de suivi, de coordination et d'évaluation du Programme interaméricain et d'appliquer les mesures qui auront été prises pour sa mise en oeuvre.

Elle demande aussi au Conseil permanent de proposer à l'Assemblée générale de l'OEA d'approuver, lors de sa trente et unième Session ordinaire, l'affectation des ressources techniques, humaines et financières, dans le cadre du budget de l'Organisation, en vue de la mise en oeuvre de ce programme par le Secrétariat général et la CIM.

Toujours dans cette résolution, l'Assemblée générale prie instamment le Secrétariat général de l'OEA de

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20C (23010)

Project: Commission interaméricaine des femmes (CIM)

veiller à ce que la perspective de la parité hommes-femmes soit incorporée à tous les travaux, projets et programmes des organes, organismes et entités de l'OEA, en application du programme.

Dans la résolution AG/RES. 1741 (XXX-O/00) Incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes dans les Sommets des Amériques, l'Assemblée générale demande au Secrétariat général de l'OEA d'allouer à la Commission interaméricaine des femmes (CIM) les fonds nécessaires à l'exécution de ces mandats, en fonction des crédits inscrits à cet effet au Programme-budget ainsi que d'autres ressources. L'Assemblée générale demande aussi au Secrétariat général et à la CIM de faire parvenir cette résolution à tous les organes, organismes et entités du Système interaméricain, pour qu'ils en tiennent compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs calendriers et programmes de travail.

Dans cette même résolution, l'Assemblée générale encourage les gouvernements à examiner les recommandations émanées de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), lors de l'élaboration de la Déclaration politique et du Plan d'action du troisième Sommet des Amériques. La CIM devra mettre au point des recommandations et fournir un appui technique à ces fins.

Elle décide également de recommander la tenue tous les quatre ans de réunions des Ministres ou de hauts fonctionnaires chargés des politiques d'avancement de la femme, afin de contribuer à la préparation et aux activités de suivi des Sommets des Amériques.

Pour exécuter les mandats émanés de ces deux résolutions, la CIM prévoit de mener à bien des activités telles que des ateliers de travail et des groupes de travail, pour lesquelles il est nécessaire d'obtenir un montant additionnel de \$25 000,00, en vue de la mise en œuvre du Programme interaméricain de promotion des droits de la femme et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes.

Le résultat escompté de ces réunions est la réalisation des objectifs du Programme, tels que:

- Incorporer systématiquement la perspective de la parité hommes-femmes à tous les organes, organismes et entités du système interaméricain.
- Promouvoir la participation totale et égale de la femme à tous les aspects du développement économique, social, politique et culturel.
- Ouvrir l'accès total de la femme et dans des conditions d'égalité à l'emploi et aux ressources productives.
- Promouvoir des politiques visant à garantir le respect des formules "à travail égal, salaire égal" et "à travail de valeur égale, salaire égal" entre les femmes et les hommes.
- Encourager la reconnaissance de la valeur économique du travail non rémunéré, dont celui de la femme au foyer.
- Promouvoir un échange culturel qui fasse participer tous les segments de la société au processus d'autonomisation de la femme et à la recherche de l'égalité des sexes, en particulier par l'incorporation des hommes en tant que partie intégrante et active de cet échange.
- Adopter, en collaboration avec la CIM, les mesures nécessaires à l'incorporation de la perspective hommes-femmes à tous les organes, organismes et entités de l'Organisation dans l'élaboration de ses programmes et mesures, et promouvoir entre les organismes du système interaméricain l'incorporation de cette perspective.
- Assurer que soit systématiquement incorporée la perspective hommes-femmes à l'élaboration et à l'application des instruments internationaux, mécanismes et procédures dans le cadre de l'Organisation, spécialement aux programmes des réunions ministérielles.

*

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20C (23010)

Project: Commission interaméricaine des femmes (CIM)

TOTAL APPROUVE \$

879.6

Financement extérieur:

Le Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine des femmes (CIM) fait des démarches pour identifier les sources de financement extérieures, et obtenir des fonds additionnels qui aident à financer des projets, programmes et activités de la CIM.

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 2: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code organisationnel
(23010)

Sous- programme: 20C Commission interaméricaine des femmes (CIM)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
969.3	936.5	-3.38	879.6	-6.07

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	5	1	418.8	47.61
Professionnels	3	1	294.2	33.44
Services généraux	2	1	124.6	14.16
Postes Temporaires	1	1	94.7	10.76
Professionnels	1	1	94.7	10.76
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	366.1	41.62
Montant total du budget approuvé			879.6	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,147.3	17.08
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.15

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20D (60200)

Project: Fondation panaméricaine de développement (FPD)

Responsable: Commission exécutive de la Fondation

Déclaration d'objectifs:

Afin de renforcer les moyens dont disposent les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes pour accroître leur bien-être en créant des partenariats productifs entre les personnes les plus défavorisées de la région et celles qui ont des ressources, des connaissances ou de l'expérience à offrir.

La PADF donne aux personnes les moyens de s'aider elles-mêmes en leur prêtant assistance en cas de catastrophe, en les y préparant et en en atténuant les effets, en accroissant les revenus familiaux, en renforçant la démocratie et la société civile et en améliorant la formation professionnelle et les services de santé. Elle achemine les ressources principalement par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales (ONG) et les municipalités afin de les rendre davantage en mesure de mieux servir les familles les plus défavorisées. Elle sert d'instrument par lequel le secteur privé et d'autres donateurs peuvent apporter des contributions en espèces et en nature qui permettent de répondre aux besoins les plus préoccupants des Amériques.

La Fondation panaméricaine de développement est un mécanisme important pour l'Organisation des États Américains, l'aidant à atteindre ses objectifs continentaux, en particulier en faveur des plus défavorisés de la région. Depuis sa création, c'est-à-dire 1962, aux termes d'un accord de coopération unique entre l'OEA et du secteur privé, la PADF joue un rôle de premier plan dans la mobilisation de ressources publiques et privées à cet effet.

Justification 2002:

La Fondation panaméricaine de développement (PADF) est une organisation privée, non gouvernementale et à but non lucratif, qui a été créée en 1962 à l'initiative de l'Organisation des États Américains (OEA) et du secteur privé. Son principal objectif est d'assister les personnes à faible revenu d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'améliorer leur niveau de vie en les faisant participer au développement économique et social de leur pays respectif.

La Fondation exécute son mandat dans le cadre de quatre programmes:

Programme d'aide, de réhabilitation et de reconstruction en cas de catastrophes naturelles
Programme de développement durable et de formation de revenu pour les familles les plus défavorisées
Programme de formation professionnelle et de services de santé
Programme de renforcement de la société civile et de la démocratie

Conformément à l'accord conclu entre l'OEA et la PADF, le Secrétaire général de l'OEA remplit les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Fondation et le Secrétaire général adjoint, celles de Vice-président.

Le budget général de la PADF comprend dans ses recettes une contribution de l'OEA, que la Fondation utilise pour couvrir une partie de ses coûts de fonctionnement et les coûts liés à l'équipement hospitalier et aux médicaments utilisés localement dans des programmes de santé, ainsi que pour couvrir les dépenses administratives logistiques au titre des catastrophes naturelles, lesquelles sont étroitement coordonnées avec la Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) et les représentants du Secrétariat général dans chaque pays.

Pour sa gestion de 2002, la PADF sollicite un appui de l'OEA d'un montant équivalant à celui de cette

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20D (60200)

Project: Fondation panaméricaine de développement (FPD)

année, soit \$124 950, au titre des coûts de fonctionnement et étant donné le nombre sans précédent des catastrophes naturelles dans la région pour lesquelles la PDAF accorde une aide, nous sollicitons de l'OEA le montant de \$41 650.

La contribution que la PADF sollicite de l'OEA s'élève au total à \$166 600; montant qui est réparti de la façon suivante:

Coûts de fonctionnement	\$124 950
Catastrophes naturelles	\$ 41 650
TOTAL	\$166 600

TOTAL APPROUVE \$

166.6

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 2: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code organisationnel
(60200)

Sous- programme: 20D Fondation panaméricaine de développement (FPD)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
173.5	166.6	-3.97	166.6	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	166.6	100.00
Montant total du budget approuvé			166.6	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,147.3	3.23
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.21

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20J (16510)

Project: Commission interaméricaine des télécommunications

Mandat	Date de démarrage	d'achèvement	Justification
AG/RES. 1534 (XXVIII-O/98)	12/01/1994	12/31/2000	Soutien et suivi des initiatives des sommets des Amériques
AG/RES. 1585 (XXVIII-O/98)	03/07/1998	12/31/2001	Commission interaméricaine de Télécommunications Déclaration de Quito
AG/RES. 1464(XXVII-O/97)	12/01/1994	12/31/2001	Suivi de la Réunion des hauts fonctionnaires des télécommunications
AG/RES. 1465(XXVII-O/97)	06/07/1993	01/01/2002	Deuxième réunion ordinaire de l'Assemblée de la Commission interaméricaine des télécommunications

Responsable: Secrétaire exécutif

Déclaration d'objectifs:

Par l'évaluation des moyens réglementaires, techniques et juridiques disponibles pour promouvoir la libéralisation, les normes communes, l'interfonctionnement des réseaux et l'utilisation compatible du spectre radioélectrique, la CITEL s'efforce d'aider les pays membres à satisfaire leurs besoins énormes dans le cadre du processus de développement d'une infrastructure d'information moderne conforme à leurs lois individuelles. En partenariat avec le secteur privé, les membres de la CITEL s'efforcent d'apporter les fruits de l'économie d'information à tous les membres de nos sociétés, en encourageant les investissements du secteur privé; en assurant la promotion de la concurrence; en mettant en place des régimes de réglementation souples; en stimulant la diversité du contenu, notamment la diversité culturelle et linguistique; en assurant l'accès à des réseaux d'informations pour les fournisseurs de services et d'informations et en assurant le service universel.

Parmi les objectifs spécifiques formulés pour le proche avenir figure l'appui au concept consistant à encourager les pays membres à déclarer que l'INTERNET est une activité prioritaire qui permet d'offrir aux gens, à l'échelle continentale, la même possibilité d'avoir accès aux informations et aux connaissances, de mettre en oeuvre le MRA sur les procédures d'évaluation de conformité de l'équipement de télécommunication, d'appliquer les directives sur l'interconnexion de réseaux et de promouvoir l'application à grande échelle du commerce électronique dans les pays membres. On mettra fortement l'accent sur la mise au point du service universel et de son accès au bénéfice de tous les peuples des Amériques. En outre, La CITEL poursuivra ses activités dans le domaine de la coordination des normes pour les pays membres.

Justification 2002:

Le projet de budget de la CITEL alimenté par les ressources du Fonds ordinaire pour 2002 couvre les coûts de cinq du total de sept fonctionnaires du Secrétariat, en sus des dépenses de Secrétariat. Deux postes permanents seront financés par des fonds spéciaux des membres associés à la CITEL, à concurrence d'un montant approximatif de EU\$ 127,000.

Aux termes de la résolution de l'Assemblée générale qui a adopté la structure de la CITEL, la Commission compte quatre Comités permanents: le Comité exécutif permanent (COM/CITEL), le Comité consultatif permanent des services publics de télécommunications (CCP.I); le Comité consultatif permanent de radiodiffusion (CCP.II); le Comité consultatif permanent des radiocommunications (CCP.III); et un Comité de coordination chargé de réviser la planification opérationnelle. Les Comités susmentionnés doivent se réunir au moins une fois par an, selon leur mandat respectif.

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code: 20J (16510)

Project: Commission interaméricaine des télécommunications

En fait, il est nécessaires de programmer un nombre minimum de huit réunions en 2002 (une réunion de la COM/CITEL, une réunion du Comité de coordination, deux réunions du CCP.I, une réunion du CCP.II et trois réunions du CCP. III), étant donné que la dynamique des télécommunications exige de la CITEL une intervention appropriée au profit de toute la région qui satisfasse tous ses membres (les gouvernements aussi bien que le secteur privé.

Les ressources du Fonds ordinaire inscrites au projet de budget de la CITEL pour 2002 couvrent seulement une moyenne de 20% du coût total de ces activités. Il incombe aux membres associés de la CITEL et aux pays d'accueil de verser le pourcentage restant.

Il sied de mentionner que la CITEL, en vertu du mandat confié par son Statut, doit tenir une Assemblée chaque quatre ans. Par conséquent, il doit se tenir en 2002 la IIIe Assemblée de la CITEL. Le budget proposé ne prévoit pas de crédit spécial et additionnel pour défrayer les coûts associés à cette réunion , vu qu'il s'agit d'une activité extraordinaire de la CITEL qui ne peut être incluse dans son budget ordinaire annuel.

Le budget de financement de cette Assemblée sera présenté au Secrétariat des Conférences et Réunions en fonction des procédures arrêtées entre la CITEL et ce Secrétariat.

TOTAL APPROUVE \$

653.4

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 2: ORGANISMES SPECIALISES ET AUTRES ENTITES

Code organisationnel
(16510)

Sous- programme: 20J Commission interaméricaine des télécommunications

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
708.4	681.0	-3.86	653.4	-4.05

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	1	1	129.9	19.88
Professionnels	1	1	129.9	19.88
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	4	1	330.9	50.64
Professionnels	3	1	270.9	41.46
Services généraux	1	1	60.0	9.18
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	192.6	29.47
Montant total du budget approuvé			653.4	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,147.3	12.69
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.85

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé

2000	2001		2002	
	\$ ²	\$	% ¹	\$
9,952.2	9,973.6	0.21	12,402.0	24.34

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

²

Le montant figurant dans le budget approuvé pour 2000 a été majoré de l'allocation accordée au titre de l'occupation de l'espace approuvé en vertu de la résolution CP/Res. 756 (1208/99), (voir CP/doc.3273/00)

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	81	1	7,277.3	70.39
Professionnels	54	1	5,609.7	54.26
Services généraux	27	1	1,667.6	16.13
Postes Temporaires	15	1	1,054.5	10.19
Professionnels	10	1	842.4	8.14
Services généraux	5	1	212.1	2.05
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	5.0	0.04
Autres coûts		3-9	2,001.5	19.36
Montant total du budget approuvé			10,338.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	13.60

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

30A (10510) CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	2,277.7
30B (21010) CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT	1,273.0
30C (11000) SERVICE DE L'INFORMATION	2,007.6
30D (11510) DÉPARTEMENT DES SERVICES JURIDIQUES	924.2
30E (12010) BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL	716.9
30F (26010) MUSÉE D'ART DES AMÉRIQUES	639.3
30G (27000) BIBLIOTHÈQUE COLOMB	1,120.3
30H (12510) SERVICE DU PROTOCOLE	484.3
30I (10510) FONCTIONS OFFICIELLES (SG/SGA/CP)	48.5
30J (13010) BUREAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES	391.2
30K (13510) BUREAU DE SUIVI DES SOMMETS	455.3
Total	10,338.3

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 3 CABINET DU SECRETARIAT GENERAL											
30A(10510) CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL											
30A-201-WS1	CABINET DU SECRETAIRE GENERAL										
(10510.00037)	1295.1	0.0	0.0	135.3	23.6	27.3	96.5	23.9	12.0	318.6	1613.7
30A-201-WS2	CABINET EXECUTIF ET D'APPUI AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL										
(10520.00037)	664.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	664.0
Total 30A	1959.1	0.0	0.0	135.3	23.6	27.3	96.5	23.9	12.0	318.6	2277.7
30B(21010) CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT											
30B-206-WS1	CABINET DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT										
(21010.00038)	970.4	0.0	0.0	83.0	4.3	7.9	36.0	18.1	4.9	154.2	1124.6
30B-206-WS2	SIMULATION D'ASSEMBLEES NATIONALES ET INTERNATIONALES										
(21010.01387)	141.1	0.0	0.0	4.6	0.7	2.0	0.0	0.0	0.0	7.3	148.4
Total 30B	1111.5	0.0	0.0	87.6	5.0	9.9	36.0	18.1	4.9	161.5	1273.0
30C(11000) SERVICE DE L'INFORMATION											
30C-236-WS1	ADMINISTRATION DU BUREAU DU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION										
(11020.00039)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	33.8	144.9	0.0	5.6	184.3	184.3
30C-246-WS1	INFORMATION DE PRESSE										
(11060.00039)	370.3	0.0	0.0	0.0	0.0	5.3	0.0	31.2	31.4	67.9	438.2
30C-247-WS1	PUBLICATIONS / APPUI A LA RÉDACTION										
(11061.00039)	87.4	0.0	0.0	0.0	25.1	0.0	0.0	34.4	0.0	59.5	146.9
30C-248-WS1	MULTIMEDIA										
(11062.00039)	241.2	0.0	0.0	0.0	0.0	23.0	0.0	48.0	0.0	71.0	312.2
30C-251-WS1	RADIO										
(11080.00039)	323.8	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0	5.0	328.8
30C-254-WS1	MAGAZINE AMERICAS										
(11090.00044)	276.4	0.0	0.0	0.0	143.1	6.0	29.7	136.0	6.0	320.8	597.2

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
Total 30C	1299.1	0.0	0.0	0.0	168.2	73.1	174.6	249.6	43.0	708.5	2007.6
30D(11510)	DÉPARTEMENT DES SERVICES JURIDIQUES										
30D-255-WS1	DÉPARTEMENT DES SERVICES JURIDIQUES										
(11510.00040)	874.4	1.0	0.0	3.5	2.0	9.4	24.3	4.0	5.6	49.8	924.2
Total 30D	874.4	1.0	0.0	3.5	2.0	9.4	24.3	4.0	5.6	49.8	924.2
30E(12010)	BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL										
30E-260-WS1	BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL										
(12010.00041)	551.9	4.0	0.0	21.4	2.5	5.0	30.4	100.5	1.2	165.0	716.9
Total 30E	551.9	4.0	0.0	21.4	2.5	5.0	30.4	100.5	1.2	165.0	716.9
30F(26010)	MUSÉE D'ART DES AMÉRIQUES										
30F-270-WS1	MUSEE D'ART DES AMERIQUES										
(26010.00042)	478.8	0.0	0.0	0.0	4.3	6.4	138.2	0.0	11.6	160.5	639.3
Total 30F	478.8	0.0	0.0	0.0	4.3	6.4	138.2	0.0	11.6	160.5	639.3
30G(27000)	BIBLIOTHÈQUE COLOMB										
30G-280-WS1	BIBLIOTHEQUE COLOMB, DIRECTION										
(27020.00043)	129.9	0.0	0.0	0.0	6.1	7.2	127.1	71.9	0.0	212.3	342.2
30G-282-WS1	SERVICES TECHNIQUES										
(27040.00043)	232.9	0.0	0.0	0.0	3.3	27.0	0.0	0.0	0.0	30.3	263.2
30G-284-WS1	SERVICES DE REFERENCE										
(27060.00043)	349.1	0.0	0.0	0.0	0.0	6.4	0.0	0.0	2.7	9.1	358.2
30G-286-WS1	SERVICES DE GESTION DES DOSSIERS										
(27080.00043)	145.5	0.0	0.0	0.0	0.0	11.2	0.0	0.0	0.0	11.2	156.7
Total 30G	857.4	0.0	0.0	0.0	9.4	51.8	127.1	71.9	2.7	262.9	1120.3
30H(12510)	SERVICE DU PROTOCOLE										

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
30H-290-WS1	PROTOCOLE										
(12510.00009)	462.8	0.0	0.0	0.0	2.7	1.6	17.2	0.0	0.0	21.5	484.3
Total 30H	462.8	0.0	0.0	0.0	2.7	1.6	17.2	0.0	0.0	21.5	484.3
30I(10510)	FONCTIONS OFFICIELLES (SG/SGA/CP)										
30I-295-WS1	FONCTIONS OFFICIELLES - SECRETAIRE GENERAL										
(10510.00134)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	21.5	21.5	21.5
30I-295-WS2	FONCTIONS OFFICIELLES - SECRÉTAIRE GENERAL ADJOINT										
(21010.00134)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.5	5.5	5.5
30I-295-WS3	FONCTIONS OFFICIELLES - CONSEIL PERMANENT										
(22010.00134)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	21.5	21.5	21.5
Total 30I	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	48.5	48.5	48.5
30J(13010)	BUREAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES										
30J-298-WS1	BUREAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES										
(13010.00045)	347.8	0.0	0.0	5.5	6.8	5.9	19.6	4.0	1.6	43.4	391.2
Total 30J	347.8	0.0	0.0	5.5	6.8	5.9	19.6	4.0	1.6	43.4	391.2
30K(13510)	BUREAU DE SUIVI DES SOMMETS										
30K-299-WS1	BUREAU DE SUIVI DES SOMMETS										
(13510.00023)	389.0	0.0	0.0	19.0	6.0	6.0	5.0	30.3	0.0	66.3	455.3
Total 30K	389.0	0.0	0.0	19.0	6.0	6.0	5.0	30.3	0.0	66.3	455.3
CHAPITRE 3	8331.8	5.0	0.0	272.3	230.5	196.4	668.9	502.3	131.1	2,006.5	10338.3

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30A (10510)

Project: Cabinet du Secrétaire général

Responsable: Secrétaire général

Déclaration d'objectifs:

Le Cabinet du Secrétaire général veille au respect des principes consacrés dans la Charte de l'OEA, exécute les mandats et obligations confiés au Secrétariat général par les traités, les accords interaméricains, l'Assemblée générale et les autres corps politiques de l'Organisation.

Justification 2002:

Le Bureau du Secrétariat général, donnant suite aux mandats et aux politiques émanés de l'Assemblée générale et des résolutions des Conseils, exerce les fonctions de haute direction liées à la promotion des relations politiques, économiques, sociales, juridiques, éducatives, scientifiques et culturelles parmi les Etats membres. Ce bureau donne son orientation au Secrétariat général de l'OEA en qualité d'institution dotée d'une notion claire et nette des priorités de l'agenda continental ; il prête sa coopération au Conseil permanent dans le cadre de l'étude et de l'adoption future de politiques ; il fournit son appui à la Commission sur la sécurité continentale du Conseil permanent et il maintient des relations de coopération avec les organismes spéciaux ainsi que d'autres institutions nationales et internationales.

TOTAL APPROUVE \$

2,277.7

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(10510)

Sous- programme: 30A Cabinet du Secrétaire général

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
2,171.2	2,210.4	1.80	2,277.7	3.04

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	15	1	1,495.7	65.66
Professionnels	9	1	1,117.0	49.04
Services généraux	6	1	378.7	16.62
Postes Temporaires	7	1	463.4	20.34
Professionnels	3	1	311.3	13.66
Services généraux	4	1	152.1	6.67
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	318.6	13.98
Montant total du budget approuvé			2,277.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	22.03
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.99

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30B (21010)

Project: Cabinet du Secrétaire général adjoint

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
OTHER (/00)	01/01/2001	12/31/2001	AUTRES (/00) La Charte de l'Organisation des États Américains établit les dispositions applicables à l'élection du Secrétaire général adjoint et décrit les fonctions et responsabilités de celui-ci.

Responsable: Secrétaire général adjoint

Déclaration d'objectifs:

Les objectifs généraux du Bureau du Secrétaire général adjoint sont d'aider les États membres de l'Organisation à atteindre leurs objectifs qui sont décrits dans la Charte de l'Organisation et de remplir les responsabilités spécifiques confiées au Secrétaire général adjoint dans le cadre de la Charte, des Normes générales et des Instructions en vigueur.

Justification 2002:

Le montant inscrit au budget pour ce compte vise à couvrir les frais liés à l'exercice des fonctions et responsabilités confiées au Secrétaire général adjoint par la Charte de l'Organisation des États Américains. Le Secrétaire général adjoint et son personnel sont responsables du fonctionnement des principaux organes politiques de l'Organisation.

Le budget pour 2002 n'excède pas le budget de 2001 en fait de personnel. Le budget pour 2002 n'inclut pas d'augmentation des fonds opérationnels qui s'avèrent essentiels pour habiliter le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses responsabilités en vertu du mandat confié par la Charte

TOTAL APPROUVE \$

1,273.0

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(21010)

Sous- programme: 30B Cabinet du Secrétaire général adjoint

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,101.7	1,089.0	-1.15	1,273.0	16.89

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	12	1	1,111.5	87.31
Professionnels	7	1	793.8	62.35
Services généraux	5	1	317.7	24.95
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	161.5	12.68
Montant total du budget approuvé			1,273.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	12.31
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.67

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30C (11000)

Project: Service de l'information

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1697 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2000	<p>Programme-budget de l'Organisation pour l'an 2000, quotes-parts et annonces de contributions au fonds volontaire pour l'an 2000</p> <p>III. A. Dispositions Générales, No.16 Revue Américas</p> <p>a. De demander au Secrétariat général de déclarer toute recette provenant de la vente du magazine en l'an 2000 comme recette de l'Organisation, et d'inclure ces recettes dans le projet de programme-budget.</p> <p>b. D'autoriser le Secrétariat général à consacrer en priorité toute contribution reçue au titre du Magazine à sa publication dans les quatre langues officielles de l'Organisation.</p> <p>c. De demander au Secrétariat général d'assujettir à son approbation préalable toute activité du magazine qui exige le recours à la franchise postale.</p> <p>d. De réaffirmer que la politique éditoriale du magazine sera établie par son Comité de rédaction qui devra assurer qu'en sa qualité d'organe officiel de l'Organisation, le magazine accorde une attention spéciale à la promotion des activités de l'Organisation, comme le prescrit l'article 111 de la Charte.</p>

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Département de l'information

Nous apportons l'OEA au monde.

Le Département de l'information a pour mission de faire connaître au public de tous les pays les valeurs et activités de l'OEA en utilisant une technologie et des techniques de pointe pour augmenter le nombre de ceux que peut atteindre l'organisation et permettre au public de mieux comprendre les programmes et les activités de l'OEA. Ce faisant, nous attachons avant tout de la valeur au service que nous offrons à nos clients de partout.

Magazine Américas

Dans le premier "Rapport du Secrétaire général", approuvé par le Conseil de l'OEA le 1er décembre 1948 (Doc. C-sa-8), Dr Alberto Lleras Camargo a annoncé que le magazine Americas avait été créé "afin de stimuler des relations officieuses entre les peuples des Amériques, de faire connaître les aspects les plus intéressants de leur développement et de leur progrès, de donner une plus grande publicité aux différentes phases de leur culture et, surtout, de présenter ces idées d'une manière compatible avec le goût populaire... Son objectif est d'obtenir ce résultat ...grâce à une utilisation plus intensive de toutes les sources d'informations disponibles et une présentation littéraire et graphique plus attrayante ". La première édition du magazine a été publiée en mars 1949 dans trois langues officielles de l'OEA (l'anglais, l'espagnol et le portugais). Dans la version suivante du "Rapport annuel du Secrétaire général", approuvée par le Conseil de l'OEA le 7 décembre 1949 (Doc. C-sa-42), Dr Lleras Camargo a justifié en outre "le travail consistant à disséminer des informations générales sur les États de notre Continent que le magazine Americas accomplit conformément à l'objectif fondamental d'apporter ces connaissances à un public relativement non

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30C (11000)

Project: Service de l'information

informé et non composé de spécialistes, précisément dans l'espoir de susciter l'intérêt de ce public non seulement envers l'Organisation elle-même mais aussi envers les nations qui en sont membres."

Depuis cinquante et un ans, le magazine Americas exécute fidèlement ce mandat originel. L'objectif principal du Magazine Americas est d'offrir, de la manière la plus intéressante et attrayante possible, des informations sur les sociétés, les cultures et les valeurs traditionnelles des peuples américains et, en même temps, de faire connaître les buts et les réalisations de l'OEA, dans la promotion des idéaux de la coopération interaméricaine. Cet effort a pour but de renforcer la confiance et la compréhension et d'aider à créer une atmosphère dans laquelle la coopération entre les gouvernements des États membres est fortement appuyée et dans laquelle le prestige et les politiques de l'Organisation sont respectés.

Justification 2002:

Dans le but de poursuivre le plan d'actualisation de l'image de l'Organisation tant dans le Continent américain que dans d'autres régions pour donner suite au mandat de l'Assemblée générale visant à diffuser de façon massive les actions, objectifs et projets de l'OÉA, il est impératif:

Information publique: de mener à bien le plan de remaniement technique du Département; de poursuivre l'amélioration des outils de communication au titre de la presse écrite, de la radio, de la télévision et de l'Internet; d'améliorer les produits en circulation et d'optimiser le rendement dans ce domaine, non seulement au niveau de ses propres engagements mais en raison de sa condition nécessaire de source de consultation pour les autres domaines substantifs du Secrétariat général, des Missions permanentes et des pays observateurs.

Magazine Americas

Le magazine Américas est, peut-on-penser, la publication la plus attrayante et la plus importante de l'OEA. Il offre à ses lecteurs une vision de leur passé commun et disparate et un examen minutieux des événements et faits qui les unissent en tant que peuples des Amériques; il encourage la compréhension réciproque qui est nécessaire pour construire des structures stables sur les plans économique, politique et social à l'appui de la solidarité interaméricaine. Au cours des 50 dernières années, il a projeté une image vraie et positive des nations des Amériques les unes envers les autres. Sa mission principale est de continuer dans cette voie.

Il est désormais publié tous les deux mois (6 numéros par an) dans des versions identiques anglaise et espagnole. La version portugaise a été suspendue en 1981. Actuellement, 55 000 exemplaires de chaque numéro sont publiés et vendus par abonnement et dans les kiosques (ou selon une distribution limitée) dans tous les états membres.

En 2000, à titre d'expérience, une version française du magazine a été préparée avec l'assistance et le soutien du Gouvernement canadien et 25 000 exemplaires de chaque numéro en versions anglaise et française ont été distribués gratuitement à travers le Canada. Cette expérience s'est prolongé en 2001; les numéros 1-3 du Volume 53 (février, avril et juin 2001) ont aussi été préparés en français. Cependant, le Gouvernement canadien ayant convenu de n'apporter une aide financière partielle à la publication de la version française au-delà du No 3 (2001) que s'il pouvait trouver une autre institution ou une entité du secteur public qui accepte de verser une contribution, on se demande s'il sera possible de continuer de publier la version française du magazine.

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30C (11000)

Project: Service de l'information

TOTAL APPROUVE \$ 2,007.6

Financement extérieur:

Information: Fonds 12: Promotion de ventes de vidéocassettes: Ventes de programmes de la série "América Viva" aux universités, aux "Groupes de réflexion", à diverses institutions, aux ONG et aux individus.

L'envoi de ces bandes aux chaînes de télévision étatiques et privées est gratuit.

Les fonds recueillis sont utilisés pour l'acquisition de bandes et d'accessoires nécessaires à la reproduction de bandes.

Magazine Américas: en 2000, les ventes du magazine-par abonnement, dans les kiosques, par voie électronique -ont permis de réaliser des recettes s'élevant à un montant de \$330 000. Ces recettes (Fonds 16) ont été utilisées entièrement pour financer la préparation, la publication, la circulation et la distribution du magazine Américas. Une campagne de promotion des ventes par abonnement financée par le Fonds ordinaire a permis de réaliser une grande partie de ces recettes. En 2000, le montant prélevé sur le Fonds ordinaire pour la promotion des ventes par abonnement a été réduit et de ce fait les recettes provenant du magazine en 2001 diminueront. L'autre réduction (Objets 2-9) des crédits alloués au Fonds ordinaire pour le magazine dans Programme-budget de 2002, aura pour effet de réduire encore le montant global des recettes tirées du magazine l'année suivante. *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(11000)

Sous- programme: 30C Service de l'information

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
2,061.0	2,071.5	0.50	2,007.6	-3.08

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	15	1	1,247.0	62.11
Professionnels	13	1	1,114.0	55.48
Services généraux	2	1	133.0	6.62
Postes Temporaires	1	1	52.1	2.59
Professionnels	1	1	52.1	2.59
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	708.5	35.29
Montant total du budget approuvé			2,007.6	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	19.41
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.64

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30D (11510)

Project: Département des services juridiques

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

La finalité du Département dont les attributions ont été tracées par l'Instruction 96-4, consiste à traiter des questions juridiques qui ont trait aux activités de l'Organisation, à leur relation avec d'autres institutions, et à l'application de ses normes et règlements internes. Le Département réalise ses objectifs en fournissant des services consultatifs dans le domaine juridique, de représentation dans les litiges et négociations, et dans l'élaboration de documents juridiques pour le Secrétariat général, les organes politiques et d'autres organes. En raison de sa nature, ces tâches sont volumineuses, diverses et intenses.

Justification 2002:

Ces dernières années, la dynamique du changement structurel au sein de l'Organisation, des mandats nouveaux, des déficits financiers chroniques et la complexité croissante des nouvelles législations, jurisprudences et politiques touchant les organisations internationales publiques ont suscité une demande croissante de services juridiques de tout type de la part de chaque unité administrative du Secrétariat général, des corps politiques et des autres organes de l'Organisation. En réponse à cette demande, le Département des services juridiques a produit une vague ininterrompue de services juridiques et de travaux relatifs à plusieurs sujets, notamment: l'élaboration et la négociation de documents pour refinancer les dettes; les litiges découlant des cas de réduction de personnel et d'autres actions liées au personnel; les litiges résultant des contestations liées aux privilèges et immunités de l'Organisation; la rédaction de statuts, d'Instructions, de normes générales, de nouvelles règles relatives au personnel, de règlements et d'autres instruments normatifs pour l'administration et les corps politiques; l'élaboration et la négociation d'accords d'achats et de ventes et des locations de biens immobiliers et d'équipement d'investissement; l'élaboration et la négociation de contrats d'assistance technique, de financement de projets par plusieurs organismes et la passation de marchés; la gestion in situ des litiges et la supervision d'autres questions juridiques dans le contexte de la fermeture d'installations dans les États membres; l'élaboration et la négociation d'accords entre plusieurs organismes pour des missions spéciales comme le déminage; enfin, l'élaboration et la présentation d'avis consultatifs d'ordre juridique sur une vaste gamme de questions juridiques.

On a tout lieu de croire que les besoins de l'Organisation en services juridiques ne diminueront pas en 2002. En effet, si les années antérieures peuvent aider à prédire l'avenir, ils continueront d'augmenter - particulièrement à la lumière des changements structurels - dans le domaine de l'assistance technique, la nécessité de disposer de nouveaux employés, les normes budgétaires et opérationnelles régissant cette assistance et des réajustements vraisemblables dans le personnel du Secrétariat général.

En vertu de l'Instruction 96-4, ce Département a pour but de répondre à cette demande. Pour atteindre ce but en 2002, le Département aura besoin d'un budget non inférieur à EU\$925 500. La plus grande partie de cette somme, soit EU\$874 400 financera la rémunération des neuf membres du personnel du département - sept postes d'avocat et deux secrétaires spécialisés. Une somme de \$22 300 (environ 43% du budget de \$51 100 des objets de dépense 2-9 du Département) est affectée à la location. Une somme de \$4 300 est réservée aux voyages, surtout pour les besoins de cas en cours au Brésil et dans d'autres lieux de travail. Le solde ira aux frais généraux, y compris l'échange d'information avec les départements juridiques d'autres organisations internationales, les télécommunications, les connexions Internet, des abonnements limités pour recherche juridique en ligne; la maintenance de banques de données et de codes juridiques ainsi que le remplacement et la réparation d'équipement. C'est la somme minimale requise pour maintenir le niveau actuel de service et pour protéger les intérêts juridiques prévisibles de l'Organisation.

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30D (11510)

Project: Département des services juridiques

TOTAL APPROUVE \$

924.2

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(11510)

Sous- programme: 30D Département des services juridiques

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
891.3	869.6	-2.43	924.2	6.27

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	6	1	614.7	66.51
Professionnels	4	1	490.1	53.02
Services généraux	2	1	124.6	13.48
Postes Temporaires	3	1	259.7	28.10
Professionnels	3	1	259.7	28.10
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	1.0	0.10
Autres coûts		3-9	48.8	5.28
Montant total du budget approuvé			924.2	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	8.93
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.21

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30E (12010)

Project: Bureau de l'inspecteur général

Responsable: Inspecteur général

Déclaration d'objectifs:

Le Bureau de l'Inspecteur général mène des vérifications systématiques de la gestion interne et de la comptabilité, des transactions officielles et des procédures opérationnelles au siège du Secrétariat général et dans les tous bureaux hors siège, en vue de déterminer si les fonctions de planification, d'organisation, de gestion, de documentation, de comptabilité, de garde et de contrôle des ressources sont exécutées de manière performante, efficacement et rationnellement, conformément aux instructions, politiques, normes, règlement, manuels, procédures et autres dispositions administratives, aux objectifs globaux de l'Organisation et aux normes administratives de la plus haute qualité.

Justification 2002:

L'objectif est de réaliser des audits internes de la gestion et des contrôles comptables pour tous les bureaux, départements, programmes, divisions, unités, activités et projets aussi bien au siège du Secrétariat général que dans tous les pays membres ou ailleurs.

Au cours des dernières années, le Comité des auditeurs externes s'est montré préoccupé par le niveau de dotation en personnel de l'OIG et a préconisé que l'OEA veille à ce que l'OIG dispose de ressources suffisantes en ce qui concerne à la fois son personnel permanent et l'impartition, afin de pouvoir remplir son rôle de conseiller auprès du Secrétariat général et d'agent de dissuasion contre le gaspillage, la fraude et les abus au sein de l'OEA. Notre examen des processus opérationnels nous a permis de constater que la mise en œuvre du système Oracle Financials a entraîné des changements importants à cet égard. En conséquence, il convient d'envisager la création de deux postes d'auditeur supplémentaires, de préférence au niveau P3, ainsi qu'un recours accru à l'impartition afin de renforcer l'expertise existante, d'assurer une couverture suffisante des domaines à haut risque et d'agir positivement sur les conditions de contrôle interne au sein de l'OEA.

TOTAL APPROUVE \$

716.9

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(12010)

Sous- programme: 30E Bureau de l'inspecteur général

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
724.5	723.0	-0.20	716.9	-0.84

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	6	1	551.9	76.98
Professionnels	5	1	485.4	67.70
Services généraux	1	1	66.5	9.27
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	4.0	0.55
Autres coûts		3-9	161.0	22.45
Montant total du budget approuvé			716.9	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	6.93
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.94

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30F (26010)

Project: Musée d'Art des Amériques

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Encourager l'étude et l'appréciation des arts et des traditions culturelles des pays membres de l'OEA à titre de contribution à la stimulation de la production artistique dans le Continent et à l'élargissement des échanges culturels et de la coopération à l'échelle interaméricaine. Pendant les prochaines années, le Musée organisera des expositions qui, tout en stimulant et en instruisant, refléteront la recherche artistique et l'innovation dans les pays des Amériques, recueilleront et préserveront les travaux d'éminents artistes en vue de créer un dossier permanent de leurs contributions à l'art international. Le Musée s'efforcera aussi de rehausser le contexte éducatif des collections et expositions à travers des conférences, des publications, d'excursions guidées, des ateliers pour enfants, un matériel audio-visuel et des archives. Le Musée fournira aussi des services de référence aux chercheurs et au grand public et cherchera à accroître l'accès aux ressources du Musée par le biais d'expositions itinérantes et virtuelles.

Justification 2002:

Le budget détaillé sous ce format ne s'applique qu'aux ressources humaines nécessaires au fonctionnement et à l'opération des bureaux du Musée.

Un très petit pourcentage de ces ressources contribue à peine à la couverture des coûts réels pour la réalisation de quatre expositions internationales, dix expositions dans la galerie et des expositions itinérantes dans les musées du continent, ainsi que des activités de diffusion, de promotion, d'éducation, de maintien des archives et la production de matériel audiovisuel et la création du Musée virtuel

TOTAL APPROUVE \$

639.3

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(26010)

Sous- programme: 30F Musée d'Art des Amériques

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
655.9	612.2	-6.66	639.3	4.42

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	5	1	418.8	65.50
Professionnels	3	1	294.2	46.01
Services généraux	2	1	124.6	19.49
Postes Temporaires	1	1	60.0	9.38
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	1	1	60.0	9.38
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	160.5	25.10
Montant total du budget approuvé			639.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	6.18
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.84

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30G (27000)

Project: Bibliothèque Colomb

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

*Offrir le meilleur service de référence possible pour que les clients soient totalement satisfaits.
Conserver et rendre accessibles de manière efficiente les dossiers et documents uniques de l'OEA qui sont essentiels pour que l'Organisation s'acquitte de sa mission.*

Justification 2002:

Le personnel de la Bibliothèque Colomb offre des services de recherche personnalisés et approfondis qui sont indispensables pour que l'OEA soit en mesure de s'acquitter des mandats qui lui seront confiés en 2002. Les demandes de documentation émanées des Missions permanentes, du Secrétariat de l'OEA et de la communauté diplomatique ont considérablement augmenté. Au cours de la période 1994-2002, le nombre de demandes a été multiplié par cinq et s'établit actuellement à 45 demandes par jour en moyenne. Le temps de réponse du personnel varie en moyenne de 15 minutes à 3 jours, selon la demande. Au cours des sept derniers mois, 12 000 personnes ont visité le site Web de la bibliothèque. Une diminution des ressources est une entrave à la capacité du personnel de répondre avec célérité aux requêtes.

Il convient de noter que le manque de fonds nous empêche de nous acquitter des tâches suivantes : assurer l'accès à l'information actualisée sur des bases de données électroniques telles que le Recueil des traités des Nations Unies (2.000 \$) ; se procurer les ouvrages et périodiques récemment publiés (30.000 \$) ; inscrire tous les livres et documents catalogués dans le catalogue électronique (75.000 \$) ; publier trois volumes (1999, 2000, 2001) du seul inventaire annuel du fonds documentaire de l'OEA (12.600 \$) ; gérer efficacement l'élimination des documents périmés du Secrétariat et l'entreposage à l'extérieur (3.000 \$) ; numériser la collection de photographies historiques (43.000 \$) et en permettre la consultation par ordinateur (20.000 \$).

TOTAL APPROUVE \$

1,120.3

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(27000)

Sous- programme: 30G Bibliothèque Colomb

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,120.3	1,107.7	-1.12	1,120.3	1.13

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	11	1	857.4	76.53
Professionnels	6	1	566.9	50.60
Services généraux	5	1	290.5	25.93
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	262.9	23.46
Montant total du budget approuvé			1,120.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	10.83
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.47

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30H (12510)

Project: Service du Protocole

Responsable: Chef de Protocole

Déclaration d'objectifs:

De fournir aux bureaux du Secrétariat général les avis et le soutien technique appropriés pour toutes les questions se rapportant au protocole, de fournir aux Missions permanentes un soutien dans ce domaine et d'assurer également la liaison entre les Missions permanentes et le Département d'Etat.

Justification 2002:

Le Bureau du Protocole a toujours eu pour tâche d'apporter ses conseils au cabinet du Secrétaire général, et à celui du Secrétaire général adjoint, ainsi qu'au Président du Conseil permanent, au Secrétariat général, et aux Missions permanentes sur les questions portant sur le protocole. Il a aussi fourni les services d'appui que réclament les cérémonies et les manifestations formelles, officielles et sociales. Ce bureau assure la liaison entre les Missions permanentes près l'OEA et le Département d'État ainsi que d'autres institutions fédérales et de l'État. Pour continuer à s'acquitter de ses attributions, le Service du Protocole doit être doté de cadres bien formés et de l'appui administratif compétent ainsi que d'un financement suffisant lui permettant de fonctionner.

TOTAL APPROUVE \$

484.3

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(12510)

Sous- programme: 30H Service du Protocole

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
470.0	464.8	-1.10	484.3	4.19

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	6	1	462.8	95.56
Professionnels	3	1	297.3	61.38
Services généraux	3	1	165.5	34.17
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	21.5	4.43
Montant total du budget approuvé			484.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	4.68
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.63

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 301 (10510)

Project: Fonctions Officielles (SG/SGA/CP)

Responsable: Chef de Protocole

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Ce poste est requis pour faire face aux dépenses liées aux réceptions officielles offertes par le Président du Conseil, le Secrétaire général et le Secrétaire.

TOTAL APPROUVE \$

48.5

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(10510)

Sous- programme: 30I Fonctions Officielles (SG/SGA/CP)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
53.3	48.5	-9.00	48.5	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	48.5	100.00
Montant total du budget approuvé			48.5	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	0.46
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.06

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30J (13010)

Project: Bureau des relations extérieures

Responsable: Bureau des relations extérieures

Déclaration d'objectifs:

Le Bureau des relations extérieures est consacré au développement de l'échange d'informations entre l'OEA et les institutions de l'extérieur, à la promotion d'une meilleure connaissance de ses activités, à la coordination des efforts destinés à rehausser l'image de l'Organisation et à la mise à disposition d'un point de contact et de référence pour les personnes intéressées de l'intérieur et de l'extérieur.

Communications stratégiques à l'appui du programme de vulgarisation :

-Participation à une gamme d'activités continentales afin d'élargir et d'approfondir les efforts de vulgarisation parmi les personnes servant de points de contact et les institutions clés.

-Créer l'Association des études continentales des Amériques, un réseau polyvalent qui réunit dans un dialogue permanent et harmonieux des membres de l'université, du gouvernement, de la société civile et du secteur des affaires.

-De créer de nouveaux mécanismes pour gérer le flux des informations sur les activités, les personnes servant de points de contact, le réseau au sein de l'OEA et d'autres institutions.

Justification 2002:

Le Bureau des relations extérieures joue un rôle important pour établir une présence, renforcer la sensibilisation et encourager l'appui concret aux activités de l'OÉA en tant qu'organisation régionale de premier rang sur la scène mondiale aujourd'hui. C'est là une réponse positive au nombre croissant de mandats bien réfléchis émis par les corps politiques de l'Organisation pour augmenter l'échange d'information et d'expériences avec d'autres entités. À cette fin, nous nous efforçons d'accroître notre visibilité et de renforcer nos relations avec des institutions publiques, non gouvernementales et privées qui s'intéressent aux divers programmes du système interaméricain. D'autre part, l'existence du Bureau des relations extérieures envoie un message sans équivoque au public, à savoir que l'OÉA tient au maintien des relations avec d'autres institutions et des États non-membres.

TOTAL APPROUVE \$

391.2

*

Financement extérieur:

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(13010)

Sous- programme: 30J Bureau des relations extérieures

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
346.4	351.4	1.44	391.2	11.32

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	2	1	196.4	50.20
Professionnels	1	1	129.9	33.20
Services généraux	1	1	66.5	16.99
Postes Temporaires	2	1	151.4	38.70
Professionnels	2	1	151.4	38.70
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	43.4	11.09
Montant total du budget approuvé			391.2	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	3.78
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.51

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30K (13510)

Project: Bureau de Suivi des Sommets

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1534 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Soutien et suivi des initiatives des sommets des Amériques Élaboration d'une Déclaration américaine sur la liberté d'expression Déclaration américaine sur les droits de la personne adoptée par la CIDH à sa 108e réunion
AG/RES. 1661 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2000	L'Organisation des États Américains et la société civile Selon l'instruction No.98-3, il a été demandé au Bureau de suivi des Sommets de coordonner les activités de la société civile relatives à la mise en œuvre du Plan d'action de Santiago.
AG/RES. 1668 (XXIX-O/99)	06/10/1999	12/31/2000	Renforcement de la coopération entre les gouvernements et la société civile Selon l'instruction No.98-3, il a été recommandé au Bureau de suivi des sommets de coordonner les activités portant sur divers secteurs de la société civile lors de la mise en œuvre du Plan d'action de Santiago. Ce bureau est chargé de l'enregistrement des organisations de la société civile à l'OEA conformément aux directives adoptées, et de la publication des renseignements sur celles-ci.
AG/RES. 1707 (XXX-O/00)	06/06/2000	06/10/2001	L'Organisation des États Américains et la société civile Le Bureau de suivi des sommets est le secrétariat technique du Comité sur la participation de la société civile aux activités de l'OEA. Il est également chargé du registre des organisations de la société civile et de la diffusion des directives pour la participation de ces organisations aux activités de l'OEA. Il a pour mission de continuer à appliquer les mandats émanés de la résolution AG/RES.1668 (XXIX-O/99)
AG/RES. 1752 (XXX-O/00)	06/06/2000	06/10/2001	Soutien et suivi du processus des Sommets des Amériques Le Bureau de suivi des sommets est l'entité du Secrétariat général chargée : du secrétariat technique du Comité de gestion des sommets - du suivi des mandats émanés des sommets à l'OEA - d'apporter un appui aux États membres pour préparer le troisième Sommet des Amériques, comme cela a été demandé - de préserver la mémoire institutionnelle du processus des sommets et de diffuser l'information sur les initiatives des sommets - d'offrir un appui technique au GRIC et aux réunions ministérielles sur des questions relatives aux sommets.
AG/RES. 1760 (XXX-O/00)	06/06/2000	06/10/2001	Appui aux mandats émanés du Sommet des Amériques au sujet du Renforcement des administrations municipales et régionales et de la société civile Appui au Groupe de travail créé pour cette résolution sur les questions relatives aux Sommets

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30K (13510)

Project: Bureau de Suivi des Sommets

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Le Bureau de suivi des sommets a pour objectif de donner suite au mandat qui a été confié au Secrétariat de l'OEA par les chefs d'État et de gouvernement d'appuyer le suivi des initiatives du Plan d'action de Santiago, approuvé par le Deuxième sommet des Amériques. Ces tâches impliquent ce qui suit: organiser et préserver la «mémoire institutionnelle» du processus des Sommets entamé à Miami en 1994 ; prêter un appui technique au Groupe de révision et de mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC); appuyer les gouvernements dans l'organisation des Sommets des Amériques à l'avenir. Ce bureau sera également chargé de coordonner les informations sur toutes les activités de l'Organisation qui ont trait à l'exécution des mandats émanés des Sommets continentaux. Il a également pour attribution de recueillir et de diffuser, à travers le site pertinent sur l'Internet, toutes les informations relatives aux 27 mandats du Deuxième Sommet des Amériques.

Le Secrétaire général a également doté ce bureau des attributions de Secrétariat technique de la Commission spéciale chargée de la gestion des Sommets interaméricains, de la Commission sur la participation de la participation de la société civile aux activités de l'OEA et l'a chargé du suivi du mandat relatif à la société civile émané du Deuxième Sommet des Amériques.

Justification 2002:

Le Bureau de suivi des sommets ("OSFU") a été créé par le Secrétaire général à la mi-1998 en raison du grand nombre de mandats confiés à l'OEA par le Deuxième Sommet des Amériques, et en réponse au mandat spécifique consistant à faire de l'OEA la mémoire institutionnelle du processus des Sommets. Le processus des sommets, et le rôle important qu'y a rempli l'OEA est une activité permanente de consultation et de coopération entre les États et institutions du Continent américain.

Le Bureau de suivi des sommets remplit un rôle central dans la coordination à l'organisation des dossiers envisagés pendant les sommets. Il appuie également les États membres au sein de l'OEA (Commission spéciale sur la gestion des Sommets interaméricains) et au sein de la structure même des sommets (Groupe de suivi de la mise en œuvre des initiatives des Sommets). Le personnel de ce Bureau fournit à la fois des services politiques et de secrétariat, selon les besoins, et gère le Sommet du système américain d'information (« SICA »).

Pendant les périodes d'activité intense, les EU\$30 300 proposés au titre de l'objet de dépenses 8, CPR, sont employés pour obtenir des services d'appui sur les sites d'Internet, particulièrement pour la recherche des documents, la structuration, l'introduction des données et la marque de l'hypertexte.

Le projet de budget prévoit EU\$6 000 au titre des publications. Le Bureau de suivi des Sommets envisage la publication d'un volume de documents officiels du processus des Sommets en 2002.

Les EU\$20 000 proposés au titre des voyages sont destinés à couvrir la participation à diverses réunions qui seront tenues dans le Continent américain dans le cadre des préparatifs du Sommet des Amériques au Canada. Plusieurs de ces réunions seront tenues à l'échelon ministériel. Le personnel du bureau doté d'une connaissance générale des diverses activités de l'OEA liées aux mandats émanés des sommets est

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code: 30K (13510)

Project: Bureau de Suivi des Sommets

particulièrement en mesure d'offrir une contributions générales et d'assistance technique à ces réunions. En outre, la participation à ces réunions est le moyen le plus efficace pour assurer l'obtention des documents, discours et résolutions adoptés pendant le processus des Sommets, afin que ce matériel soit enregistré, conservé et disséminé à travers le Système d'information du Sommet, dans la ligne du mandat principal du Bureau de suivi des Sommets d'être la "mémoire institutionnelle du processus des Sommets".

Un montant de EU\$3 000 est inscrit au titre d'autres activités qui incluent des conférences, des ateliers sur le thème de la société civile, et qui sont coordonnées par le Bureau de suivi des sommets dans le cadre de l'OEA en vue de donner suite à ce mandat.

Les frais de communications sont estimés à EU\$5 000, en raison de la nécessité d'établir des communications constantes avec les fonctionnaires chargés du processus des Sommets dans les États membres par téléphone, télécopieur et Internet.

Ces rubriques proposées par le Bureau de suivi des Sommets se chiffreront à EU\$67 300 pour les objets de dépenses 2-9.

TOTAL APPROUVE \$ *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 3: CABINET DU SECRETARIAT GENERAL

Code organisationnel
(13510)

Sous- programme: 30K Bureau de Suivi des Sommets

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
356.6	425.5	19.32	455.3	7.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	3	1	321.1	70.52
Professionnels	3	1	321.1	70.52
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	1	1	67.9	14.91
Professionnels	1	1	67.9	14.91
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	66.3	14.56
Montant total du budget approuvé			455.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,338.3	4.40
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.59

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé

2000 \$ ²	2001		2002	
	\$	% ¹	\$	% ¹
13,032.4	12,123.5	-6.97	12,402.0	2.29

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

²

Le montant figurant dans le budget approuvé pour 2000 a été majoré de l'allocation accordée au titre de l'occupation de l'espace approuvé en vertu de la résolution CP/Res. 756 (1208/99), de l'Instruction 99-4 (Agence interaméricaine pour la coopération et le développement) (voir CP/doc.3273/00) et de la résolution AG/RES. 3 (XXVI-E/99) qui prescrit le transfert du Programme des bourses à l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, Chapitre 5.(voir CP/doc.3273/00)

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	64	1	6,347.5	51.63
Professionnels	44	1	5,085.1	41.36
Services généraux	20	1	1,262.4	10.26
Postes Temporaires	32	1	2,652.9	21.58
Professionnels	27	1	2,396.3	19.49
Services généraux	5	1	256.6	2.08
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	3.5	0.02
Autres coûts		3-9	3,289.2	26.75
Montant total du budget approuvé			12,293.1	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	16.17

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

40A (17020) UNITÉ DU COMMERCE	1,849.3
40B (17040) SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (SICE)	417.0
41C (19000) L'UNITÉ POUR LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE	3,071.7
42D (18510) UNITÉ INTERSECTORIELLE DU TOURISM ET CTO	730.7
43A (15510) CABINET EXÉCUTIF DE LA CICAD	1,798.4
44E (18010) UNITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT	1,608.4
46F (17510) UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL , D'ÉDUCATION ET CULTURE	1,763.8
48H (15010) BUREAU DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE	1,053.8
Total	12,293.1

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 4 UNITS ET BUREAUS SPECIALISES											
40A(17020)	UNITÉ DU COMMERCE										
40A-400-WS1	UNITÉ SUR LE COMMERCE										
(17020.00046)	1116.7	0.0	0.0	0.0	5.0	27.0	95.9	107.0	3.5	238.4	1355.1
40A-400-WS2	ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES										
(17020.00047)	0.0	0.0	0.0	146.1	12.6	0.0	0.0	330.5	0.0	489.2	489.2
40A-400-WS3	ACTIVIDADES CON MULTILATERALES										
(17020.00049)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	5.0	5.0
Total 40A	1116.7	0.0	0.0	146.1	17.6	27.0	95.9	442.5	3.5	732.6	1849.3
40B(17040)	SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (SICE)										
40B-410-WS1	SYSTEME D'INFORMATION SUR LE COMMERCE EXTERIEUR (SICE)										
(17040.00050)	230.5	3.0	0.0	12.2	4.2	24.3	24.4	109.4	9.0	186.5	417.0
Total 40B	230.5	3.0	0.0	12.2	4.2	24.3	24.4	109.4	9.0	186.5	417.0
41C(19000)	L'UNITÉ POUR LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE										
41C-420-WS1	BUREAU DU COORDINATEUR EXECUTIF										
(19010.00853)	286.3	0.5	0.0	32.0	5.0	14.4	122.5	171.8	8.4	354.6	640.9
41C-421-WS1	RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES										
(19020.00864)	544.9	0.0	0.0	94.4	19.2	17.0	10.0	211.5	23.0	375.1	920.0
41C-422-WS1	ASSISTANCE TECHNIQUE A LA TENUE DES ELECTIONS										
(19030.00825)	355.9	0.0	0.0	52.7	15.2	27.0	24.0	261.5	0.0	380.4	736.3
41C-423-WS1	INFORMATION ET DIALOGUE										
(19040.00830)	521.4	0.0	0.0	4.8	26.7	4.4	1.5	167.7	0.0	205.1	726.5
41C-425-WS1	PROGRAMME D'ÉTUDES SUR LA DEMOCRATIE (PED)										
(19010.02000)	0.0	0.0	0.0	3.0	0.0	1.5	0.0	42.2	1.3	48.0	48.0
Total 41C	1708.5	0.5	0.0	186.9	66.1	64.3	158.0	854.7	32.7	1,363.2	3071.7
42D(18510)	UNITÉ INTERSECTORIELLE DU TOURISM ET CTO										

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
42D-430-WS1	UNITÉ INTERSECTORIELLE DU TOURISME										
(18510.00110)	564.3	0.0	0.0	13.9	2.2	2.8	38.7	27.5	1.3	86.4	650.7
42D-431-WS1	ORGANISATION DU TOURISME DANS LES CARAIBES										
(18510.01378)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.0	80.0	80.0
Total 42D	564.3	0.0	0.0	13.9	2.2	2.8	38.7	27.5	81.3	166.4	730.7
43A(15510)	CABINET EXÉCUTIF DE LA CICAD										
43A-435-WS1	CABINET EXÉCUTIF DE LA CICAD										
(15510.00061)	1570.3	0.0	0.0	35.9	1.9	32.2	110.1	40.0	8.0	228.1	1798.4
Total 43A	1570.3	0.0	0.0	35.9	1.9	32.2	110.1	40.0	8.0	228.1	1798.4
44E(18010)	UNITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT										
44E-440-WS1	UNITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT										
(18010.00111)	1408.6	0.0	0.0	27.4	5.2	5.9	127.2	30.0	4.1	199.8	1608.4
Total 44E	1408.6	0.0	0.0	27.4	5.2	5.9	127.2	30.0	4.1	199.8	1608.4
46F(17510)	UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL , D'ÉDUCATION ET CULTURE										
46F-450-WS1	UNITÉ DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE L'ÉDUCATION ET CULTURE										
(17510.00112)	1500.5	0.0	0.0	24.5	18.4	15.4	126.0	74.6	4.4	263.3	1763.8
Total 46F	1500.5	0.0	0.0	24.5	18.4	15.4	126.0	74.6	4.4	263.3	1763.8
48H(15010)	BUREAU DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE										
48H-470-WS1	BUREAU DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE										
(15010.00114)	901.0	0.0	0.0	28.1	1.3	14.0	70.7	38.7	0.0	152.8	1053.8
Total 48H	901.0	0.0	0.0	28.1	1.3	14.0	70.7	38.7	0.0	152.8	1053.8
CHAPITRE 4	9000.4	3.5	0.0	475.0	116.9	185.9	751.0	1617.4	143.0	3,292.7	12293.1

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 40A (17020)

Project: Unité du commerce

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1581 (XXVIII-O/98)	01/06/1998	12/12/2004	<p>Commerce et intégration dans les Amériques</p> <p>On attend que l'Assemblée générale de 2000, qui se réunira au Canada approuve une résolution sur le Commerce et l'intégration dans les Amériques par laquelle elle réaffirme l'engagement de l'Organisation de continuer à apporter son appui technique au processus de la ZLEA comme l'ont demandé les chefs d'État et de gouvernements lorsqu'ils se sont réunis à Miami en 1994 et à Santiago du Chili en 1998.</p> <p>Il est prévu que le processus de négociations de la ZLEA culminera en 2004. La Zone de libre-échange des Amériques est censée entrer en vigueur à partir de 2005</p>

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

DÉCLARATION DE CONCEPTION

"Nous croyons vivement dans la vision du Sommet des Amériques à savoir que le renforcement de la démocratie, de l'intégration économique, des investissements et du libre-échange sont des facteurs clés pour relever les niveaux de vie des peuples des Amériques. Notre objectif principal est d'aider les pays à créer la Zone de libre-échange des Amériques. Nous travaillerons avec les niveaux les plus élevés de qualité et d'excellence et concentrerons nos efforts d'assistance technique sur les petites économies du Continent. Nous prêcherons une plus grande transparence en augmentant le flux des informations de haute qualité relatives au commerce et à l'intégration et nous informerons également la société civile au sujet des avantages du libre-échange et de la vision du Sommet des Amériques".

DÉCLARATION D'OBJECTIFS

"Aider les pays des Amériques dans leurs efforts pour promouvoir le commerce et l'intégration comme une contribution à l'édification de la prospérité dans le Continent"

Justification 2002:

Durant le Deuxième Sommet des Présidents des Amériques tenu à Santiago du Chili en avril 1998, les Présidents ont chargé les Ministres du commerce d'ouvrir les négociations en vue de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) en 2005, conformément à la Déclaration ministérielle de San José de mars 1998. À cet égard, les Ministres du commerce ont demandé à la Commission tripartite, composée de l'OEA, de la BID et de la CEPALC, de continuer d'appuyer le processus de création de la ZLEA dans cette nouvelle étape des négociations. De même, ils ont demandé qu'une assistance technique soit accordée aux pays ayant une petite économie, qui en font la demande, dans les domaines liés à la ZLEA et ils ont recommandé à leurs gouvernements de charger leurs représentants dans les institutions du Comité tripartite - en particulier la Banque interaméricaine de développement - de consacrer un volume approprié des ressources dont disposent leurs institutions pour appuyer le Secrétariat administratif. De même, les Ministres du commerce, dans une déclaration faite à l'occasion de leur Ve réunion ministérielle de la ZLEA tenue à Toronto, au Canada, en novembre 1999, ont renouvelé au Comité tripartite leur demande à l'appui du processus des négociations commerciales pour l'établissement de la ZLEA.

Dans cette phase du processus de négociations, qui a commencé avec la première réunion de la

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 40A (17020)

Project: Unité du commerce

Commission des négociations commerciales composée des Vice-ministres du commerce, et qui s'est tenue à Buenos Aires en juin 1998, l'Unité sur le commerce de l'OEA continuera de prêter son appui technique aux groupes de négociations suivants : Investissements, Services, Propriété intellectuelle, Politiques de concurrence, Subventions sous forme de "Droits antidumping et droits compensateurs" et Règlement des différends. Elle collaborera aussi avec les autres institutions de la Commission tripartite aux activités du Groupe de négociations sur l'Accès aux marchés, en ce qui concerne la composante Normes et barrières techniques au commerce. En outre, il incombera à la Commission tripartite, et donc à l'OEA par l'intermédiaire de son Unité sur le commerce, de prêter l'appui technique qui pourrait se révéler nécessaire dans les domaines de la facilitation des affaires, de la participation de la société civile à la ZLEA et du commerce électronique, ainsi que d'apporter son appui au Groupe consultatif sur les petites économies, domaine dans lequel l'OEA maintient une participation active.

TOTAL APPROUVE \$

1,849.3

 *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code organisationnel
(17020)

Sous- programme: 40A Unité du commerce

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,796.6	1,819.6	1.28	1,849.3	1.63

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	4	1	412.2	22.28
Professionnels	2	1	272.8	14.75
Services généraux	2	1	139.4	7.53
Postes Temporaires	8	1	704.5	38.09
Professionnels	7	1	649.7	35.13
Services généraux	1	1	54.8	2.96
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	732.6	39.61
Montant total du budget approuvé			1,849.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,293.1	15.04
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.43

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 40B (17040)

Project: Système d'information sur le commerce extérieur (SICE)

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1581 (XXVIII-O/98)	01/06/1998	12/12/2004	Commerce et intégration dans les Amériques Créé au milieu des années 80, le SICE a été transformé en 1995 en service s'appuyant sur l'Internet. Depuis lors, il a évolué et est rapidement devenu une source importante d'informations sur les échanges et les questions connexes dans les Amériques. Au début de cette phase, le SICE comptait quelques milliers d'utilisateurs par mois (un progrès significatif si l'on tient compte du fait qu'il comptait moins de 200 usagers dans sa configuration antérieure). Au début 1999, il enregistrait environ 30.000 consultations par mois tandis que pendant la même période, la page d'accueil officielle de la ZLEA enregistrait 6.500 consultations. Le SICE est également une source d'informations (lien inversé) sur plus de 1.200 sites Internet dans le monde. Au cours de la période de transformation, le SICE a augmenté son efficacité. Il a réussi à diminuer les frais de personnel permanent et d'autres dépenses tout en accroissant de manière significative la base de ses clients.

Responsable: Spécialiste principal

Déclaration d'objectifs:

DÉCLARATION DE CONCEPTION

"Nous croyons vivement dans la vision du Sommet des Amériques à savoir que le renforcement de la démocratie, de l'intégration économique, des investissements et du libre-échange sont des facteurs clés pour relever les niveaux de vie des peuples des Amériques. Notre objectif principal est d'aider les pays à créer la Zone de libre-échange des Amériques. Nous travaillerons avec les niveaux les plus élevés de qualité et d'excellence et concentrerons nos efforts d'assistance technique sur les petites économies du Continent. Nous prêcherons une plus grande transparence en augmentant le flux des informations de haute qualité relatives au commerce et à l'intégration et nous informerons également la société civile au sujet des avantages du libre-échange et de la vision du Sommet des Amériques".

DÉCLARATION D'OBJECTIFS

"Aider les pays des Amériques dans leurs efforts pour promouvoir le commerce et l'intégration comme une contribution à l'édification de la prospérité dans le Continent"

Justification 2002:

En 2002, le SICE continuera de remplir un rôle important dans la diffusion d'informations relatives au commerce et de données commerciales, notamment à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux qui participent au processus de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Le SICE continuera de mettre à jour et d'élargir le contenu de ces informations afin de répondre aux besoins des négociateurs en incluant de nouveaux textes et en complétant les textes et les calendriers des accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux dans sa base de données consultable, en diffusant des articles d'actualité et des analyses des accords commerciaux et en conservant les liens nationaux et internationaux avec des sources d'informations relatives au commerce.

Il est certain que les demandes d'activités associées au site sécurisé de la ZLEA (le système de distribution de documents du processus) continueront de croître. À l'heure actuelle, en janvier 2001, le site contient plus de 5.700 documents. Le site est mis à jour plusieurs fois par jour à mesure que de nouveaux documents arrivent. On s'attend à ce que l'activité s'intensifie à mesure que les négociations avanceront après la rencontre ministérielle de Buenos Aires en avril 2001, et lorsque les pays entameront leur nouveau programme de rencontres en mai, dans la perspective de clore les négociations en 2005. Des sous-groupes

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 40B (17040)

Project: Système d'information sur le commerce extérieur (SICE)

additionnels ont déjà été proposés lors des réunions du Comité des négociations commerciales (CNC), ce qui se traduira par une augmentation du volume de documents. En plus de l'accroissement du nombre de réunions et de documents, le travail du SICE sera compliqué par le fait que le Secrétariat de la ZLEA déménagera au Panama en mars et qu'il perdra un nombre important des membres de son personnel expérimenté. L'entretien du site est assuré par plusieurs membres du personnel, dont aucun ne se consacre exclusivement à cette tâche. Pour que le SICE puisse continuer de travailler efficacement et de s'acquitter du mandat qui lui a été confié de diffuser les nouveaux documents dans les quatre heures à mesure qu'ils sont reçus, on prévoit qu'une personne supplémentaire devra consacrer tout son temps à cette activité.

Le SICE restructurera et réorganisera le site officiel de la ZLEA au printemps 2001 afin d'assurer une plus grande transparence et un meilleur accès à l'information. Le volume de l'information diffusée sur le site de la ZLEA a rapidement augmenté au cours des derniers mois, notamment en ce qui concerne l'information provenant du groupe du commerce électronique. On s'attend à ce que cette tendance s'intensifie et il est probable que le site sera de plus en plus utilisé à mesure que les négociations progresseront. La réaffectation des ressources existantes risque de ne pas suffire pour permettre au SICE d'assurer adéquatement ce service.

La réalisation des objectifs susmentionnés permettra au SICE de s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale.

TOTAL APPROUVE \$

417.0

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code organisationnel
(17040)

Sous- programme: 40B Système d'information sur le commerce extérieur (SICE)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
452.0	432.7	-4.26	417.0	-3.62

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	3	1	230.5	55.27
Professionnels	3	1	230.5	55.27
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	3.0	0.71
Autres coûts		3-9	183.5	44.00
Montant total du budget approuvé			417.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,293.1	3.39
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.54

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 41C (19000)

Project: L'Unité pour la promotion de la démocratie

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1533 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Programme spécial d'appui au Guatemala Dans le dispositif 4 de sa résolution, l'Assemblée générale a demandé "au Secrétariat général de continuer à prêter tout son appui aux efforts de consolidation de la démocratie et de la paix, à la reconstruction et à la réconciliation au Guatemala..."
AG/RES. 1534 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Soutien et suivi des initiatives des sommets des Amériques Dans le dispositif 5 de sa résolution, l'Assemblée générale a demandé "aux organes, organismes et entités du Système interaméricain mentionnés dans le Tableau de donner la priorité à la mise en application des Initiatives visées dans le Plan d'action adopté par le Deuxième Sommet des Amériques tenu à Santiago, et de leur demander également de soumettre des rapports périodiques à la Commission spéciale sur la gestion des Sommets interaméricains sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces Initiatives".
AG/RES. 1551 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Promotion de la démocratie représentative Dans le dispositif 3 de sa résolution, l'Assemblée générale a chargé le Secrétariat général de "continuer à mener des études, par l'intermédiaire de l'Unité pour la promotion de la démocratie, et à organiser des séminaires, à promouvoir et à patronner des travaux de recherche en vue de renforcer la démocratie dans la région" et "... de continuer à développer des programmes de promotion, d'échange et de formation des jeunes dirigeants du Continent américain..."
AG/RES. 1568 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Appui au programme de déminage en Amérique centrale Dans le dispositif 3 de sa résolution, l'Assemblée générale a prié instamment "le Secrétariat général de continuer à fournir, en fonction des ressources allouées dans le programme-budget et d'autres ressources, l'appui nécessaire aux pays d'Amérique centrale pour les mettre en mesure de poursuivre leurs programmes de déminage ainsi que l'éducation préventive, la rééducation des victimes, et la récupération des zones déminées".
AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Le continent américain: zone débarrassée de mines terrestres antipersonnel Dans le dispositif 10 de sa résolution, l'Assemblée générale a demandé au Secrétariat général de continuer à fournir "... des informations sur les dernières mesures prises par l'OÉA pour promouvoir l'élimination de tout emploi, stockage, production et transfert de mines terrestres antipersonnel et pour promouvoir les programmes en faveur de l'enlèvement de ces mines".
AG/RES. 1599 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	Réseau parlementaire des Amériques Dans le dispositif 1 de sa résolution, l'Assemblée générale a demandé "au Secrétariat général de tirer parti des mécanismes existant au sein de l'Organisation des États Américains pour faciliter le dialogue entre les parlementaires en ayant uniquement recours à un fonds volontaire spécifique de financement de ces activités, qui n'ait aucune incidence sur le Fonds ordinaire de l'OEA".
AG/RES. 1620 (XXIX-O/99)	10/24/1999	12/30/2001	Programme d'éducation pour la paix dans le continent américain Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale demande la réalisation d'une réunion d'experts sur la question qui sera tenue les 14 et 15 octobre 1999. Au paragraphe 6, elle a approuvé le projet de cette réunion qui prévoit l'élaboration d'un projet de Programme d'éducation pour la paix dans le Continent américain, et au paragraphe 9, elle

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 41C (19000)

Project: L'Unité pour la promotion de la démocratie

			prie le Secrétariat général de prêter l'appui nécessaire au Conseil permanent et à la Commission sur la sécurité continentale en application des directives émises dans cette résolution.
AG/RES. 1637 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/30/2001	Fonds spécial permanent appelé à financer les activités liées aux missions d'observation des élections détachées par l'OEA Au paragraphe 1 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale demande la création d'un fonds spécial permanent appelé à financer les activités liées aux missions d'observation des élections . Au paragraphe 2 de ce dispositif, elle approuve les principes directeurs appelés à régir l'utilisation du Fonds spécial. Elle prescrit également que l'UPD sera chargée de solliciter des contributions à ce fonds et d'entrée en vigueur de l'assurer que les montants nécessaires sont recueillis en vue de la réalisation des objectifs fixés.
AG/RES. 1641 (XXIX-O/99)	01/01/1999	12/31/1999	Appui au programme de déminage en Amérique Centrale Au paragraphe 9 du dispositif de cette résolution l'Assemblée générale prie instamment le Secrétariat général de continuer à fournir, dans la limite des ressources allouées dans le Programme-budget et d'autres ressources, l'appui nécessaire aux pays d'Amérique centrale pour les mettre en mesure de poursuivre leurs programmes de déminage ainsi que l'éducation préventive, la rééducation des victimes, et la relance socio-économique des zones déminées. Au paragraphe 4 de cette résolution, elle prie instamment le Secrétariat général de rechercher des ressources externes pour permettre l'achat de l'équipement nécessaire et, selon le cas, pour examiner et réparer l'équipement en service, garantir la sécurité des personnes prenant part aux opérations de déminage et procéder à l'évacuation immédiate des victimes en cas d'urgence.
AG/RES. 1644 (XXIX-O/99)	01/01/1999	12/30/2001	Le continent américain: zone débarrassée de mines terrestres antipersonnel Au paragraphe 9 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale demande au Secrétariat général d'informer les Nations Unies des progrès réalisés par les programmes de déminage de l'OEA dans le Continent américain, et de coordonner les interventions de manière à éviter un chevauchement d'efforts et ainsi à maximiser les ressources Le Secrétariat a aussi été chargé d'envisager la possibilité de mettre au point de nouveaux programmes de déminage dans les Amériques pour aider le pays touchés, sur leur demande, et de respecter leur engagement de transformer le Continent américain en une zone libre de mines antipersonnel.
AG/RES. 1659 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/30/2001	Soutien et suivi des initiatives des sommets des Amériques Au paragraphe 2 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale charge les organes, organismes et entités de l'Organisation de continuer à mettre en œuvre les plans d'action et les mandats des Sommets des Amériques.
AG/RES. 1668 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/30/2001	Renforcement de la coopération entre les gouvernements et la société civile Au paragraphe 2 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale charge le Secrétariat général de prêter des services et une assistance aux États membres qui le demandent, en vue de créer ou de renforcer des mécanismes propres à faciliter les échanges entre les gouvernements et les organisations de la société civile aux niveaux de l'État, de la province et des municipalités dans divers domaines. Au paragraphe 3 du dispositif de cette résolution, elle charge le Secrétariat de fournir les ressources nécessaires permettant de prêter cette coopération avec l'appui de la BID, des États concernés ainsi que d'autres institutions interaméricaines pertinentes. Et au paragraphe 4, elle demande au Secrétaire général d'inviter également les États membres, les États observateurs et les organisations de la société civile, à effectuer des contributions

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 41C (19000)

Project: L'Unité pour la promotion de la démocratie

			volontaires additionnelles dans le but de contribuer à la mise en œuvre des mandats émis dans cette résolution.
AG/RES. 1672 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/31/2001	<p>Programme spécial d'appui au Guatemala</p> <p>Au paragraphe 4 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale demande au Secrétariat général de continuer à prêter tout son appui aux efforts de consolidation de la démocratie et de la paix, à la reconstruction et à la réconciliation au Guatemala, au moyen du Programme spécial d'appui de l'OEA au Guatemala, approuvé en vertu de la résolution AG/RES. 1378 (XXVI-O/96). Au paragraphe 6 du dispositif de cette résolution, elle demande au Secrétariat général de continuer à appuyer toutes les composantes du programme indiqués au paragraphe 5, en fonction des ressources allouées dans le Programme-budget et d'autres ressources.</p>
AG/RES. 1673 (XXIX-O/99)	11/23/1999	12/31/2000	<p>Réseau des parlementaires des Amériques</p> <p>L'Assemblée générale a décidé de patronner pendant le premier trimestre de l'an 2000 conformément à la résolution AG/RES. 1599 (XXVIII-098) selon les termes de la résolution AG/RES. 1599 (XXVIII-O/98) en ce qui concerne le financement d'activités par des sources externes, une réunion des présidents des commissions des affaires étrangères, ou d'un organe équivalent, des congrès ou parlements nationaux des États membres de l'OEA, laquelle réunion visera à contribuer au développement du dialogue entre parlementaires pour le traitement des questions inscrites à l'agenda continental, en ne perdant pas de vue l'idée de créer un forum à ces fins. Au paragraphe 2, elle demande au Secrétariat général de procéder aux préparatifs de cette réunion.</p> <p>Au paragraphe 3 du dispositif de cette résolution, elle encourage les États membres à verser des contributions volontaires à un fonds spécial qui serait géré par le Secrétariat général en vue de la réalisation d'activités liées au dialogue interparlementaire au sujet de l'Agenda interaméricain.</p>
AG/RES. 1684 (XXIX-O/99)	01/01/2000	12/30/2001	<p>Démocratie représentative</p> <p>Au paragraphe 1 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale demande au Conseil permanent d'examiner, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la démocratie représentative et conjointement avec l'Unité pour la promotion de la démocratie, l'opportunité d'organiser un séminaire consacré à l'analyse et de réflexion sur la démocratie participative, et de promouvoir cette activité.</p>
AG/RES. 1703 (XXX-O/00)	01/01/2001	01/02/2003	<p>Programme spécial d'appui au Guatemala</p> <p>Dans le paragraphe 3 du dispositif de sa résolution, l'Assemblée générale a chargé le Secrétariat général de continuer à appuyer les efforts de consolidation de la démocratie, les efforts de paix, de reconstruction et de réconciliation au Guatemala au moyen du Programme spécial d'appui au Guatemala, en fonction des ressources prévues dans le Programme-budget et d'autres ressources.</p>
AG/RES. 1721 (XXX-O/00)	01/01/2001	01/01/2003	<p>Promotion de la démocratie</p> <p>Dans le paragraphe 4 du dispositif de sa résolution, l'Assemblée générale a chargé le Secrétariat général de poursuivre, par l'intermédiaire de l'UPD et en tenant compte des ressources affectées dans le Programme-budget et d'autres ressources, les études et les séminaires, la promotion et le parrainage des travaux liés aux thèmes connexes adoptés</p>

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 41C (19000)

Project: L'Unité pour la promotion de la démocratie

			par les Sommets des Amériques.
AG/RES. 1722 (XXX-O/00)	01/01/2001	01/01/2003	Réseau des parlementaires des Amériques L'Assemblée générale a demandé au Secrétariat général d'offrir, compte tenu des contraintes budgétaires et des priorités que fixera le Conseil permanent, ses services de conseil technique pour les préparatifs du Forum interparlementaire des Amériques qui aura lieu avant le Sommet des Amériques, lequel se tiendra dans la ville de Québec (Canada) en avril 2001.
AG/RES. 1724 (XXX-O/00)	01/01/2001	01/01/2003	Renforcement de la démocratie: Fonds spécial L'Assemblée générale a créé un fonds spécifique permanent alimenté par des contributions volontaires pour appuyer des activités de préservation et de consolidation de la démocratie représentative dans le Continent américain. Elle a chargé le Secrétariat général de disposer des ressources du Fonds spécial, après consultation du Conseil permanent, pour répondre immédiatement aux demandes d'assistance émanées des pays affectés par des situations qui, de l'avis de ces États, entravent le développement du processus démocratique ou l'exercice du pouvoir par un gouvernement démocratiquement élu.
AG/RES. 1745 (XXX-O/00)	01/01/2003	01/01/2003	Appui à l'action contre les mines au Pérou et en Équateur Dans le paragraphe 1 du dispositif de la résolution, l'Assemblée générale a prié instamment le Secrétariat général de poursuivre les négociations avec les Gouvernements de l'Équateur et du Pérou pour mettre en œuvre des programmes d'assistance et lutter contre les mines antipersonnel. Elle lui a demandé de continuer, par l'intermédiaire de l'UPD, de prêter une assistance et d'obtenir la contribution des pays et organisations pour les programmes de déminage et d'action intégrale contre les mines antipersonnel entreprises par le Pérou et l'Équateur.
AG/RES. 1752 (XXX-O/00)	01/01/2003	01/01/2003	Soutien et suivi du processus des Sommets des Amériques Dans le paragraphe 10 du dispositif de la résolution, l'Assemblée générale a exhorté le Secrétariat général à continuer de fournir, par le biais du l'UPD et en fonction des ressources allouées à cet effet dans le budget et d'autres ressources, l'appui nécessaire aux pays d'Amérique centrale en vue de poursuivre les programmes de déminage, la rééducation des victimes et le développement de programmes socio-économiques dans les zones déminées.
AG/RES. 1753 (XXX-O/00)	01/01/2000	01/01/2001	Mission du président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général de l'OEA au Pérou L'Assemblée générale a chargé le Secrétariat général de dépêcher immédiatement au Pérou une Mission composée du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général de l'OEA, en vue d'étudier avec le Gouvernement péruvien et d'autres secteurs des milieux politiques, des options et recommandations visant à renforcer davantage la démocratie dans ce pays, et de réformer le processus électoral, les tribunaux de justice et les tribunaux constitutionnels.

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 41C (19000)

Project: L'Unité pour la promotion de la démocratie

Responsable: Coordonnateur exécutif

Déclaration d'objectifs:

Aider les États membres à renforcer leurs institutions et pratiques démocratiques.

Justification 2002:

Depuis sa création en 1990, l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) s'acquitte de la mise en oeuvre des mandats énoncés dans les résolutions et instructions suivantes : AG/RES. 1063 (XX-O/90) « Unité pour la promotion de la démocratie » ; CP/RES. 572 (882/91) « Programme d'appui à la promotion de la démocratie » ; Instruction du Secrétaire général 90-3 Rev.1 (Oct. 15, 1990) ; AG/DOC. 8 (XXV-O/95) « Déclaration de Montrouis ». L'Unité obéit également aux mandats et orientations définis dans les Plans d'action des Sommets des Amériques et aux autres mandats qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale dans les résolutions suivantes : AG/RES. 1551 (XXVIII-O/98) « Promotion de la démocratie représentative » ; AG/RES 1568 (XXVIII-O/98) « Appui au programme de déminage en Amérique centrale » ; AG/RES 1569 (XXVIII-O-98) « Le Continent américain : Zone débarrassée de mines terrestres antipersonnel » ; AG/RES 1533 (XXVIII-O/98) « Programme spécial d'appui au Guatemala » ; AG/RES 1599 (XXVIII-O/98) « Réseau des parlementaires des Amériques » ; AG/RES 1620 (XXIX-O/99) « Programme d'éducation pour la paix dans le Continent américain » ; AG/RES 1668 (XXIX-O/99) « Renforcement de la coopération entre les gouvernements et la société civile » ; AG/RES (XXIX-O/99) « Démocratie représentative ».

Les activités de l'UPD prévues pour 2002 seront menées dans le contexte plus vaste découlant du rôle de l'Organisation dans le Continent américain en tant que tribune politique de haut niveau, d'instrument de partenariat, d'agent de production et d'échange des connaissances, des informations et des données d'expériences, et d'agent de diffusion des meilleures expériences en matière de développement démocratique. L'Unité renforcera sa capacité d'analyse dans les domaines liés à cette thématique dans le Continent américain et remplira un rôle encore plus important dans l'analyse et l'examen des thèmes inclus dans ses fonctions et mandats. Elle travaillera également au renforcement des institutions et des pratiques démocratiques des gouvernements, ainsi que de la société civile, du respect des droits individuels et de la participation des groupes les plus vulnérables. Ces activités représentent en général une continuation et une consolidation des tâches et mandats décrits dans le Plan de travail pour 2001, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux mandats émanés des Sommets des Amériques. Dans le cas du programme d'études pour la démocratie, l'Unité encouragera l'interaction et le dialogue avec les secteurs universitaire, politique et gouvernemental ; elle appuiera les universités et les centres de recherche en vue de la formation de ressources humaines dans les domaines liés à la démocratie, et elle renforcera la capacité institutionnelle des pays au chapitre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques à l'appui du renforcement des institutions démocratiques, de la modernisation de l'État et du développement socio-économique, activités pour lesquelles les organismes financiers internationaux ont fourni des ressources.

En 2002, le travail se concentrera dans les cinq domaines de programmation suivants :

1. Renforcement des institutions démocratiques
2. Assistance technique électorale
3. Information, dialogue et tribune démocratique
4. Action intégrale contre les mines antipersonnel
5. Programmes spéciaux incluant, entre autres, les missions d'observation des élections

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 41C (19000)

Project: L'Unité pour la promotion de la démocratie

TOTAL APPROUVE \$

3,071.7

Financement extérieur:

En 2002, les fonds externes continueront de constituer la principale source de financement des programmes de l'UPD relatifs à la coopération avec les pays membres, d'autant plus que, pour 2002, le budget des programmes financés à partir du Fonds ordinaire, pour les services aux pays au chapitre de la promotion et du renforcement de la démocratie dans le Continent américain, a été réduit de 584 900 \$ par rapport au budget 2000, malgré le fait que ces programmes constituent l'une des principales priorités définies par les pays membres.

L'UPD estime qu'il est possible d'obtenir approximativement 12.000.000 \$ÉU auprès de sources externes pour divers programmes spéciaux dont, en particulier, le Programme d'action contre les mines antipersonnel, le Programme pour l'étude de la démocratie, le Programme d'appui au processus de paix au Guatemala, le Programme spécial d'appui au Nicaragua et les missions d'observation des élections. Ces fonds représentent des contributions des États membres, des Observateurs permanents, d'autres pays et d'institutions internationales et privées.

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code organisationnel
(19000)

Sous- programme: 41C L'Unité pour la promotion de la démocratie

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
3,619.0	3,148.5	-13.00	3,071.7	-2.43

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	9	1	907.4	29.54
Professionnels	7	1	768.0	25.00
Services généraux	2	1	139.4	4.53
Postes Temporaires	10	1	801.1	26.08
Professionnels	7	1	654.1	21.29
Services généraux	3	1	147.0	4.78
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.5	0.01
Autres coûts		3-9	1,362.7	44.36
Montant total du budget approuvé			3,071.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,293.1	24.98
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	4.04

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 42D (18510)

Project: Unité intersectorielle du tourisme et CTO

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1580 (XXVIII-O/98)	06/02/1998	12/31/2003	Programme interaméricain pour le développement durable du tourisme L'Unité intersectorielle du tourisme coopère depuis longtemps avec le département du tourisme du SICA. Au cours des dernières années, l'Unité a fait porter ses efforts sur la formation du personnel des offices de tourisme nationaux de la région, la commercialisation des produits touristiques aux États-Unis et au Canada et le développement d'un Système de gestion des destinations touristique à l'appui du petit sous-secteur hôtelier de la région. Voir la résolution AG/RES.1629 (XXIX-O/99)
AG/RES. 1713 (XXX-O/00)	01/01/2001	12/31/2003	Coopération du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et du Secrétariat général du Système d'intégration centraméricaine L'Unité intersectorielle du tourisme a une longue histoire de collaboration et de coopération avec le service du tourisme de SICA. Les dernières années, l'Unité a principalement fait porter ses efforts sur la formation du personnel des bureaux de tourisme nationaux de la région, la commercialisation des produits touristiques de la région aux États-Unis et au Canada et la mise en place d'un Système de gestion pour les destinations touristiques à l'appui du sous-secteur des petits hôtels de la région. Voir la résolution AG/RES.1629 (XXIX-O/99)
AG/RES. 1714 (XXX-O/00)	01/01/2001	12/31/2003	Coopération des Secrétariats généraux de l'Organisation des États Américains et de la Communauté des Caraïbes Voir les résolutions AG/RES.1580 (XXVIII-O/98) et CIDI/res. 17 (II-O/97).

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Aider les États membres de l'Organisation dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs de développement dans le domaine du tourisme durable et intégral en fournissant des avis et des services de coopération technique destinés à assoir le développement institutionnel, à intensifier les recherches sur les marchés et leur promotion, à faciliter l'élaboration et l'adoption de nouvelles politiques et, finalement, à promouvoir des accords plus fructueux et plus pratiques pour la coopération entre le secteur public et le secteur privé.

Justification 2002:

Au nombre des mandats de l'Unité intersectorielle du tourisme, il convient de mentionner les suivants:

- Faciliter l'échange d'information en fournissant l'accès aux bases de données pour compléter les systèmes d'information traditionnels
- Réaliser des recherches et effectuer des analyses des tendances dans le domaine de l'industrie en évolution rapide du tourisme afin de faciliter une adoption plus rapide des politiques nationales
- Fournir un appui technique et administratif, dans le domaine du développement durable et intégral du tourisme:
 - (a) à l'Assemblée générale
 - (b) au Conseil permanent
 - (c) au CIDI et à la CEPCIDI
 - (d) aux États membres de l'Organisation

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 42D (18510)

Project: Unité intersectorielle du tourism et CTO

(e) à d'autres agences, organismes et entités de l'Organisation

(f) à d'autres secteurs du Secrétariat général.

- Fournir un appui technique et administratif aux conférences, ateliers et séminaires offerts à l'échelle continentale et sous-régionale.
- Servir de secrétariat permanent au Congrès interaméricain du tourisme (CIT) et à son organe, le Comité exécutif permanent (CEP)
- Promouvoir des arrangements pratiques pour une coopération plus fructueuse entre les secteurs public et privé.
- Coopérer avec d'autres organisations internationales publiques.
- Formuler, évaluer et exécuter des projets sélectifs de coopération technique.

TOTAL APPROUVE \$

730.7

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code organisationnel
(18510)

Sous- programme: 42D Unité intersectorielle du tourism et CTO

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
763.6	730.7	-4.30	730.7	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	5	1	480.8	65.79
Professionnels	3	1	356.2	48.74
Services généraux	2	1	124.6	17.05
Postes Temporaires	1	1	83.5	11.42
Professionnels	1	1	83.5	11.42
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	166.4	22.77
Montant total du budget approuvé			730.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,293.1	5.94
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.96

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 43A (15510)

Project: Cabinet exécutif de la CICAD

Responsable: Secrétaire exécutif, CICAD

Déclaration d'objectifs:

La CICAD et son Secrétariat exécutif fournissent des services aux États membres et à leurs populations. Dans le cadre de ses forums politiques et de la coopération mutuelle, et en ayant recours au transfert horizontal des technologies, la CICAD cherche à améliorer les programmes multilatéraux et nationaux visant l'élimination de l'abus des drogues.

Justification 2002:

La nécessité de s'acquitter des mandats émanés de l'Assemblée générale et des Sommets des Amériques et l'exécution du Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les drogues dans le Continent américain sont deux facteurs qui justifient la structure et le fonctionnement du Bureau exécutif de la CICAD. Pendant l'année 2002, le Secrétariat exécutif devra assumer de nouvelles responsabilités liées à la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) issu du Deuxième Sommet des Amériques et approuvé par l'Assemblée générale en 2000, et s'acquitter des mandats qui émaneront du Troisième Sommet des Amériques qui se tiendra à Québec, Canada, en avril 2001. Les priorités établies pour 2001 et qui seront toujours en vigueur en 2002 sont les suivantes :

1. Réalisation du deuxième cycle du MEM
2. Suite donnée à l'étude sur les déplacements en vue d'élaborer un plan destiné à contrôler ce phénomène conformément aux besoins des pays touchés.

TOTAL APPROUVE \$

1,798.4

Financement extérieur:

Plus de 70% du financement de la CICAD provient des sources extérieures. Le Secrétariat exécutif s'efforce d'élaborer des propositions de projets détaillées qui découlent des programmes de la CICAD et qui * sont présentées à la communauté internationale des bailleurs de fonds pour approbation et financement.

Le Fonds ordinaire prend en charge les frais afférents au personnel, à la coordination des moyens, et aux coûts administratifs qui représentent la contribution de contrepartie des apports des donateurs extérieurs.

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code organisationnel
(15510)

Sous- programme: 43A Cabinet exécutif de la CICAD

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,761.7	1,686.5	-4.26	1,798.4	6.63

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	12	1	1,129.4	62.80
Professionnels	8	1	884.6	49.18
Services généraux	4	1	244.8	13.61
Postes Temporaires	6	1	440.9	24.51
Professionnels	5	1	386.1	21.46
Services généraux	1	1	54.8	3.04
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	228.1	12.68
Montant total du budget approuvé			1,798.4	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,293.1	14.62
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.36

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUX SPECIALISES

Code: 44E (18010)

Project: Unité du développement durable et de l'environnement

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1534 (XXVIII-O/98)	06/02/1998	06/07/1999	Soutien et suivi des initiatives des sommets des Amériques "...prier instamment les gouvernements à continuer à mettre en oeuvre le Plan d'action de Miami et le Plan d'action de Santa Cruz, conformément au mandat de Sommet de Santiago."
AG/RES. 1567 (XXVIII-O/98)	06/02/1998	06/07/1999	Préoccupations particulières des petits Etats insulaires en matière de sécurité "Charger le Secrétariat général de renforcer les programmes de coopération dans les petits États insulaires sur le plan de la prévention des catastrophes naturelles et pour en atténuer les effets, sur la demande et avec l'autorisation des États concernés."
AG/RES. 1584 (XXVIII-O/98)	06/02/1998	06/06/2000	Programme spécial d'appui aux pays touchés par le phénomène d'"El Niñ" "Charger le Secrétaire général de mener une étude qui identifie les capacités de l'Organisation à prévenir, réduire les effets du phénomène 'El Niño' et à y remédier..."
AG/RES. 1470(XXVII-O/97)	06/04/1997	06/07/1999	Coopération entre l'Organisation des Etats Américains et la Communauté des Caraïbes "Demander au Secrétaire général d'intensifier les efforts visant à approfondir et à élargir la coopération entre l'Organisation des Etats Américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), particulièrement entre les divers domaines techniques spécialisés des deux organisations."
AG/RES. 1513(XXVII-O/97)	06/05/1997	12/31/2001	Programme interaméricain de développement durable "Adopter le Programme interaméricain de développement durable, qui fait partie du Plan stratégique de partenariat pour le développement 1997-2001." "... la coordination et le suivi des différentes décisions du Sommet des Amériques sur le développement durable. A ces fins, ...coordonner les tâches d'appui respectives avec les services compétents du Secrétariat général, notamment avec l'Unité du développement durable et de l'environnement."
AG/RES. 1514(XXVII-O/97)	06/05/1997	12/21/2001	Coordination et suivi de la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra et Plan d'action pour le développement durable des Amériques "Accorder la plus haute priorité aux travaux de coordination et de suivi des décisions du Sommet des Amériques pour le développement durable qui ont été confiés à l'Organisation des États Américains, et examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action, conformément aux décisions arrêtées dans la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra et dans le Plan d'action pour le développement durable des Amériques, ainsi que dans le Plan stratégique de partenariat pour le développement 1997-2001 du CIDI."
AG/RES. 1629 (XXIX-O/99)	06/07/1999	12/31/2001	Coopération de l'Organisation des États Américains et du Secrétariat Général du système d'intégration centraméricaine
AG/RES. 1639 (XXIX-O/99)	06/07/1999	06/06/2000	Coopération de l'Organisation des États Américains avec le système des Nations Unies
AG/RES. 1640 (XXIX-O/99)	06/07/1999	12/31/2001	Préoccupations spéciales des petits États insulaires en matière de sécurité

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 44E (18010)

Project: Unité du développement durable et de l'environnement

AG/RES. 1659 (XXIX-O/99)	06/07/1999	06/05/2000	Soutien et suivi des initiatives des sommets des Amériques
AG/RES. 1668 (XXIX-O/99)	06/07/1999	12/31/2001	Renforcement de la coopération entre les gouvernements et la société civile
AG/RES. 1674 (XXIX-O/99)	06/06/1999	06/05/2000	Les changements climatiques dans le continent Américain SUPERSEDED BY RESOLUTION 1736/00
AG/RES. 1675 (XXIX-O/99)	06/07/1999	06/05/2000	Coopération du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et du Secrétariat général de la communauté des Caraïbes
AG/RES. 1676 (XXIX-O/99)	06/07/1999	06/05/2000	Programme spécial d'appui aux pays affectés par le phénomène "El Niñ
AG/RES. 1682 (XXIX-O/99)	06/07/1999	12/31/2001	Réduction des catastrophes naturelles et mécanismes de réponse de l'Organisation des États Américains
AG/RES. 1710 (XXX-O/00)	06/05/2000	12/31/2001	Coopération de l'Organisation des États Américains avec le Système des Nations Unies
AG/RES. 1713 (XXX-O/00)	06/05/2000	12/31/2001	Coopération du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et du Secrétariat général du Système d'intégration centraméricaine
AG/RES. 1714 (XXX-O/00)	06/05/2000	12/31/2001	Coopération des Secrétariats généraux de l'Organisation des États Américains et de la Communauté des Caraïbes
AG/RES. 1736 (XXX-O/00)	06/05/2000	12/31/2001	L'impact socio-économique et environnemental des changements climatiques sur les pays du Continent américain
AG/RES. 1752 (XXX-O/00)	06/06/2000	12/31/2001	Soutien et suivi du processus des Sommets des Amériques
AG/RES. 1755 (XXX-O/00)	06/06/2000	12/31/2001	Mécanismes prévus par l'Organisation des États Américains en réponse aux catastrophes naturelles
AG/RES. 1758 (XXX-O/00)	06/06/2000	12/31/2001	Programme spécial d'appui aux pays affectés par le phénomène "El Niño"

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 44E (18010)

Project: Unité du développement durable et de l'environnement

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Servir les intérêts des États membres en améliorant la gestion intégrée des ressources naturelles considérée comme une composante fondamentale des processus du développement social et économique. Cette mission est définie par les mandats techniques et politiques issus du processus des Sommets et par les organes politiques de l'Organisation.

Justification 2002:

Les Présidents et Chefs d'Etat ont émis plusieurs mandats à l'intention de l'OEA dans le Plan d'action pour le développement durable des Amériques adopté en Bolivie en 1996. L'USDE est une unité du Secrétariat général essentiellement responsable du secteur du développement durable et de l'environnement. En cette qualité, elle joue un rôle d'importance dans la mise en œuvre de ces mandats. Le Plan d'action émané du Sommet du Chili a renouvelé le rôle de l'OEA en ce qui a trait au suivi du Sommet de Bolivie.

Les activités de l'USDE font suite à des initiatives lancées par le Programme interaméricain pour le développement durable, qui fait partie intégrale du Plan stratégique de partenariat 1997-2001. Ce Programme orientera les travaux de l'OEA dans la mise en œuvre des mandats émanés des Sommets des Amériques (Miami, 1994 ; Santa Cruz de la Sierra, 1996 et Santiago, 1998) et contribuera à l'exécution du Programme Action 21 et d'autres accords émanés de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) et de la Conférence globale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, laquelle a eu lieu dans le cadre des Nations Unies (Barbade 1994).

La résolution AG/RES 1440 (xxvi-0/96) « Développement durable) a créé la Commission interaméricaine sur le développement durable (CIUDS) et a émis les principales directives appelées à orienter les actions du Secrétariat général dans le domaine du développement durable.

Pour s'acquitter de ses fonctions, l'USDE devrait :

- prêter un appui aux divers organes de l'OEA et prendre les mesures appropriées pour assurer la coordination et le suivi des initiatives confiées en vertu du Plan d'action de Santa Cruz, en coopérant à l'organisation et à la tenue de forums interaméricains, de réunions spécialisées et de réunions ministérielles.
- présider et appuyer en qualité de secrétariat technique du Groupe de travail inter-institutions sur le suivi du Sommet de Bolivie dans ses obligations de coordination, le suivi et les activités découlant de l'initiative du Plan d'action de Santa Cruz.
- Conformément aux mandats indiqués dans le Plan d'action (chapitre III), coopérer a. à la mise en œuvre de la stratégie interaméricain de promotion de la participation du public à la prise de décision concernant les questions de développement durable ; b. l'identification de mécanismes visant à renforcer le financement public et privé du développement durable ; c. à la mise en place d'un réseau continental de fonctionnaires et d'experts en droit environnemental.

Activités mandatées non inscrites au budget :

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 44E (18010)

Project: Unité du développement durable et de l'environnement

1. Coordonner et tenir deux réunions techniques de haut niveau de l'IWRN \$87.5 ; Voyage à la réunion (2 réunions de 34 points focaux \$35.4 ; Frais de conférence (documents, comm, divers) \$15.1 ; Frais de conférence (traduction et préposés au salles) \$5.5 ; Technicien administratif (Poste sollicité - 6 mois) \$31.5

En relation avec le CIDI/CIDS/RES. 3 (II-0/99)

2. Coordonner la réseau interaméricain d'information sur la biodiversité(IABIN) \$81.4 ; Voyage à la réunion (2 réunions de 26 points focaux 31.6 ; Frais de conférence (documents, comm, divers) \$13.5 ; Frais de conférence (traduction et préposés au salles) \$4.9 ; Technicien administratif (Poste sollicité - 6 mois) \$31.4

En relation avec les résolutions AG/RES. 1514 (XXVII-0/97), AG/RES. 1534 (XXVIII-0/98) et AG/RES. 1752 (XXX-0/00)

TOTAL APPROUVE \$

1,608.4

Financement extérieur:

Les ressources du Fonds ordinaire ont permis à l'Unité pour le développement social et l'environnement (UDSE) d'obtenir des fonds externes en vue d'accroître les activités menées par le Secrétariat en matière de partenariat pour le développement. Pour le moment, l'Unité gère un portefeuille de projets d'un montant approximatif de EU\$44 millions. En 1999, une somme de EU\$8.0 millions provenant de sources externes a été utilisée par l'UDSE. Il est essentiel que le Fonds ordinaire continuent de fournir leur appui au maintien de la capacité de l'Unité à attirer et utiliser le financement externe. *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code organisationnel
(18010)

Sous- programme: 44E Unité du développement durable et de l'environnement

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,557.6	1,554.0	-0.23	1,608.4	3.50

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	12	1	1,313.9	81.68
Professionnels	10	1	1,189.3	73.94
Services généraux	2	1	124.6	7.74
Postes Temporaires	1	1	94.7	5.88
Professionnels	1	1	94.7	5.88
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	199.8	12.42
Montant total du budget approuvé			1,608.4	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,293.1	13.08
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.11

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUX SPECIALISES

Code: 46F (17510)

Project: Unité de développement social , d'éducation et culture

Mandat	Date de démarrage	Date de d'achèvement	Justification
AG/RES. 1573 (XXVIII-O/98)	01/01/2000	12/31/2000	<p>Proposition de transformation de la Conférence interaméricaine des ports en Commission interaméricaine des Ports</p> <p>Qui crée la Commission spéciale interaméricaine des ports (CEIP) du CIDI en tant qu'instance interaméricaine suprême de dialogue et de coopération continentale dans le domaine du développement portuaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> · CEPCIDI/RES. 41 (XLIX-O/98), qui établit la structure et fixe les caractéristiques essentielles de la Commission spéciale interaméricaine des ports. · Le Deuxième Sommet des Amériques, tenu en avril 1998 à Santiago, Chili, au cours duquel les Présidents et Chefs d'État et de gouvernement ont chargé l'OEA d'apporter son appui aux initiatives continentales qui sont en accord avec les objectifs et les actions proposés dans le Plan d'action de Santiago, et ont en particulier: <ul style="list-style-type: none"> · chargé l'OEA d'appuyer le Groupe d'évaluation de la mise en oeuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC) et d'assurer la tenue des dossiers de la mémoire institutionnelle du processus. · chargé l'OEA de convoquer des forums de consultation afin de contribuer à la mise en pratique des engagements énoncés dans le Plan d'action de Santiago. · chargé l'OEA d'utiliser les mécanismes dont elle dispose pour développer et renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'éducation. Les mandats confiés à l'OEA par les Présidents au titre de cette initiative ont trouvé une application concrète dans le Programme interaméricain de l'éducation adopté à la 1ère Réunion des ministres de l'éducation tenue sous l'égide du CIDI à Brasilia en juillet 1998. · constitué un Comité de coordination de l'éducation chargé d'assurer le suivi de l'exécution des mandats des Présidents et des ministres de l'éducation et bénéficiant des services d'appui et de la mémoire institutionnelle du Secrétariat général de l'OEA. · demandé l'appui de l'OEA pour aider les ministres du travail à participer à des activités internationales et à des échanges d'information sur les méthodes et les stratégies de modernisation de l'État et de l'administration du travail. · demandé, en ce qui concerne la question de l'éradication de la pauvreté et de la discrimination, de promouvoir les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises au moyen de programmes de formation et d'assistance technique.
AG/RES. 1574 (XXVIII-O/98)	07/01/1998	12/31/2001	<p>Conférences spécialisées</p> <p>Laquelle stipule que la Conférence interaméricaine des ministres du travail est une conférence spécialisée du CIDI.</p>
AG/RES. 1512(XXVII-O/97)	07/01/1997	12/31/2001	<p>Programme interaméricain de lutte contre la pauvreté et la discrimination</p> <p>Laquelle adopte le Programme interaméricain de lutte contre la pauvreté et la discrimination approuvé par le CIDI, faisant partie du Plan stratégique de partenariat 1997-2001, et charge le CIDI de continuer à accorder la plus haute priorité aux activités et projets de coopération visant à promouvoir l'éducation et la création d'emplois, en s'intéressant particulièrement à la jeunesse, et à lutter contre la pauvreté et la discrimination en collaborant à cette fin avec, entre autres, le Réseau social de l'Amérique latine et des Caraïbes.</p> <ul style="list-style-type: none"> · CIDI/RME/doc. 12/98, qui approuve le Programme interaméricain d'éducation sur la base

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 46F (17510)

Project: Unité de développement social , d'éducation et culture

			du Plan stratégique de partenariat 1997-2001 du CIDI et des mandats du Ile Sommet des Amériques, et qui fixe les champs d'action prioritaires de l'OEA dans le domaine de l'éducation pendant la période 1999-2001.
AG/RES. 1679 (XXIX-O/99)	07/01/1997	12/31/2001	Programme interaméricain de l'éducation Qui adopte le Plan stratégique de partenariat 1997-2001 du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI). Le Plan prévoit, entre autres, des mesures dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du développement social.

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

l'Unité du développement social et de l'éducation (UDSE)

L'Unité du développement social et de l'éducation couvre trois grandes sphères d'action: éducation, emploi et politiques sociales. Dans chacun de ces trois domaines programmatiques, elle s'acquitte des fonctions principales suivantes: (i) appui aux différents forums politiques; (ii) promotion de la coopération horizontale orientée vers la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles, (iii) coordination interinstitutions à l'échelle interaméricaine. Son intervention prioritaire prend la forme d'appui aux trois assises ministérielles portant sur l'éducation, le travail et les politiques sociales qui mènent leur action à la lumière des décisions de l'Assemblée générale de l'OEA.

Bureau des questions culturelles

Conformément au mandat du Programme interaméricain de culture et à sa base comportant quatre volets, le Bureau des questions culturelles appuie les efforts des États membres dans les domaines suivants: a) diversité culturelle, b) dissémination et protection du patrimoine culturel, c) formation des ressources humaines et encouragement de la créativité, d) développement du tourisme culturel.

À cette fin, le Bureau cherche à aider les pays à élaborer des propositions de projets devant être présentées aux fins de financement et à identifier plusieurs sources de financement. Le Bureau s'efforcera de mettre sur pied des initiatives dynamiques aussi bien que novatrices et cela réunira des partenaires du secteur privé et du secteur public ainsi que des institutions universitaires et des institutions de la société civile, bien que ce type d'activité soit un peu gêné par le manque de fonds d'amorçage dans le crédit budgétaire affecté au Bureau.

Le Bureau se tiendra au courant des décisions prises par les États membres dans les forums pertinents afin de faire en sorte que les activités de programmation restent en harmonie avec les préoccupations liées aux politiques en vigueur exprimées par des États membres. Le Bureau fera des recherches d'ordre technique dans des domaines qui sont pour les pays des sujets de préoccupation prioritaires.

*

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 46F (17510)

Project: Unité de développement social , d'éducation et culture

Justification 2002:

l'Unité du développement social et de l'éducation (UDSE)

Ce projet permet à l'Unité du développement social et de l'éducation (UDSE) d'exercer les fonctions et les responsabilités qui lui ont été assignées par l'Instruction No. 96-5 du 26 juin 1996 et d'autres dispositions officielles détaillées au niveau du Sous-programme. Le Projet comprend les apports fondamentaux pour assurer la viabilité des opérations de l'Unité destinées à aider les pays membres dans la recherche de solutions aux graves problèmes auxquelles ils se heurtent en matière de développement social et d'éradication de la pauvreté, de développement de l'éducation et de création d'emplois. L'UDSE s'attachera, grâce à ce projet, à répondre aux demandes essentielles des États membres dans ces domaines; elle secondera les efforts déployés dans ce sens par le CIDI et le Secrétariat général et fournira les services d'appui et de secrétariat technique aux réunions ministérielles intéressant l'éducation, le travail et le développement social sous les auspices de l'OEA.

Les principaux objectifs du Projet sont les suivants: 1) apporter un concours aux États membres dans l'élaboration de politiques sociales et l'exécution de programmes et d'activités ayant pour objet l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et le développement de l'éducation, en privilégiant les actions et les initiatives s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action du Ite Sommet des Amériques; 2) stimuler le dialogue interaméricain en vue de rechercher des solutions aux problèmes liés au développement social, à l'éducation, à l'emploi et à l'éradication de la pauvreté et de la discrimination; 3) faire office de secrétariat technique de la Commission interaméricaine du développement social et de sa Réunion de haut niveau, de la Conférence interaméricaine des ministres du travail du CIDI et de ses groupes de travail, de la Réunion des ministres de l'éducation du CIDI, de la Commission spéciale interaméricaine des ports et du Réseau social de l'Amérique latine et des Caraïbes et de sa conférence annuelle; 4) réaliser des études, préparer des documents et des dossiers techniques d'appui à l'intention de réunions portant sur des secteurs relevant de sa compétence; 5) accorder un appui au Conseil permanent, au CIDI, à la CEPCIDI et au cabinet du Secrétaire général, lorsqu'il y a lieu, dans les domaines de sa compétence; et 6) collaborer avec d'autres organismes internationaux, dont les activités s'exercent dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi et du développement social, à l'identification et à l'exécution d'activités relevant de domaines d'intérêt communs notamment les activités émanant du Ite Sommet des Amériques.

Bureau des questions culturelles

L'adoption du Programme interaméricain de culture par le CIDI et l'Assemblée générale a donné au Bureau le mandat de configurer ses programmes de manière à inclure les thèmes programmatiques identifiés et à en tenir compte en élaborant les budgets subséquents. Ces tâches comprennent les types d'activités suivants :

1. Élaboration du plan de travail annuel dans le cadre du Programme interaméricain de culture.
2. Élaboration de rapports périodiques sur l'exécution des activités.
3. Services consultatifs et de soutien à l'intention des corps politiques.
4. Gestion du Programme de publications culturelles
5. Programme de vulgarisation (outreach) à l'intention des organismes intergouvernementaux, des universités et des organisations non gouvernementales.
6. Participation aux réunions techniques et de politiques sur des questions liées au développement culturel.
7. Élaboration et formulation de projets.

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 46F (17510)

Project: Unité de développement social , d'éducation et culture

TOTAL APPROUVE \$ 1,763.8

Financement extérieur:

l'Unité du développement social et de l'éducation (UDSE)

Le Secrétariat général a signé plusieurs accords de coopération avec d'autres organismes internationaux et agences de coopération en matière d'éducation, de travail et de développement social. Il est difficile, dans la plupart des cas, de préciser à l'avance le niveau des apports extérieurs, ceux-ci étant fonction des programmes adoptés par l'OEA et de leur déroulement. Certaines activités bénéficiant d'un concours extérieur prévues pour l'an 2002 sont indiquées ci-après.

BID - Coopération technique régionale non remboursable No. ATN/SF-5957-RG: Programme d'appui aux institutions du Réseau social. Aux termes de cet Accord de coopération financé par la BID, l'UDSE agit en qualité d'organisme d'exécution du projet, dont la durée s'étend jusqu'à l'an 2002, et dont le coût total s'élève à \$250.000.

· Dans le secteur de l'éducation, les accords de coopération indiqués ci-dessous ont été signés : avec l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO pour la réalisation d'activités conjointes de formation de personnel spécialisé dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, de la préparation d'études et de travaux de recherche ainsi que de l'échange d'informations et de publications; avec l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture pour le renforcement de la collaboration et de la coopération dans des domaines spécifiques, en particulier en ce qui concerne les activités conjointes dans le cadre du programme ibéroaméricain se rapportant aux stratégies relatives à l'équité et à la qualité en matière d'éducation, l'accent étant mis sur l'établissement d'indicateurs et l'élaboration de stratégies d'évaluation.

· Le Unité a besoin d'un minimum de ressources en matière de personnel et d'apports financiers afin de pouvoir fournir la contrepartie nécessaire aux contributions des autres agences ou organismes et assurer les prestations de services techniques et opérationnels requises. Les concours requièrent en particulier un personnel d'appui technique et administratif et des ressources suffisantes pour couvrir les besoins de communications et des missions de consultation et de suivi.

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code organisationnel
(17510)

Sous- programme: 46F Unité de développement social , d'éducation et culture

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
2,061.0	1,724.7	-16.31	1,763.8	2.26

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	13	1	1,297.5	73.56
Professionnels	9	1	1,039.9	58.95
Services généraux	4	1	257.6	14.60
Postes Temporaires	2	1	203.0	11.50
Professionnels	2	1	203.0	11.50
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	263.3	14.92
Montant total du budget approuvé			1,763.8	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,293.1	14.34
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.32

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code: 48H (15010)

Project: Bureau de science et de technologie

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

La Mission du Bureau de la science et de la technologie consiste à créer, à stimuler et à appuyer des activités qui contribuent à l'avancement de la Science et de la technologie dans les États membres, par la promotion de leur développement intégré dans les domaines économique, social, culturel, scientifique et technologique.

Justification 2002:

Le Bureau de la science et de la technologie a reçu ses mandats de la Réunion continentale des ministres chargés des questions scientifiques et technologiques de Cartagena. Son mandat a été ratifié lors du deuxième Sommet des Amériques de Santiago (Chili). Des mandats semblables ont été fixés dans le Plan stratégique de partenariat 1997 - 2001 du CIDI et approuvés par l'Assemblée générale tenue à Lima (Pérou) en juin 1997. En outre, des activités similaires ont été arrêtées dans le Programme interaméricain sur la science et la technologie élaboré par la COMCYT, et sont en cours d'examen par le CIDI pour approbation.

Les fonds du MERCOCYT sont nécessaires pour observer l'application des recommandations formulées par les ministres chargés des questions scientifiques et technologiques réunis à Cartagena (Colombie). Il faudra également disposer des fonds du MERCOCYT pour assurer le suivi des recommandations faites par les ministres chargés de la science et de la technologie à Cartagena (Colombie). Un financement s'avère également indispensable à l'exécution des tâches de Secrétariat technique du MERCOCYT et du CTCAP .

Il faudra un appui à la coordination des activités du Système interaméricain de métrologie, du Comité interaméricain d'accréditation et de la Commission panaméricaine des normalisation. en vue de faciliter le processus de la ZLEA. . Cette activité inclut la participation de l'OPS aux domaines de la santé et de la sécurité alimentaire.

Le réseau RedHUCyT nécessite un apport de fonds pour faciliter la coordination de ses activités et poursuivre ses efforts de partenariat avec de nouveaux donateurs potentiels. Ces donateurs comprennent les entités nationales, les fondations, les agences internationales, etc. Ce mandat spécifique a été reçu du Sommet des Amériques de Cartagena.

TOTAL APPROUVE \$

1,053.8

Financement extérieur:

Le niveau de financement externe auquel ce Bureau aura accès dépendra en large mesure du montant de la contrepartie que peut offrir l'OÉA au moment de la tenue des négociations avec les donateurs potentiels. Les expériences antérieures ont démontré que dans ce type de situation, le Bureau de la science et de la technologie a pu obtenir des financements d'un niveau appréciable.

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

*

CHAPITRE 4: UNITS ET BUREAUS SPECIALISES

Code organisationnel
(15010)

Sous- programme: 48H Bureau de science et de technologie

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,020.9	1,026.8	0.57	1,053.8	2.62

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	9	1	806.3	76.51
Professionnels	5	1	574.3	54.49
Services généraux	4	1	232.0	22.01
Postes Temporaires	1	1	94.7	8.98
Professionnels	1	1	94.7	8.98
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	152.8	14.49
Montant total du budget approuvé			1,053.8	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	12,293.1	8.57
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.38

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé

2000 \$ ²	2001		2002	
	\$	% ¹	\$	% ¹
12,266.4	11,847.2	-3.41	12,402.0	4.68

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

²

Le montant figurant dans le budget approuvé pour 2000 a été majoré de l'allocation accordée au titre de l'occupation de l'espace approuvé en vertu de la résolution CP/Res. 756 (1208/99), de l'Instruction 99-4 (Agence interaméricaine pour la coopération et le développement) (voir CP/doc.3273/00) et de la résolution AG/RES. 3 (XXVI-E/99) qui prescrit le transfert du Programme des bourses à l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, Chapitre 5. Les ressources des sous-programmes 10L et, 10N ainsi que EU\$21 000 du Sous-programme 10G sont virées au compte de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement.

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	30	1	2,819.8	25.43
Professionnels	23	1	2,381.5	21.48
Services généraux	7	1	438.3	3.95
Postes Temporaires	4	1	281.0	2.53
Professionnels	3	1	234.9	2.11
Services généraux	1	1	46.1	0.41
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	7,983.5	72.02
Montant total du budget approuvé			11,084.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	14.58

CHAPITRE 5: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

50A (37010) CABINET DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF/ DIRECTEUR GÉNÉRAL	1,262.0
51A (37020) DÉPARTEMENT DE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES	1,029.7
52A (37030) DIVISION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	8,339.9
54A (37050) DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES	452.7
Total	11,084.3

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 5 ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT											
50A(37010) CABINET DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF/ DIRECTEUR GÉNÉRAL											
50A-500-WS1	CABINET DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF/DIRECTEUR GÉNÉRAL										
(37010.01372)	430.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	177.1	0.0	633.4	810.5	1241.0
50A-500-WS2	APPUI CONSEIL D'ADMINISTRACION DE L'AICD										
(24040.00168)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	21.0	0.0	21.0	21.0
Total 50A	430.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	177.1	21.0	633.4	831.5	1262.0
51A(37020) DÉPARTEMENT DE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES											
51A-500-WS1	DIV.DE PROMOCION DE LA COOPERACION										
(37020.01373)	1029.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1029.7
Total 51A	1029.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1029.7
52A(37030) DIVISION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES											
52A-500-W10	BOURSES CIESPAL										
(37030.01613)	0.0	0.0	48.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	48.5	48.5
52A-500-W11	COURS DE DROIT INTERNATIONAL - RIO DE JANEIRO										
(37030.01614)	0.0	0.0	49.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	49.4	49.4
52A-500-W12	CITEL (BOURSES COM. INTERAM. DES TELECOMMUN.)										
(37030.01615)	0.0	0.0	46.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	46.7	46.7
52A-500-W13	BOURSES "RÓMULO GALLEGOS"										
(37030.01616)	0.0	0.0	51.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	51.2	51.2
52A-500-WS1	DIVISION DE COOPERACION PARA EL DESARROLLO DE RECURSOS HUMANOS										
(37030.01374)	1187.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1187.9
52A-500-WS4	PROGRAMME ORDINAIRE DE FORMATION										
(37030.01617)	0.0	0.0	5603.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5,603.0	5603.0
52A-500-WS5	SPECAP-BOURSES ET FORMATION (CARAIBES)										
(37030.01618)	0.0	0.0	650.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	650.4	650.4

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
52A-500-WS6	BOURSES PEC										
(37030.01619)	0.0	0.0	294.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	294.6	294.6
52A-500-WS7	BOURSES CHBA (COOPERATION HORIZONTALE)										
(37030.01520)	0.0	0.0	408.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	408.2	408.2
Total 52A	1187.9	0.0	7152.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7,152.0	8339.9
54A(37050)	DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES										
54A-500-WS1	DIVISION DE SERVICIOS ADMINISTRATIVOS Y PRESUPUESTARIOS										
(37050.01376)	452.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	452.7
Total 54A	452.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	452.7
CHAPITRE 5	3100.8	0.0	7152.0	0.0	0.0	0.0	177.1	21.0	633.4	7,983.5	11084.3

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Volontaire - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 5 ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT											
59X(32010) ACTIVITÉS DE COOPÉRATION NON PROGRAMMÉES											
59X-500-WS1	ACTIVITES NON PROGRAMMEES DE COOPERATION										
(32010.00000)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8373.5	8,373.5	8373.5
Total 59X	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8373.5	8,373.5	8373.5
CHAPITRE 5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8373.5	8,373.5	8373.5
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8373.5	8373.50	8373.5

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT
Project: Cabinet Du Secrétaire Exécutif/ Directeur Général

Code: 50A (37010)

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Le Secrétaire exécutif désigné par le Secrétaire général, conformément aux articles 113 et 117 de la Charte de l'OEA en tenant compte des recommandations du Conseil d'administration de l'AICD, assumera la représentation formelle de l'Organisme, et sera chargé de diriger, d'administrer et de superviser les opérations du Secrétariat exécutif de l'AICD.

Justification 2002:

Article 98 de la Charte de l'OEA, article 19 du Statut du CIDI, articles 10, 11 et 13 des Statuts de l'AICD.

Les fonds affectés couvrent l'exécution des fonctions du Secrétariat exécutif conformément à la Charte de l'OEA, aux Statuts du CIDI et aux Statuts de l'AICD, en ce qui a trait aux activités techniques, opérationnelles et administratives que le Conseil d'administration et le Secrétaire général confient au Secrétariat exécutif dans le cadre des normes et règles de l'Organisation et des orientations politiques établies par le CIDI et la CEPCIDI.

Observation concernant le projet de programme-budget pour 2002: Le Secrétaire général a émis en février 2001, l'Instruction no 01-1 concernant la restructuration du Secrétariat exécutif au développement intégré. Cette restructuration implique des changements dans la répartition du budget du personnel et des frais de fonctionnement et, par conséquent, l'organisme sollicitera un rajustement budgétaire au moment de l'examen du programme-budget pour 2002.

TOTAL APPROUVE \$

1,262.0

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 5: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Sous- programme: 50A Cabinet Du Secrétaire Exécutif/ Directeur Général

Code organisationnel
(37010)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
0.0	1,259.9		1,262.0	0.16

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	3	1	347.0	27.49
Professionnels	2	1	274.1	21.71
Services généraux	1	1	72.9	5.77
Postes Temporaires	1	1	83.5	6.61
Professionnels	1	1	83.5	6.61
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	831.5	65.88
Montant total du budget approuvé			1,262.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	11,084.3	11.38
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.66

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Code: 51A (37020)

Project: Département des programmes de développement

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Le Département des programmes de développement a pour mission de promouvoir, coordonner, gérer et faciliter la planification et l'exécution de toutes les activités de l'AICD en matière de projets de coopération technique, dans le cadre du Plan stratégique du CIDI. À cette fin, il suscite un dialogue approfondi et des relations de coopération, pour le compte de l'AICD, avec toutes les organisations nationales, régionales et multilatérales qui travaillent au financement et à l'exécution de programmes de coopération technique dans le Continent.

À cette fin, le Département s'acquittera notamment des activités suivantes :

- 1. Élaborer et négocier des accords mettant en jeu la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières avec des organismes publics et privés de coopération pour le développement des États membres, des États observateurs permanents, des organisations de coopération régionales et multilatérales, des institutions financières internationales et d'autres entités;*
- 2. Planifier, programmer et mettre en œuvre divers services relatifs aux projets de coopération technique, comme la programmation et la planification de missions, notamment les services qui encouragent la coopération horizontale et la mise en œuvre des meilleures pratiques en tant que principaux éléments des stratégies de développement des États membres;*
- 3. Lancer des initiatives visant à mobiliser les ressources du secteur privé et des organisations de la société civile au bénéfice des pays du Continent;*
- 4. Superviser la programmation et l'utilisation des ressources du Fonds spécial multilatéral du CIDI (FEMCIDI), ce qui comprend, notamment, la définition des profils des projets, la fourniture de conseils aux États membres au sujet de la préparation des propositions finales, la préparation de la recommandation concernant la programmation qui sera soumise aux Comités de la CENPE et au Conseil de l'AICD, et la supervision de l'exécution et de la surveillance des projets approuvés;*
- 5. Superviser l'administration des activités du Trust of the Americas et offrir des conseils à son Conseil d'administration, le cas échéant.*
- 6. Promouvoir l'échange de données d'expérience pertinentes obtenues dans le cadre des programmes de l'AICD avec d'autres organismes de développement et de coopération;*
- 7. Formuler et proposer au Directeur général des politiques, des programmes et des procédures qui concernent les mandats du Département;*
- 8. Coopérer à la fourniture de services de secrétariat technique à des comités et à d'autres entités politiques qui ont un lien avec les domaines de responsabilité du Département.*

Justification 2002:

Les crédits alloués couvrent l'exercice des attributions confiées à la division pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'initiatives et stratégies de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour l'exécution des activités de coopération, notamment l'intensification des relations pour l'exécution d'actions conjointes et complémentaires, de coordination et d'échange d'informations, ainsi que des liens avec les institutions de coopération des États membres et les pays observateurs permanents et les organismes régionaux et internationaux de coopération technique et financière.

Le Secrétariat général a approuvé en février 2001 l'Instruction No. 01 qui prévoit la restructuration du

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE
DÉVELOPPEMENT

Code: 51A (37020)

Project: Département des programmes de développement

Secrétariat exécutif au développement intégré. Cette restructuration entraine également des modifications dans la répartition du budget du personnel et des dépenses opérationnelles concernant le budget approuvé pour 2001.

TOTAL APPROUVE \$

1,029.7

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 5: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Sous- programme: 51A Département de développement des programmes

Code organisationnel
(37020)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
0.0	933.5		1,029.7	10.30

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	8	1	878.3	85.29
Professionnels	8	1	878.3	85.29
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	2	1	151.4	14.70
Professionnels	2	1	151.4	14.70
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	0.0	0.00
Montant total du budget approuvé			1,029.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	11,084.3	9.28
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.35

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Code: 52A (37030)

Project: Département de la technologie de l'information au service du développement humain

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Le Département de la technologie de l'information au service du développement humain a pour mission d'assurer la prestation de services de coopération technique dans les domaines de la technologie de l'information, des bourses d'étude, de la formation et de l'éducation, tout particulièrement en ce qui concerne l'apprentissage à distance. Ainsi, le Département s'attachera à :

- a) améliorer l'accès aux possibilités de formation; b) élargir l'accès aux connaissances et accélérer l'échange de données d'expérience en matière de développement; c) coordonner l'offre et la demande de coopération par le biais de la technologie de l'information et des télécommunications, et d) établir de nouveaux mécanismes pour multiplier les bourses d'étude et les possibilités d'apprentissage.*

À cette fin, le Département s'acquittera notamment des activités suivantes :

- 1. Promouvoir le développement des ressources humaines par le biais de bourses d'étude et de programmes de formation, de crédits d'éducation, d'échanges professionnels et universitaires, de systèmes d'apprentissage à distance et d'autres méthodes axées sur le multimédia.*
- 2. Établir des partenariats stratégiques pour l'octroi, l'augmentation et la diversification des bourses d'étude.*
- 3. Planifier et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes pour l'octroi de bourses d'étude et pour la formation des ressources humaines, et veiller à ce que ces mécanismes soient correctement administrés.*
- 4. Mettre au point des systèmes d'information basés sur une technologie de l'information de pointe afin d'améliorer l'accès à une information de qualité concernant les possibilités d'éducation.*
- 5. Mobiliser des ressources financières pour exécuter divers programmes, projets et activités de formation des ressources humaines.*
- 6. Promouvoir des activités de coopération technique pour les pays de la région par le biais de projets pilotes et expérimentaux.*
- 7. Mettre sur pied, organiser, diriger et entretenir les sites Web et les portails de l'Agence pour offrir un service d'information spécialisé à la région.*
- 8. Agir à titre de Secrétariat technique du Fonds Rowe.*
- 9. Offrir des services de secrétariat technique à des comités, conseils et groupes de travail qui ont un lien avec ses domaines de compétence.*

Justification 2002:

Les crédits alloués couvrent l'exercice des attributions de la division concernant la conception de nouvelles modalités de fourniture de services dans ce domaine et le soutien approprié de l'exécution des programmes de bourses d'études et de perfectionnement parrainés par l'OEA.

Le Secrétariat général a approuvé en février 2001 l'Instruction No. 01 qui prévoit la restructuration du Secrétariat exécutif au développement intégré. Cette restructuration entraîne également des modifications dans la répartition du budget du personnel et des dépenses opérationnelles concernant le budget approuvé pour 2001.

La drastique réduction de fonds aura un impact sur le nombre de bourses qui pourraient être offertes. Il

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE
DÉVELOPPEMENT

Code: 52A (37030)

Project:

Département de la technologie de l'information au service du développement humain

s'agira d'une réduction d'au moins 40 bourses. On s'attend cependant à ce que ce nombre puisse passer à 50 si l'on tient compte de ce que le coût par bourses est plus élevé chaque année en raison de l'augmentation des frais d'inscription et d'autres frais connexes.

Pendant les débats qui se sont déroulés autour du budget, l'organe politique a décidé de majorer le budget du Programme de bourses de EU\$515 200.

TOTAL APPROUVE \$

8,339.9

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 5: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Code organisationnel
(37030)

Sous- programme: 52A Division de la coopération pour le développement des ressources
humaines

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
0.0	8,651.9		8,339.9	-3.60

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	14	1	1,187.9	14.24
Professionnels	10	1	947.1	11.35
Services généraux	4	1	240.8	2.88
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	7,152.0	85.75
Montant total du budget approuvé			8,339.9	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	11,084.3	75.24
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	10.97

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Code: 54A (37050)

Project:
Division des services administratifs et des questions budgétaires

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Le Département des opérations et des finances est responsable de l'administration et de la gestion des fonds confiés à l'AICD par les États membres par le truchement du Fonds ordinaire, dans le programme du FEMCIDI, de certains fonds spéciaux et du Trust for the Americas. À cette fin, il surveille et contrôle les investissements et les comptes bancaires, présente des rapports à la Direction et aux États membres sur les bilans et les dépenses, et prépare et met à jour des états comptables concernant les fonds. Pour ce faire, il s'acquitte des fonctions et responsabilités énoncées ci-dessous.

Justification 2002:

Les fonds alloués servent à financer les postes permanents dont le Département est doté. Le personnel qui occupe ces postes assume les responsabilités suivantes :

- v Conseiller le Directeur général en matière de politiques et de procédures budgétaires, financières et administratives.
- v Coordonner et mettre en application le budget de l'AICD approuvé par l'Assemblée générale, en coordination avec d'autres secteur de l'AICD.
- v Vérifier que l'affectation des ressources est conforme au budget approuvé.
- v Préparer tous les rapports financiers de l'AICD, effectuer les inscriptions comptables appropriées et préparer des rapports sur les soldes des fonds, etc., aux fins de vérification.
- v S'acquitter des fonctions administratives, financières, de comptabilité et de gestion de trésorerie de l'AICD, notamment en ce qui concerne la mise à jour des comptes et l'établissement de rapports à l'intention des États membres sur l'utilisation et les soldes des fonds provenant du FEMCIDI, du Fonds spécial et du fonds en fiducie, et consigner et administrer les contributions faites à ces fonds.
- v Administrer les obligations et les décaissements des fonds du FEMCIDI, du Fonds spécial, du Fonds des opérations et des fonds en fiducie confiés à l'AICD.
- v Veiller à l'observation des règles et règlements financiers et budgétaires de l'Organisation, à la garde des liquidités et à la gestion des investissements; établir et entretenir les relations avec les banques.
- v Se tenir au courant de l'évolution des systèmes économiques et financiers internationaux et régionaux, notamment dans la perspective de découvrir de nouvelles sources de financement et des mécanismes de prestation des services de coopération technique.
- v Planifier, diriger et fournir tous les services liés aux opérations visant l'AICD.
- v Coopérer à la fourniture de services de secrétariat aux entités politiques qui ont un lien avec les responsabilités du Département.

Le Secrétariat général a approuvé en février 2001 l'Instruction No. 01 qui prévoit la restructuration du Secrétariat exécutif au développement intégré. Cette restructuration entraîne également des modifications dans la répartition du budget du personnel et des dépenses opérationnelles concernant le budget approuvé pour 2001.

*

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE
DÉVELOPPEMENT

Code: 54A (37050)

Project:
Division des services administratifs et des questions budgétaires

TOTAL APPROUVE \$

452.7

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 5: ORGANISME I-A POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Code organisationnel
(37050)

Sous-programme: 54A Division des services administratifs et des questions budgétaires

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
0.0	258.7		452.7	74.99

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	5	1	406.6	89.81
Professionnels	3	1	282.0	62.29
Services généraux	2	1	124.6	27.52
Postes Temporaires	1	1	46.1	10.18
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	1	1	46.1	10.18
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	0.0	0.00
Montant total du budget approuvé			452.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	11,084.3	4.08
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.59

CHAPITRE 6

CHAPITRE 6: BUREAU HORS SIEGE DE L'OEA

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé

2000 \$ ²	2001		2002	
	\$	% ¹	\$	% ¹
6,298.4	6,100.3	-3.14	12,402.0	103.30

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	86	1	4,967.7	83.78
Professionnels	29	1	3,595.2	60.63
Services généraux	57	1	1,372.5	23.14
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	961.2	16.21
Montant total du budget approuvé			5,928.9	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	7.80

CHAPITRE 6: BUREAU HORS SIEGE DE L'OEА

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

60G (28000) BUREAU HORS SIÈGE DE L'OEА	5,928.9
Total	5,928.9

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 6 BUREAU HORS SIEGE DE L'OEA											
60G(28000) BUREAU HORS SIÈGE DE L'OEA											
60G-792-AB1	BUREAU A ANTIGUA-ET-BARBUDA										
(28001.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.0	6.8	46.4	0.0	0.0	53.2	231.3
60G-792-AR1	BUREAU EN ARGENTINE										
(28002.00123)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
60G-792-BA1	BUREAU A LA BARBADE										
(28004.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.5	10.1	37.9	0.0	0.0	48.5	226.6
60G-792-BO1	BUREAU EN BOLIVIE										
(28006.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	1.6	10.7	36.5	0.0	0.0	48.8	226.9
60G-792-BS1	BUREAU AUX BAHAMAS										
(28003.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	1.0	8.1	35.0	0.0	0.0	44.1	222.2
60G-792-BZ1	BUREAU A BELIZE										
(28005.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.0	9.0	12.7	0.0	0.0	21.7	199.8
60G-792-CR1	BUREAU A COSTA RICA										
(28011.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	1.1	9.2	7.7	0.0	0.0	18.0	196.1
60G-792-DO1	BUREAU A LA DOMINIQUE										
(28013.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.3	9.0	32.7	0.0	0.0	42.0	220.1
60G-792-EC1	BUREAU EN EQUATEUR										
(28015.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.0	9.2	28.0	0.0	0.0	37.2	215.3
60G-792-ES1	BUREAU A EL SALVADOR										
(28016.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.8	6.2	18.2	0.0	0.0	25.2	203.3
60G-792-GR1	BUREAU A LA GRENAD										
(28017.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	2.2	3.7	29.1	0.0	0.0	35.0	213.1
60G-792-GU1	BUREAU AU GUATEMALA										
(28018.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.4	9.5	25.8	0.0	0.0	35.7	213.8
60G-792-GY1	BUREAU AU GUYANA										
(28019.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	1.8	7.6	14.1	0.0	0.0	23.5	201.6

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
60G-792-HA1	BUREAU EN HAITI										
(28020.00123)	159.0	0.0	0.0	0.0	0.8	12.2	18.8	0.0	0.0	31.8	190.8
60G-792-HO1	BUREAU AU HONDURAS										
(28021.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.8	5.5	38.6	0.0	0.0	44.9	223.0
60G-792-JA1	BUREAU A LA JAMAIQUE										
(28022.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	1.7	13.2	22.8	0.0	0.0	37.7	215.8
60G-792-KN1	BUREAU A SAINT KI ET NEVIS										
(28028.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.3	6.2	9.9	0.0	0.0	16.4	194.5
60G-792-ME1	BUREAU AU MEXIQUE										
(28023.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.0	15.6	21.5	0.0	0.0	37.1	215.2
60G-792-NI1	BUREAU AU NICARAGUA										
(28024.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.4	4.3	39.8	0.0	0.0	44.5	222.6
60G-792-PE1	BUREAU AU PEROU										
(28027.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.7	7.8	37.4	0.0	0.0	45.9	224.0
60G-792-PN1	BUREAU AU PANAMA										
(28025.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	1.2	9.6	9.2	0.0	0.0	20.0	198.1
60G-792-PY1	BUREAU AU PARAGUAY										
(28026.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.0	8.4	36.4	0.0	0.0	44.8	222.9
60G-792-RD1	BUREAU EN REPUBLIQUE DOMINICAINE										
(28014.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.4	7.2	10.8	0.0	0.0	18.4	196.5
60G-792-SL1	BUREAU DE SAINTE-LUCIE										
(28029.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.1	8.6	29.0	0.0	0.0	37.7	215.8
60G-792-SU1	BUREAU AU SURINAME										
(28031.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.5	4.5	8.9	0.0	0.0	13.9	192.0
60G-792-SV1	BUREAU A SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES										
(28030.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.4	6.5	24.6	0.0	0.0	31.5	209.6
60G-792-TT1	BUREAU A TRINITE-ET-TOBAGO										
(28032.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	1.0	5.2	10.2	0.0	0.0	16.4	194.5
60G-792-UR1	BUREAU EN URUGUAY										
(28034.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.0	10.2	18.1	0.0	0.0	28.3	206.4

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
60G-792-VE1	BUREAU AU VENEZUELA										
(28035.00123)	178.1	0.0	0.0	0.0	0.1	4.3	44.4	0.0	0.0	48.8	226.9
60G-792-W80	COMMISSIONS BANCAIRES										
(21010.00123)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.2	10.2	10.2
Total 60G	4967.7	0.0	0.0	0.0	18.1	228.4	704.5	0.0	10.2	961.2	5928.9
CHAPITRE 6	4967.7	0.0	0.0	0.0	18.1	228.4	704.5	0.0	10.2	961.2	5928.9

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: BUREAU HORS SIEGE DE L'OEA

Code: 60G (28000)

Project: Bureau hors siège de l'OEA

Responsable: Cabinet du Secrétaire général adjoint

Déclaration d'objectifs:

Les Bureaux hors siège de l'OEA fournissent un soutien et des services complémentaires à tous les secteurs du Secrétariat général qui s'occupent d'activités de coopération et aux organismes gouvernementaux et institutions des pays membres. En particulier, les Bureaux hors siège faciliteront totalement la mise en oeuvre de tous les projets de coopération technique exécutés par le Secrétariat général/OEA dans les pays membres. Les Bureaux assureront ces services efficacement et tiendront les organismes du Secrétariat général/OEA informés promptement des événements survenus dans les États membres qui pourraient avoir une incidence sur la mise en oeuvre efficace des activités de ces organismes dans les États membres concernés. Enfin, dans l'exécution de leurs fonctions, les Bureaux hors siège serviraient de présence institutionnelle de l'OEA assurant ainsi la dissémination, en temps voulu, d'informations sur les activités de l'Organisation, non seulement dans l'État membre en question mais dans tout le Continent.

Plan d'activités

Chaque Bureau hors siège développerait son propre plan conçu sur mesure en fonction des besoins de l'État membre en question et de la nature des activités de l'Organisation là où ce Bureau est situé. Il exécutera son plan d'activités conformément aux règles applicables des Normes générales et du Manuel financier pour les activités hors siège.

Justification 2002:

Le Secrétariat général prévoit que quelques gouvernements commenceront à mettre à exécution les dispositions de la résolution AG/RES. 1697 (XXIX-O/99), en prenant en charge le coût de la location et de la sécurité des Bureaux de l'OEA dans leurs pays.

L'autorisation budgétaire sollicitée porte sur un montant inférieur au budget approuvé pour 2001 étant donné que les ressources destinées au Bureau hors siège de l'OEA en Argentine n'y ont pas été incluses. Cette réduction est de EU\$207 800.

TOTAL APPROUVE \$

5,928.9

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 6: BUREAU HORS SIEGE DE L'OEА

Code organisationnel
(28000)

Sous- programme: 60G Bureau hors siège de l'OEА

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE)
(EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
6,298.4	6,100.3	-3.14	5,928.9	-2.80

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002
(EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	86	1	4,967.7	83.78
Professionnels	29	1	3,595.2	60.63
Services généraux	57	1	1,372.5	23.14
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	961.2	16.21
Montant total du budget approuvé			5,928.9	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,928.9	100.00
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	7.80

CHAPITRE 7

CHAPITRE 7: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé

2000 \$ ²	2001		2002	
	\$	% ¹	\$	% ¹
2,041.4	1,960.9	-3.94	12,402.0	532.46

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

²

Le montant figurant dans le budget approuvé pour 2000 a été majoré de l'allocation accordée au titre de l'occupation de l'espace approuvé en vertu de la résolution CP/Res. 756 (1208/99), (voir CP/doc.3273/00).

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	15	1	1,369.8	67.07
Professionnels	10	1	1,122.5	54.96
Services généraux	5	1	247.3	12.10
Postes Temporaires	6	1	422.8	20.70
Professionnels	4	1	302.8	14.82
Services généraux	2	1	120.0	5.87
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	2.3	0.11
Autres coûts		3-9	247.4	12.11
Montant total du budget approuvé			2,042.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.68

CHAPITRE 7: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

70A (42010) CABINET DU SOUS-SECRÉTAIRE DES AFFAIRES JURIDIQUES	425.5
70B (44000) SERVICE DU DROIT INTERNATIONAL	966.1
70G (46010) SECRÉTARIAT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF	200.8
70H (48010) SERVICE DE LA COOPÉRATION ET DE LA DIFFUSION JURIDIQUES	449.9
Total	2,042.3

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 7 SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES											
70A(42010) CABINET DU SOUS-SECRETARE DES AFFAIRES JURIDIQUES											
70A-800-WS1	BUREAU DU SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES										
(42010.00124)	378.5	0.0	0.0	9.7	9.2	7.4	12.4	5.0	3.3	47.0	425.5
Total 70A	378.5	0.0	0.0	9.7	9.2	7.4	12.4	5.0	3.3	47.0	425.5
70B(44000) SERVICE DU DROIT INTERNATIONAL											
70B-810-WS1	DÉPARTEMENT DU DROIT INTERNATIONAL										
(44020.00125)	651.1	1.6	0.0	11.4	1.6	10.5	23.9	11.2	3.0	63.2	714.3
70B-811-BR1	DEPARTEMENT DU DROIT INTERNATIONAL - SIEGE: RIO DE JANEIRO, BRESIL										
(44040.01265)	171.2	0.0	0.0	0.0	0.0	17.5	46.2	12.2	4.7	80.6	251.8
Total 70B	822.3	1.6	0.0	11.4	1.6	28.0	70.1	23.4	7.7	143.8	966.1
70G(46010) SECRETARIAT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF											
70G-818-WS1	SECRETARIAT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF										
(46010.00126)	180.6	0.7	0.0	0.0	2.6	4.2	12.0	0.0	0.7	20.2	200.8
Total 70G	180.6	0.7	0.0	0.0	2.6	4.2	12.0	0.0	0.7	20.2	200.8
70H(48010) SERVICE DE LA COOPERATION ET DE LA DIFFUSION JURIDIQUES											
70H-819-WS1	DEPARTAMENT DE COOPERATION ET DIFFUSION JURIDIQUE										
(48010.00127)	411.2	0.0	0.0	1.7	11.4	19.7	1.6	2.6	1.7	38.7	449.9
Total 70H	411.2	0.0	0.0	1.7	11.4	19.7	1.6	2.6	1.7	38.7	449.9
CHAPITRE 7	1792.6	2.3	0.0	22.8	24.8	59.3	96.1	31.0	13.4	249.7	2042.3

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70A (42010)

Project: Cabinet du sous-secrétaire des affaires juridiques

Mandat	Date de démarrage	d'achèvement	Justification
AG/DEC. 16 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Déclaration: Réaffirmation de Caracas (70H)
AG/DEC. 18 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Déclaration sur l'égalité des droits et des chances entre la femme et l'homme et sur l'égalité des sexes dans les instruments juridiques interaméricains (70A, 70B).
AG/RES. 1534 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Soutien et suivi des initiatives des sommets des Amériques (70A, 70B).
AG/RES. 1546 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Evaluation du fonctionnement du Système interaméricain de promotion et de protection des droits de l'homme en vue de son renforcement et de son perfectionnement (70A, 70B).
AG/RES. 1549 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Projet de déclaration américaine des droits des populations autochtones (70A y 70B)
AG/RES. 1551 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Promotion de la démocratie représentative (70A, 70B).
AG/RES. 1552 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Renforcement de la probité dans le continent et suivi de la mise en application du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption (70A, 70B y 70H).
AG/RES. 1553 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/1998	Coopération continentale pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme
AG/RES. 1554 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Réunion des représentants gouvernementaux sur les contributions apportées aux campagnes électorales (70A, 70B).
AG/RES. 1555 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Examen du statut des observateurs permanents et de leur participation aux activités et programmes de coopération de l'Organisation (70B)
AG/RES. 1556 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Rapport annuel du Comité juridique interaméricain (70A, 70B).
AG/RES. 1557 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Programme interaméricain pour le développement du droit international (70A, 70B, 70H).
AG/RES. 1558 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Sixième Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé (CIDIP-VI) (70A, 70B).
AG/RES. 1559 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Développement juridique de l'intégration

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70A (42010)

Project: Cabinet du sous-secrétaire des affaires juridiques

			(70A, 70B y 70H).
AG/RES. 1560 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Procédure d'élaboration et d'adoption d'instruments juridiques interaméricains au sein de l'Organisation des Etats Américains (70A, 70B).
AG/RES. 1561 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/1998	Perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques (70A, 70B y 70H).
AG/RES. 1562 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Deuxième réunion des ministres de la justice des Amériques (70A, 70B).
AG/RES. 1564 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Projet de Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées (70A, 70B).
AG/RES. 1565 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Promotion et respect du droit international humanitaire (70A, 70B).
AG/RES. 1566 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Mesures pour le renforcement de la confiance et des mécanismes de sécurité dans les Amériques (70A, 70B).
AG/RES. 1567 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Préoccupations particulières des petits Etats insulaires en matière de sécurité (70A, 70B).
AG/RES. 1568 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Appui au programme de déminage en Amérique centrale (70A, 70B).
AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Le continent américain: zone débarrassée de mines terrestres antipersonnel (70A, 70B).
AG/RES. 1570 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Coopération pour la sécurité continentale (70B, 70H).
AG/RES. 1571 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Consolidation du régime établi dans le Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (70A, 70B).
AG/RES. 1581 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Commerce et intégration dans les Amériques (70H)
AG/RES. 1601 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Appui à la tâche des défenseurs du peuple, des protecteurs du citoyen, des procureurs ou des commissaires des droits de l'homme (ombudsmen) dans le cadre du renforcement de la démocratie dans le continent américain (70A).
AG/RES. 1602	06/01/1998	12/31/2000	La situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur des pays

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70A (42010)

Project: Cabinet du sous-secrétaire des affaires juridiques

(XXVIII-O/98)			du continent américain (70A, 70B y 70H).
AG/RES. 1603 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Modernisation de l'OEA et rénovation du Système interaméricain (70A, 70B).
AG/RES. 1604 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Programme d'éducation pour la paix dans le continent américain (70A, 70B).
AG/RES. 1605 (XXVIII-O/98)	06/01/1998	12/31/2000	Observations et recommandations sur le rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (70B)
AG/RES. 1471(XXVII-O/97)	06/01/1997	12/31/2000	Programme interaméricain de développement du droit international (70A, 70B).

Responsable: Sous-Secrétaire aux question juridiques

Déclaration d'objectifs:

Le Sous-secrétariat aux questions juridiques a pour mission:

Contribuer à l'évolution et à la codification du droit international dans tous ses aspects à l'échelle interaméricaine, au moyen de recommandations, d'études et d'activités juridiques.

Planifier, diriger et coordonner les activités du Sous-secrétariat, établir des politiques, procédures et normes en vue de leur déroulement dans les meilleures conditions; exécuter des activités de nature administrative et budgétaire qu'exige son fonctionnement; assurer le suivi des dossiers qui réclament la participation du Sous-secrétariat aux questions juridiques, et promouvoir les études et recherches juridiques.

Assurer, dans sa sphère de compétence, la prestation des services consultatifs et juridiques à l'Assemblée générale, la Réunion de consultation des ministres des relations extérieures, les Conseils et d'autres organes, organismes et entités de l'Organisation.

Apporter ses conseils au sujet des questions relevant de sa sphère de compétence au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint.

Diriger et coordonner la coopération juridique et judiciaire avec les États membres, les organisations internationales et les autres institutions gouvernementales et non gouvernementales.

Promouvoir et diffuser les activités de l'Organisation relatives au développement du droit international à l'échelle interaméricaine, et faire rapport sur les actions menées dans ce sens, et à cet effet, élaborer les communiqués, déclarations et autres matériels d'appui en coordination avec le Département de l'information.

Etablir et coordonner les politiques se rapportant aux publications du Sous-secrétariat aux questions juridiques, ainsi que les informations sur les traités et les obligations de l'Organisation en sa qualité de dépositaire des traités et accords interaméricains.

Diriger et coordonner les activités du Département du droit international et du Département de la coopération et de la diffusion juridiques.

Diriger et coordonner les activités du Sous-secrétariat aux questions juridiques en ce qui a trait au Comité juridique interaméricain.

Appuyer et superviser sur le plan administratif les départements du secteur et le Secrétariat du

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70A (42010)

Project: Cabinet du sous-secrétaire des affaires juridiques

Tribunal administratif.

Coordonner les relations du Sous-secrétariat avec les autres services du Secrétariat général.

S'acquitter des autres fonctions que lui confie le Secrétaire général.

Justification 2002:

Résolutions de la session de l'Assemblée générale correspondant à 2001.

On a sollicité un budget inférieur à celui de 2001 et à ceux qui ont été approuvés pour les années 1999 et 2000, compte tenu des dispositions convenues pour la formulation du budget de 2002.

Le budget du Bureau du Sous-Secrétaire est destiné à acquitter les obligations émanées des mandats politiques qui sont confiés au Sous-Secrétaire ainsi qu'à couvrir le coût administratif inhérent à ces obligations.

Les crédits destinés aux contrats, heures supplémentaires, documents, photocopies et traductions, ont un rapport direct avec les obligations et les responsabilités attribuées au Sous-Secrétaire sous forme d'activités consultatives et de services juridiques à l'Assemblée générale, à la Réunion de consultation des Ministres des affaires étrangères, aux Conseils et autres organes, organismes et entités de l'Organisation, ainsi que sous forme d'assistance au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Les obligations et responsabilités du Sous-Secrétaire se traduisent par des avis et études juridiques, des services consultatifs ainsi que des activités concernant l'administration, la planification, la coordination et la direction des services et secrétariats du Tribunal administratif et du Comité juridique, qui dépendent directement du Bureau du Sous-Secrétaire.

De même, les crédits affectés aux voyages du Sous-Secrétaire lui permettent de s'acquitter des obligations correspondant à ses activités consultatives, à sa participation aux réunions juridiques, aux réunions spécialisées, aux réunions en faveur de l'établissement et du maintien des relations de coopération et aux réunions de travail dans le domaine juridique.

Enfin, le coût de fonctionnement du Bureau du Sous-Secrétaire englobe les coûts aux titres suivants : Internet, Lan, courrier, téléphone, télécopie, fournitures de bureau, entretien du matériel, etc. Ces coûts sont calculés en fonction du nombre des employés et du degré d'utilisation.

Note: en raison de l'ajustement intervenu dans la formulation du budget, on a supprimé le budget correspondant au Programme interaméricain de développement du droit international AG/RES.1705 (XXX-O/00) qui comprenait les projets : Journées du droit international - \$20 000; et Cours régional - \$15 000.

TOTAL APPROUVE \$

425.5

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 7: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code organisationnel
(42010)

Sous- programme: 70A Cabinet du sous-secrétaire des affaires juridiques

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
422.2	416.3	-1.39	425.5	2.20

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	3	1	295.0	69.33
Professionnels	2	1	228.5	53.70
Services généraux	1	1	66.5	15.62
Postes Temporaires	1	1	83.5	19.62
Professionnels	1	1	83.5	19.62
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	47.0	11.04
Montant total du budget approuvé			425.5	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	2,042.3	20.83
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.55

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70B (44000)

Project: Service du droit international

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Le Service du droit international a pour mission

Prêter des services consultatifs et juridiques, dans sa sphère de compétence, à l'Assemblée générale, la Réunion de consultation des ministres des relations extérieures, ainsi qu'aux Conseils et aux autres organes, organismes et entités de l'Organisation dans le domaine du droit international public et privé, et en ce qui a trait aux aspects statutaires et réglementaires qui régissent le fonctionnement de ces organes. Élaborer les études, rapports et autres documents que lui demandent ces organes.

S'acquitter des fonctions de Secrétariat auprès du Comité juridique interaméricain, et à cet effet, établir les études et documents nécessaires à l'exécution de son programme de travail, et fournir l'appui administratif requis.

Remplir le rôle de conseil auprès des Conférences spécialisées interaméricaines destinées à traiter des questions techniques de nature juridique dans le domaine du droit international privé et public. Élaborer ou coordonner des études et recherches sur les thèmes présentant un intérêt spécial pour l'évolution et la codification du droit international public et privé.

Appuyer, au moyen d'études et de documents, les activités destinées à l'unification et à l'harmonisation des législations dans les États membres de l'Organisation dans le domaine du droit public et privé, y compris les aspects juridiques de l'intégration économique dans la sphère régionale.

Renforcer, dans sa sphère de compétence, les relations et les échanges d'informations avec les secrétariats des organisations internationales à vocation juridique ou qui mènent des activités dans ce domaine, ainsi qu'avec d'autres institutions présentant un intérêt pour l'Organisation.

Exercer les attributions de dépositaire des traités multilatéraux interaméricains que la Charte de l'Organisation confère au Secrétariat général.

Exercer les attributions de dépositaire des accords bilatéraux intervenus entre les organes de l'OEA et les États américains, et avec d'autres organisations interaméricaines ou entités nationales des pays membres ou des pays Observateurs ainsi que dans le cas des accords conclus par les États membres entre eux, dont le Secrétariat général a été désigné comme dépositaire.

Entretenir et diffuser une base documentaire électronique de données sur les traités interaméricains.

Doter du contenu légal programmatique les projets et activités des secteurs prioritaires et apporter une assistance pour la mise au point de propositions relatives aux conventions ou lois «types» en fonction de la demande.

Maintenir, dans sa sphère de compétence, un programme de formation juridique à l'intention des avocats des États membres au moyen de stages.

*

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70B (44000)

Project: Service du droit international

Justification 2002:

Résolutions de la session de l'Assemblée générale correspondant à 2001.

On a sollicité un budget inférieur à celui de 2001 et à ceux qui ont été approuvés pour les années 1999 et 2000, compte tenu des dispositions convenues pour la formulation du budget de 2002.

Le budget du Département de droit international est destiné à acquitter les obligations émanées des mandats politiques et à couvrir le coût administratif du département.

En plus de ses activités consultatives en matière juridique, de l'élaboration d'études, de sa fonction de dépositaire des traités multilatéraux interaméricains et des accords bilatéraux et de la fourniture d'assistance technique aux conférences spécialisées interaméricaines dans le domaine du droit international public et privé, le Département de droit international est chargé d'assurer les services de secrétariat technique et administratif du Comité juridique interaméricain. À cet effet, une partie de son personnel est assignée à Rio de Janeiro, au Brésil, au siège du Comité juridique interaméricain et est chargée de la coordination des activités se rapportant aux sessions du CJI et au Cours de droit international. Il en résulte une dépense, administrative et de personnel, plus élevée et celle-ci apparaît dans son budget qui est le plus élevé du Sous-Secrétariat aux questions juridiques.

En conséquence, le Département de droit international a affecté une partie de son budget à des : contrats, heures supplémentaires, documents, photocopies et traductions, afin de pouvoir s'acquitter de toutes les obligations susmentionnées.

De même, les crédits destinés aux voyages du personnel de ce département servent à mener à bien les activités consultatives, la participation aux réunions spécialisées et les fonctions de coordination. Il convient notamment de mentionner sa participation aux deux sessions du Comité juridique interaméricain, au Cours de droit international et à toutes les réunions émanant des mandats politiques de l'Assemblée générale.

Enfin, le coût de fonctionnement du Département de droit international englobe les coûts aux titres suivants: Internet, Lan, courrier, téléphone, télécopie, fournitures de bureau, entretien du matériel, etc. Ces coûts sont calculés en fonction du nombre de personnes qui travaillent dans le département et du degré d'utilisation des services. Il convient de signaler que pendant toute l'année ce département a environ quatre stagiaires, qui sont chargés d'appuyer ses travaux de recherche juridique.

TOTAL APPROUVE \$

966.1

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 7: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code organisationnel
(44000)

Sous- programme: 70B Service du droit international

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
991.6	923.7	-6.84	966.1	4.59

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	7	1	618.8	64.05
Professionnels	5	1	554.2	57.36
Services généraux	2	1	64.6	6.68
Postes Temporaires	3	1	203.5	21.06
Professionnels	1	1	83.5	8.64
Services généraux	2	1	120.0	12.42
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	1.6	0.16
Autres coûts		3-9	142.2	14.71
Montant total du budget approuvé			966.1	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	2,042.3	47.30
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.27

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70G (46010)

Project: Secrétariat du Tribunal administratif

Responsable: Secrétaire du Tribunal administratif

Déclaration d'objectifs:

Le Secrétariat du Tribunal administratif a pour mission:

Fournir des services permanents de secrétariat au Tribunal administratif de l'Organisation et remplir les formalités de procédure quant aux recours déposés devant le Tribunal.

Organiser et maintenir les dossiers respectifs pendant l'instruction des recours ; notifier aux parties en cause, et organiser les réunions du Tribunal.

Prêter ses conseils techniques au Président et aux autres membres du Tribunal.

Élaborer le projet de Rapport annuel qu'adresse le Tribunal à l'Assemblée générale, et les autres études techniques que demande le Tribunal.

Maintenir et actualiser une base électronique de données de la jurisprudence du Tribunal et publier les jugements rendus ainsi que les décisions arrêtées, et maintenir un index actualisé de la jurisprudence qui y a présidé.

Exercer, dans la mesure permise par l'accomplissement normal de ses fonctions, des tâches spéciales de nature juridique qui n'entrent pas en conflit avec les responsabilités du Secrétariat du Tribunal.

Justification 2002:

On a sollicité un budget inférieur à celui de 2001 et à ceux qui ont été approuvés pour 1999 et 2000, compte tenu des dispositions convenues pour la formulation du budget de 2002.

Le budget du secrétariat du Tribunal administratif a pour but de permettre au Secrétariat d'accomplir ses tâches d'appui au Tribunal administratif. Ces tâches consistent à: réaliser les démarches de procédure liées aux ressources présentées; organiser et maintenir les dossiers correspondants pendant la constitution des ressources; adresser les avis aux parties et organiser les réunions du Tribunal; fournir des services de consultation technique au président et autres membres du Tribunal; préparer le projet de rapport annuel du Tribunal à l'Assemblée générale et d'autres études techniques que pourrait demander le Tribunal; tenir à jour une base électronique de données de jurisprudence du Tribunal et publier ses sentences et résolutions, ainsi que tenir un index actualisé de la jurisprudence de ce dernier.

Le budget du secrétariat du Tribunal administratif est totalement destiné à couvrir les frais administratifs qui lui permettent d'exécuter les tâches précitées.

TOTAL APPROUVE \$

200.8

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 7: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code organisationnel
(46010)

Sous- programme: 70G Secrétariat du Tribunal administratif

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
203.2	194.3	-4.37	200.8	3.34

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	2	1	180.6	89.94
Professionnels	1	1	122.5	61.00
Services généraux	1	1	58.1	28.93
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.7	0.34
Autres coûts		3-9	19.5	9.71
Montant total du budget approuvé			200.8	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	2,042.3	9.83
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.26

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70H (48010)

Project: Service de la coopération et de la diffusion juridiques

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1698 (XXX-O/00)	07/31/1998	/ /	Réunion des ministres de la justice des Amériques

Responsable: Directeur, coopération et de la diffusion juridique

Déclaration d'objectifs:

Le Département de la coopération et de la diffusion juridique du Sous-secrétariat aux questions juridiques du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains a été créé en vertu de l'Instruction No 96-4. La mission de ce Département peut être divisé en trois parties. Le Département assure la promotion, l'organisation et la fourniture d'une assistance pour des programmes, des projets, des réunions et des séminaires concernant le développement du Système juridique interaméricain. Sur demande, il offre également des services consultatifs techniques aux États membres. Enfin, le Département diffuse des informations juridiques par l'élaboration d'études et de rapports aussi bien qu'au moyen du Système interaméricain d'information juridique.

Le Système interaméricain d'information juridique est un système électronique qui contient des renseignements sur les traités, les résolutions, les études et d'autres documents juridiques produits par l'Organisation. Ce système interactif permet également le partage des informations et des expériences.

Pour accomplir cette mission, le Département travaille de près avec d'autres organisations internationales, des fondations, des organisations non gouvernementales ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. Cette coopération a pour but de promouvoir le Système juridique interaméricain en tant qu'outil efficace pour la coopération et le développement juridique. Cette approche permet également au Département d'utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible.

Justification 2002:

Selon l'instruction 96-04, le Département de la coopération et de la diffusion juridiques travaille dans deux grands domaines :

i. Coopération juridique. Dans ce domaine, le Département coordonne, organise, canalise et exécute des programmes, des projets et des activités de coopération technique concernant les différents aspects de l'activité juridique interaméricaine.

ii. Diffusion juridique. Le Département appuie également l'interaction par le biais d'échanges d'informations entre les autorités gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les centres universitaires et les centres de recherche, les organisations de la société civile et d'autres entités dotées d'une importance juridique, et il divulgue l'information juridique pertinente liée à l'OEA (conventions interaméricaines, résolutions des différents organes politiques qui composent l'Organisation, etc.). Le Département tient également actualisés plusieurs réseaux virtuels d'échange d'informations dans des domaines comme la lutte contre la corruption, le délit cybernétique et la coopération judiciaire dans les Amériques.

Depuis la création du Département en 1996, les mandats visant à accroître et encourager la coopération technique dans les domaines juridique et judiciaire, et à étendre et améliorer la diffusion des questions

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code: 70H (48010)

Project: Service de la coopération et de la diffusion juridiques

juridiques débattues dans le cadre de l'OEA, se sont multipliés à la suite des décisions politiques adoptées par les pays dans le cadre des Sommets des chefs d'État et de gouvernement, de l'Assemblée générale et des réunions des ministres de la justice des Amériques.

Cette augmentation se reflète plus particulièrement dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours des deux dernières années et dans les recommandations formulées à la suite des deux dernières réunions des ministres de la justice des Amériques.

On peut s'attendre à ce que les mandats se multiplient, en particulier ceux liés à la mise en œuvre du Programme interaméricain de développement du droit international ; du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption ; du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption, et des recommandations qui émaneront du prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement et de la Quatrième Réunion des ministres de la justice des Amériques.

Afin d'assurer que des suites appropriées soient données à ces mandats, il convient de conserver le niveau de financement actuel avec les ajouts proposés.

Note: ANNUAIRE JURIDIQUE ET COURS RÉGIONAL SUR LE SYSTÈME JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN
En raison de l'ajustement budgétaire auquel il a dû procéder, le Département n'a pas pu publier l'Annuaire juridique et offrir le cours régional sur le système juridique interaméricain. Dans le programme-budget 2001 approuvé par l'Assemblée générale, les montants affectés à ces deux activités s'élevaient respectivement à EU\$37 600 et EU\$34 500.

TOTAL APPROUVE \$

449.9

Financement extérieur:

En 2002, les fonds externes continueront de constituer la principale source des crédits destinés au financement des activités et projets de coopération technique que mène le Département. Toutefois, il est important de souligner que le niveau de financement externe auquel peut avoir accès le Département dépend dans une grande mesure du montant des ressources de contrepartie qu'offre l'OEA.

L'expérience démontre que le Département a pu capter des ressources externes avec assez de succès. Cependant, à cette date, cette contrepartie représente moins de 16% des ressources allouées aux activités entreprises. Elles constituent, conjointement avec les dépenses générales, la totalité des ressources du fonds ordinaire qui lui ont été affectés. Les ressources inscrites au fonds ordinaire et aux fonds volontaires sont indispensables pour mettre le Département en mesure d'attirer et d'exploiter les ressources externes et de continuer à donner suite aux mandats qui lui ont été confiés dans le domaine de la diffusion juridique ainsi que de la coopération juridique et judiciaire. *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 7: SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Code organisationnel
(48010)

Sous- programme: 70H Service de la coopération et de la diffusion juridiques

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
424.4	426.6	0.51	449.9	5.46

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	3	1	275.4	61.21
Professionnels	2	1	217.3	48.29
Services généraux	1	1	58.1	12.91
Postes Temporaires	2	1	135.8	30.18
Professionnels	2	1	135.8	30.18
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	38.7	8.60
Montant total du budget approuvé			449.9	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	2,042.3	22.02
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.59

CHAPITRE 8

CHAPITRE 8: SECRETARIAT A LA GESTION

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé

2000 \$ ²	2001		2002	
	\$	% ¹	\$	% ¹
10,309.0	10,192.1	-1.13	12,402.0	21.68

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

²

Le montant figurant dans le budget approuvé pour 2000 a été majoré de l'allocation accordée au titre de l'occupation de l'espace approuvé en vertu de la résolution CP/Res. 756 (1208/99), et de l'Instruction 99-3 (Sous-secrétariat à la gestion) (voir CP/doc.3273/00).

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	115	1	9,123.4	84.16
Professionnels	59	1	5,708.5	52.66
Services généraux	56	1	3,414.9	31.50
Postes Temporaires	14	1	1,005.0	9.27
Professionnels	9	1	767.5	7.08
Services généraux	5	1	237.5	2.19
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	2.9	0.02
Autres coûts		3-9	708.5	6.53
Montant total du budget approuvé			10,839.8	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	14.26

CHAPITRE 8: SECRETARIAT A LA GESTION

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

80M (52010) CABINET DU SOUS-SECRÉTAIRE À LA GESTION	412.6
80N (54000) SERVICE DES FINANCES	2,221.2
80P (55000) DÉPARTEMENT DE L'ANALYSE DE GESTION, DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES D'APPUI	2,292.1
80Q (57000) DÉPARTEMENT DE TECHNOLOGIE ET DES SERVICES DE MOYENS MATÉRIELS	3,236.8
80R (58000) DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	1,689.7
80T (56030) BUREAU DE GESTION DES ACHATS	987.4
Total	10,839.8

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
80Q-850-WS3	AMÉNAGEMENT DES ESPACES, ADM. DE CONCEPT										
(57036.01381)	111.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	111.8
80Q-850-WS4	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET CÉRÉMONIES SPÉCIALES										
(57037.01381)	360.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	360.4
80Q-850-WS5	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS										
(57038.01381)	52.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	52.6
80Q-851-WS1	SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION										
(57051.01381)	122.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	122.5
80Q-851-WS2	APPLICATION DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION										
(57052.01381)	677.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	677.0
80Q-852-WS1	SERVICES GÉNÉRAUX										
(57021.01381)	208.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	208.0
80Q-852-WS2	ADMINISTRATION DES AVOIRS FIXES										
(57022.01381)	250.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	250.1
80Q-852-WS3	SECURITE										
(57025.01381)	76.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	76.9
80Q-852-WS4	SERVICES DE MESSAGERIE ET DE COURRIER										
(57023.01381)	602.2	0.0	0.0	0.0	0.0	30.0	0.0	0.0	1.0	31.0	633.2
80Q-852-WS5	SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS										
(57024.01381)	228.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	228.7
Total 80Q	3065.6	0.0	0.0	0.0	0.7	40.3	118.9	1.6	9.7	171.2	3236.8
80R(58000)	DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES										
80R-860-WS1	BUREAU DU DIRECTEUR										
(58020.00132)	196.4	0.0	0.0	0.0	4.2	14.4	48.0	0.0	4.1	70.7	267.1
80R-862-WS1	FONCTIONNAIRES ET CLASSEMENT										
(58040.00132)	616.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	616.6
80R-864-WS1	COMPENSATION/AVANTAGES SOCIAUX										
(58060.00132)	797.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	4.2	4.0	8.6	806.0

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
Total 80R	1610.4	0.0	0.0	0.0	4.6	14.4	48.0	4.2	8.1	79.3	1689.7
80T(56030)	BUREAU DE GESTION DES ACHATS										
80T-880-WS1	BUREAU DES SERVICES ADMINISTRATION DES ACHATS DE ACQUISITIONS										
(56010.01382)	108.3	2.9	0.0	0.0	2.0	3.3	29.6	0.2	2.0	40.0	148.3
80T-880-WS2	TRANSACTIONS FINANCIÈRES										
(56020.01382)	591.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	591.9
80T-880-WS3	PASSATION DE CONTRATS ET ACHATS SPÉCIAUX										
(56030.01382)	247.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	247.2
Total 80T	947.4	2.9	0.0	0.0	2.0	3.3	29.6	0.2	2.0	40.0	987.4
CHAPITRE 8	10128.4	2.9	0.0	2.6	28.0	99.5	445.3	93.7	39.4	711.4	10839.8

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SECRETARIAT A LA GESTION

Code: 80M (52010)

Project: Cabinet du Sous-Secrétaire à la gestion

Mandat	Date de démarrage	d'achèvement	Justification
AG/RES. 1 (XXVII-E/00)	10/12/2000	12/31/2002	PROGRAMME-BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2001, QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS AU FONDS VOLONTAIRE POUR 2001
AG/RES. 2 (XXVII-E/00)	10/12/2000	12/31/2001	MESURES APPELÉES À AMÉLIORER L'ADMINISTRATION, LA STRUCTURE, LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET LA GESTION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION

Responsable: Sous-Secrétaire à la gestion

Déclaration d'objectifs:

Dans le respect des principes établis, offrir la direction et l'orientation des activités d'appui dans le domaine de la gestion, ce qui inclut les services financiers, les installations, les acquisitions et achats, les ressources humaines, l'informatique, la planification et le développement des services.

Prendre des mesures rationnelles de façon à maintenir un équilibre entre les demandes compétitives des clients, des fonctionnaires, des fournisseurs et des États membres de l'Organisation des États Américains.

Justification 2002:

En l'an 2002, le cabinet du Secrétaire adjoint à la gestion sera appelé à continuer d'assurer le leadership et la supervision des activités du Secrétariat à la gestion, ainsi que des fonctions, processus et mécanismes administratifs et budgétaires généraux du Secrétariat général, y compris celles du Secrétariat général relevant des finances, du budget, des ressources humaines, de la logistique et de l'informatique, et d'autres activités de l'OÉA dont l'Institut interaméricain de l'enfance, sur demande.

TOTAL APPROUVE \$

412.6

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 8: SECRETARIAT A LA GESTION

Code organisationnel
(52010)

Sous- programme: 80M Cabinet du Sous-Secrétaire à la gestion

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
569.2	472.1	-17.05	412.6	-12.60

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	4	1	378.4	91.71
Professionnels	2	1	239.0	57.92
Services généraux	2	1	139.4	33.78
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	34.2	8.28
Montant total du budget approuvé			412.6	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,839.8	3.80
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.54

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SECRETARIAT A LA GESTION

Code: 80N (54000)

Project: Service des finances

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Dans le respect des principes établis, offrir la direction et l'orientation des activités d'appui dans le domaine de la gestion. Prendre des mesures rationnelles de façon à maintenir un équilibre entre les demandes compétitives des clients, des fonctionnaires, des fournisseurs et des États membres de l'Organisation des États Américains.

Justification 2002:

Fonctions et responsabilités :

Par l'intermédiaire de son Directeur, le Bureau du Directeur :

1. Assure les services de trésorerie du Secrétariat général, administre et coordonne la productivité et le fonctionnement des Divisions et du Département et en est responsable.
2. Établit une structure administrative pour chaque Division du Département qui permette de gérer efficacement les ressources financières du Département, conformément au Programme-budget et aux normes du Secrétariat général. Prête des services de qualité aux clients du Département, garantit la responsabilisation, encourage la valorisation professionnelle du personnel du Département et assure un contrôle interne.
3. Conseille le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, les Sous-secrétaires et Secrétaires exécutifs, les Chefs de Cabinet et les autres hauts fonctionnaires du Secrétariat général sur toutes les questions liées à la gestion efficace des ressources du Secrétariat général et de toutes les autres ressources qui lui sont confiées.
4. Représente le Secrétariat général dans les réunions interinstitutionnelles extérieures dans lesquelles sont abordées des questions financières et comptables.
5. Coordonne et évalue les états financiers et les rapports financiers pour le Secrétaire général et les autres fonctionnaires de l'OEA, l'Assemblée générale, les organes subsidiaires, les donateurs et les autres parties intéressées, en accordant une attention particulière aux commentaires sur la situation financière de l'Organisation.
6. Coordonne la préparation du Rapport annuel de la Commission des vérificateurs extérieurs en vue de sa présentation au Conseil permanent.
7. Exerce le contrôle financier sur l'utilisation de l'information financière et sur son accès, et
8. Assure les services de Trésorier du Fonds panaméricain Leo S. Rowe, de Secrétaire trésorier du Fonds Leo S. Rowe, de Secrétariat technique de la Commission des vérificateurs extérieurs et de Trésorier des autres entités et fonds fiduciaires qui lui sont confiés.

La Division des opérations financières.

1. Exerce toutes les fonctions de trésorerie et de comptabilité financière du Secrétariat général, à l'exception des fonctions expressément déléguées ou assignées par les Normes générales ou par d'autres résolutions des organes politiques compétents de l'Organisation.
2. Établit et tient les comptes du Secrétariat général et les registres des transactions financières de l'Organisation conformément aux Normes budgétaires et financières de l'Organisation et aux Normes générales.
3. Planifie, gère et valide les données financières des systèmes financiers et subsidiaires et garantit l'intégrité et l'exactitude de l'information financière contenue dans les applications financières.

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SECRETARIAT A LA GESTION

Code: 80N (54000)

Project: Service des finances

4. Administre toutes les relations bancaires du Secrétariat général et le recouvrement des quotes-parts et des autres contributions payables au Secrétariat général et est responsable des investissements, des cartes de crédit et des autres avoirs monétaires confiés au Secrétariat général, dans la mesure où ces fonctions ne sont pas attribuées par instruction à d'autres services du Secrétariat général.
5. Effectue, examine et enregistre les paiements effectués par le Secrétariat général; autorise le décaissement des rémunérations, des bénéfices et des autres obligations financières dans le cadre du Siège et contractées au Siège.
6. Administre les rapports et le registre d'assistance et de licence; et
7. Supervise l'administration du programme de remboursement des impôts conformément aux accords pertinents établis avec les États membres.

Division des Rapports et de la politique financière

1. Fait la liaison entre le Département et les donateurs, les missions, les entités internes et externes, les directeurs, les domaines techniques et les commissions de l'OEA en ce qui concerne les politiques et procédures financières du Secrétariat général, le registre des transactions, l'établissement de la structure comptable des projets et l'autorisation des décaissements et des rapports correspondant aux fonds dont elle est responsable.
2. Oriente les délégations sur la structure organique, administrative, budgétaire et financière de l'Organisation, du Secrétariat général et des organes connexes du Système interaméricain.
3. Prépare, examine et certifie les états financiers et rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, y compris le Rapport annuel, et garantit l'application des politiques et procédures du Secrétariat général concernant les transactions financières.
4. Prépare tous les rapports financiers officiels du Secrétariat général, y compris les rapports internes pour l'administration et les rapports formels pour des entités extérieures, conformément aux normes applicables, sauf dans le cas où ces fonctions auraient été assignées par instruction à d'autres services du Secrétariat général.
5. Formule la politique financière et élabore les mécanismes de contrôle interne.
6. Examine les conditions de caractère financier des accords avec les donateurs pour confirmer que les normes de l'OEA sont respectées.
7. Examine et recommande les révisions des manuels financiers autorisés du Secrétariat général
8. Planifie, dirige et administre les missions d'assistance technique pour examiner les fonctions administratives des organes spécialisés interaméricains, et
9. Recommande les principes comptables, normes et procédures d'administration financière et formule des politiques financières conformes aux Normes générales et aux statuts des Conseils et garantit leur conformité avec les principes comptables applicables.

TOTAL APPROUVE \$

2,221.2 *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 8: SECRETARIAT A LA GESTION

Sous- programme: 80N Service des finances

Code organisationnel
(54000)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
2,035.2	2,028.0	-0.35	2,221.2	9.52

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	24	1	2,013.8	90.66
Professionnels	14	1	1,386.8	62.43
Services généraux	10	1	627.0	28.22
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	207.4	9.33
Montant total du budget approuvé			2,221.2	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,839.8	20.49
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.92

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SECRETARIAT A LA GESTION

Code: 80P (55000)

Project: Département de l'analyse de gestion, de la planification et des services d'appui

Mandat	Date de démarrage	Date d'achèvement	Justification
AG/RES. 1 (XXVII-E/00)	11/12/2000	12/31/2001	PROGRAMME-BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2001, QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS AU FONDS VOLONTAIRE POUR 2001 a. Demander au Secrétaire général de présenter un projet de Programme-budget du Fonds ordinaire pour 2002 établi à un niveau qui démontre la disponibilité d'un financement sans que celui-ci ne dépasse 80 millions de dollars. Si le Secrétariat général obtient des fonds supérieurs à ce montant en 2001, ceux-ci seront déposés dans un sous-fonds de réserve jusqu'à ce que le Fonds ordinaire atteigne le niveau établi par les Normes générales.

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Le Département de l'analyse administrative, de la planification et des services d'appui général, ne ménage aucun effort pour garantir la qualité de ses services et la satisfaction totale du client en matière de gestion du budget et des systèmes d'information administratifs du Secrétariat général.

Le Département fournit les données budgétaires moyennant la publication du budget, des rapports d'exécution et de prévisions budgétaires. Il est chargé de coordonner la préparation annuelle du budget et il apporte un appui technique et prête des services au titre de la gestion de la base de données concernant ses applications financières, dans le domaine des projets, de l'état de paie et des ressources humaines.

Le Département maintient son engagement :

- d'appliquer des théories et pratiques novatrices et créatrices pour améliorer le processus de fourniture de l'information;*
- de veiller à ce que le niveau professionnel et la capacité technique des fonctionnaires affectés restent adaptés à l'évolution technologique;*
- d'aider les utilisateurs du Secrétariat général à connaître la technologie DBMS et à utiliser ses ressources d'une manière efficace, appropriée, compétente et responsable.*

Justification 2002:

Conformément aux dispositions de l'Instruction 99-3, ce département s'acquitte au sein du Secrétariat général des attributions suivantes:

1. 1. Il prête des services consultatifs aux organes directeurs et à tous les niveaux de l'administration au sujet de la formulation du budget.
2. 2. Il recommande au Sous-Secrétariat à l'administration les méthodes et procédures à suivre en vue de la mise en oeuvre des mandats émanés de l'Assemblée générale et d'autres organes politiques sur les politiques et les procédures liées aux questions budgétaires.
3. 3. Il garantit un contrôle budgétaire adéquat et veille à ce que les actions et décisions liées au budget soient adoptées conformément aux dispositions des Normes générales, du Règlement budgétaire et financier et à toute politique ou procédure applicable établie par le Secrétariat au siège pour la réalisation d'activités par les bureaux hors siège de l'OEA.
4. 4. Il planifie, élabore, gère les applications des systèmes d'information administratifs et départementaux

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SECRETARIAT A LA GESTION

Code: 80P (55000)

Project: Département de l'analyse de gestion, de la planification et des services d'appui

du secteur de la gestion institutionnelle du Secrétariat général.

5. 5. Il coordonne l'intégration et la gestion des serveurs avec les services de technologies et d'installation. Il planifie, analyse et gère les bases de données et les applications dans le secteur de la gestion relevant de sa responsabilité.

6. 6. Il prête des services de gestion des bases de données et applique les politiques de sécurité des systèmes d'information dans sa sphère de responsabilité.

7. 7. Il administre et coordonne avec d'autres services du Sous-Secrétariat à l'administration, le déroulement de séances d'orientation et de formation en matière de gestion des systèmes d'information administrative.

8. 8. Il assure la coordination de la mise à jour et la préparation de manuels, règlements et procédures administratives compatibles avec les systèmes d'information administrative dans le domaine de la gestion.

Le montant de l'autorisation de crédits budgétaires recherché se porte à \$2 293,5 et cette valeur sera destinée au financement principale de la rubrique du personnel qui copte 25 postes. Les fonds affectés à la rubrique du personnel comptent pour 92.1% de cette autorisation, tandis que le solde de 7.9% vise le budget à titre de proposition ou à titre de budget approuvé, l'information requise pour le maintien des équipements et le matériel de bureau.

TOTAL APPROUVE \$

2,292.1

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 8: SECRETARIAT A LA GESTION

Code organisationnel
(55000)

Sous- programme: 80P Département de l'analyse de gestion, de la planification et des services d'appui

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
2,128.1	2,137.3	0.43	2,292.1	7.24

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	23	1	1,945.8	84.89
Professionnels	16	1	1,484.3	64.75
Services généraux	7	1	461.5	20.13
Postes Temporaires	2	1	167.0	7.28
Professionnels	2	1	167.0	7.28
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	179.3	7.82
Montant total du budget approuvé			2,292.1	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,839.8	21.14
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	3.01

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SECRETARIAT A LA GESTION

Code: 80Q (57000)

Project: Département de technologie et des services de moyens matériels

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Offrir les meilleurs technologie, installations et services généraux possible à l'appui du programme de travail de l'Organisation et de ses domaines d'activité".

Justification 2002:

Le Département de la technologie et des services généraux est chargé de l'administration de tous les services de technologie, les installations et ressources matérielles de l'OEA, et la prestation de divers services communs au Secrétariat. Toutes les ressources sollicitées seront destinées à l'exécution des tâches confiées au Département.

TOTAL APPROUVE \$

3,236.8

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 8: SECRETARIAT A LA GESTION

Code organisationnel
(57000)

Sous- programme: 80Q Département de technologie et des services de moyens matériels

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
3,038.5	3,040.2	0.05	3,236.8	6.46

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	35	1	2,449.9	75.68
Professionnels	12	1	1,147.5	35.45
Services généraux	23	1	1,302.4	40.23
Postes Temporaires	9	1	615.7	19.02
Professionnels	5	1	424.3	13.10
Services généraux	4	1	191.4	5.91
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	171.2	5.28
Montant total du budget approuvé			3,236.8	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,839.8	29.86
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	4.25

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SECRETARIAT A LA GESTION

Code: 80R (58000)

Project: Département des Ressources humaines

Responsable: Directeur

Déclaration d'objectifs:

Le Département des ressources humaines fournit des services consultatifs au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation sur des questions qui ont trait à l'administration du personnel et l'application des règles en vigueur.

Justification 2002:

Ces fonds sont nécessaires pour permettre au Département des ressources humaines de continuer à observer les Normes générales et les règles de l'Organisation relatives au personnel, puisque ce département est responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de toutes les politiques et de tous les programmes en matière de ressources humaines, de l'élaboration et de l'administration des politiques de rémunération, et de l'utilisation efficace et efficiente de toutes les ressources humaines, financières et physiques affectées au Département des ressources humaines.

OBSERVATIONS :

Les services suivants sont de la plus haute importance pour le fonctionnement de ce département, mais ils ne sont pas financés pour l'année 2002. Il est donc impératif d'envisager leur inscription au budget 2002 :

Médecin : Aucun montant n'est prévu pour les services médicaux en 2002.

Infirmière : Les fonds sont insuffisants. Lorsque l'infirmière en poste n'est pas disponible, l'Unité de la santé reste fermée dès que les 4.200 dollars sont épuisés.

Voyages : Pas de financement disponible. Il est impossible d'offrir l'aide nécessaire aux bureaux hors siège.

Services de bureaux de placement: Il n'y a pas possibilité de remplacer les membres du personnel qui sont en congé de maladie de longue durée.

TOTAL APPROUVE \$

1,689.7

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 8: SECRETARIAT A LA GESTION

Code organisationnel
(58000)

Sous- programme: 80R Département des Ressources humaines

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,644.4	1,618.9	-1.55	1,689.7	4.37

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	19	1	1,610.4	95.30
Professionnels	11	1	1,116.4	66.07
Services généraux	8	1	494.0	29.23
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	79.3	4.69
Montant total du budget approuvé			1,689.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,839.8	15.58
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.22

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SECRETARIAT A LA GESTION

Code: 80T (56030)

Project: Bureau de gestion des achats

Responsable:

Déclaration d'objectifs:

Le personnel de l'OPMS se consacrera aux marchés de biens (équipements, bourses, meubles, fournitures et voyages) et de services (Contrats à la tâche, construction et maintenance) pour que le GS/OEA aide l'Organisation à réaliser ses buts et objectifs, au siège et à l'étranger. Nous fournirons un service professionnel et efficace et donnerons satisfaction à tous les secteurs de l'Organisation. Nous veillerons à la réception des biens dans les délais voulus et, toutes les fois que ce sera possible, nous garantirons la performance des biens achetés.

Notre objectif premier est d'assurer la satisfaction du client à l'occasion de chaque marché.

Justification 2002:

Le Bureau des services de gestion des contrats est responsable de la gestion de tous les contrats au sein du SG/OEA. Ceci inclut l'achat de biens et d'équipement, des services d'entretien, des bourses, des voyages, des contrats à la tâche à l'intérieur et en dehors du pays, ainsi que des négociations avec les fournisseurs, l'élaboration et la révision des contrats. Suite à la récente réorganisation du Sous-Secrétariat à la gestion, le Bureau est devenu le "propriétaire" du module d'achat des logiciels financiers Oracle™.

TOTAL APPROUVE \$

987.4

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 8: SECRETARIAT A LA GESTION

Sous- programme: 80T Bureau de gestion des achats

Code organisationnel
(56030)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
893.6	895.6	0.22	987.4	10.25

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	10	1	725.1	73.43
Professionnels	4	1	334.5	33.87
Services généraux	6	1	390.6	39.55
Postes Temporaires	3	1	222.3	22.51
Professionnels	2	1	176.2	17.84
Services généraux	1	1	46.1	4.66
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	2.9	0.29
Autres coûts		3-9	37.1	3.75
Montant total du budget approuvé			987.4	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	10,839.8	9.10
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	1.29

CHAPITRE 9

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE)
(EU \$1,000)

Approuvé

2000 \$ ²	2001		2002	
	\$	% ¹	\$	% ¹
6,401.1	6,130.1	-4.23	12,402.0	102.31

¹ Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

²

Du montant figurant dans le budget approuvé pour 2000 a été déduite l'allocation qui était prévue au titre de l'occupation de l'espace réparti entre les secteurs correspondants et approuvé en vertu de la résolution CP/Res. 756 (1208/99), (voir CP/doc.3273/00).

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002
(EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	730.1	12.32
Autres coûts		3-9	5,193.9	87.67
Montant total du budget approuvé			5,924.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	7.79

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Liste des sous-programme qui constituent ce chapitre

90B (55050) ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES INFORMATIQUES	273.8
90C (57010) ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES	36.4
90D (57010) ADMINISTRATION ET MAINTENANCE DES IMMEUBLES	2,272.4
90E (57043) ASSURANCES	215.5
90F (58020) AUDITS POUR LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	32.5
90G (58000) EMBAUCHE ET MUTATIONS	80.2
90H (58000) LICENCIEMENTS ET RAPATRIEMENTS	633.3
90I (58060) VOYAGES AU PAYS D'ORIGINE	199.6
90J (58060) ALLOCATIONS POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION LINGUISTIQUE ET LES EXAMENS MÉDICAUX	92.6
90K (54080) PENSIONS POUR LES HAUTS FONCTIONNAIRES, RETRAITÉS, ASSURANCE-MALADIE ET ASSURANCE-VIE POUR LES CADRES RETRAITÉS	1,679.0
90L (58040) PERFECTIONNAMENT DES RESSOURCES HUMAINES	51.0
90M (54080) CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DU PERSONNEL	5.0
90Q (55050) MODERNISATION DES SYSTÈMES ADMINISTRATIFS	352.7
Total	5,924.0

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
CHAPITRE 9 SERVICES COMMUNS											
90B(55050) ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES INFORMATIQUES											
90B-905-506	EQUIPO COMPUTARIZADO										
(57052.01383)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	273.8	0.0	0.0	0.0	273.8	273.8
Total 90B	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	273.8	0.0	0.0	0.0	273.8	273.8
90C(57010) ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES											
90C-910-500	MOBILIER DE BUREAU										
(57010.00149)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	10.0	10.0
90C-910-501	MATERIEL DE BUREAU										
(57010.00149)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	10.0	10.0
90C-910-502	ENTRETIEN DU MOBILIER ET FOURNITURES DE BUREAU										
(57010.00149)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.9	0.0	0.0	0.0	8.9	8.9
90C-911-500	FOURNITURES DE BUREAU										
(57010.00149)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.5	0.0	0.0	0.0	7.5	7.5
Total 90C	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	36.4	0.0	0.0	0.0	36.4	36.4
90D(57010) ADMINISTRATION ET MAINTENANCE DES IMMEUBLES											
90D-916-WS3	SUBVENTION DE LA RESIDENCE DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT										
(57010.00136)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	30.4	0.0	0.0	30.4	30.4
90D-916-WS4	RESIDENCE OFFICIELLE										
(57010.00136)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	37.0	0.0	0.0	37.0	37.0
90D-917-WS1	ENTRETIEN DES BATIMENTS PRINCIPAL ET ADMINISTRATIF, DE LA CASITA ET DU MUSEE										
(57010.00136)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	579.4	0.0	0.0	579.4	579.4
90D-918-WS1	ENTRETIEN DU BATIMENT DU SECRETARIAT GENERAL										
(57010.00136)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	508.3	0.0	0.0	508.3	508.3
90D-920-900	SERVICE TELEPHONIQUE DU SECRÉTARIAT GENERAL										
(57010.00136)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	404.0	0.0	0.0	404.0	404.0

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
90D-921-800	HYPOTHEQUE GSB										
(57010.00136)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	713.3	0.0	0.0	713.3	713.3
Total 90D	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2272.4	0.0	0.0	2,272.4	2272.4
90E(57043)	ASSURANCES										
90E-944-WS1	ASSURANCES GENERALES										
(57043.00157)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	215.5	215.5	215.5
Total 90E	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	215.5	215.5	215.5
90F(58020)	AUDITS POUR LE PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL										
90F-300-WS1	AUDIT DE POSTES										
(58020.00138)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	32.5	0.0	32.5	32.5
Total 90F	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	32.5	0.0	32.5	32.5
90G(58000)	EMBAUCHE ET MUTATIONS										
90G-952-WS1	RECRUTEMENTS										
(58060.00139)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
90G-953-WS2	MUTATIONS										
(58060.00139)	0.0	0.0	0.0	80.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.2	80.2
Total 90G	0.0	0.0	0.0	80.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.2	80.2
90H(58000)	LICENCIEMENTS ET RAPATRIEMENTS										
90H-954-WS1	CESSATION DE SERVICES										
(58060.00140)	0.0	314.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	314.5	314.5
90H-954-WS3	RAPATRIEMENT										
(58060.01426)	0.0	0.0	0.0	318.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	318.8	318.8
Total 90H	0.0	314.5	0.0	318.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	633.3	633.3
90I(58060)	VOYAGES AU PAYS D'ORIGINE										

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
90I-955-WS1	VOYAGES AU PAYS D'ORIGINE										
(58060.00141)	0.0	0.0	0.0	199.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	199.6	199.6
Total 90I	0.0	0.0	0.0	199.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	199.6	199.6
90J(58060)	ALLOCATIONS POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION LINGUISTIQUE ET LES EXAMENS MÉDICAUX										
90J-956-WS1	SUBV. EDUCATION ET LANGUES ET EXAMENS MEDICAUX.										
(58060.00142)	0.0	74.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	18.0	92.6	92.6
Total 90J	0.0	74.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	18.0	92.6	92.6
90K(54080)	PENSIONS POUR LES HAUTS FONCTIONNAIRES, RETRAITÉS, ASSURANCE-MALADIE ET ASSURANCE-VIE POUR LES										
90K-960-500	PENS. CADRES RETRAITES ET ASSURANCE-SANTE ET VIE DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉ										
(58060.00143)	0.0	285.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	285.6	285.6
90K-961-500	PENSION EX-GRATIA A DES ANCIENS FONCTIONNAIRES										
(58060.00143)	0.0	31.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	31.0	31.0
90K-962-600	ASSURANCE SANTE DES FONCTIONNAIRES RETRAITES										
(58060.00143)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1244.4	0.0	1,244.4	1244.4
90K-962-601	ASSURANCE VIE DES FONCTIONNAIRES RETRAITES										
(58060.00143)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	118.0	0.0	118.0	118.0
Total 90K	0.0	316.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1362.4	0.0	1,679.0	1679.0
90L(58040)	PERFECTIONNEMENT DES RESSOURCES HUMAINES										
90L-965-WS1	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES										
(58040.00144)	0.0	24.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	24.4	2.2	51.0	51.0
Total 90L	0.0	24.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	24.4	2.2	51.0	51.0
90M(54080)	CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DU PERSONNEL										
90M-970-WS1	CONTRIBUTIONS A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL										
(54080.00145)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	5.0	5.0
Total 90M	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	5.0	5.0

Resume par Chapitre et Objects de Depense et Sous-programmes Fonds Ordinarie - Approuvé 2002

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SUM(2,9)	TOTAL
90Q(55050)	MODERNISATION DES SYSTÈMES ADMINISTRATIFS										
90Q-990-501	LOCATION ET SERVICES DES LOGICIELS ET D'OCTROI DE LICENCES										
(55050.01386)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	98.8	0.0	0.0	0.0	98.8	98.8
90Q-990-502	APPUI AUX APPLICATIONS FINANCIÈRES DU PROGRAMME ORACLE										
(55050.01386)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.6	0.0	0.0	0.0	10.6	10.6
90Q-990-503	APOYO OPERACIONAL										
(55050.01386)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	243.3	0.0	243.3	243.3
Total 90Q	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	109.4	0.0	243.3	0.0	352.7	352.7
CHAPITRE 9	0.0	730.1	0.0	598.6	0.0	419.6	2272.4	1662.6	240.7	5,924.0	5924.0
TOTAL	46907.4	746.8	7152.0	1900.7	869.3	1706.1	5886.8	5822.3	5008.6	29092.6	76000.0

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90B (55050)

Project: Équipements et fournitures informatiques

Responsable: Directeur, TFS

Déclaration d'objectifs:

Assurer les meilleurs services dans les domaines suivants : entretien, mise à jour, réparation, couverture de garantie et autorisations de programmes d'infrastructure technologique du Secrétariat général, dont les composantes principales, les postes de travail, l'architecture client/serveur, les composantes des communications de données, les systèmes d'exploitation et les applications de bureautique et à tous usages, et d'autres composantes de l'architecture de la technologie de l'information de l'Organisation.

Justification 2002:

Le Département de la technologie et des services généraux est chargé de l'entretien et de l'actualisation de l'infrastructure technologique de l'Organisation. Ces services comprennent des contrats permanents pour l'entretien, les réparations, l'actualisation et le remplacement du matériel obsolète, ainsi que l'adoption de technologies plus rapides, plus efficaces et plus modernes et l'actualisation du "software" central et du "software" du client en vue de satisfaire aux besoins croissants du traitement et de l'utilisation de l'information.

TOTAL APPROUVE \$

273.8

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(55050)

Sous- programme: 90B Équipements et fournitures informatiques

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
411.5	273.8	-33.46	273.8	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	273.8	100.00
Montant total du budget approuvé			273.8	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	4.62
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.36

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90C (57010)

Project: Équipements et fournitures

Responsable: Directeur, TFS

Déclaration d'objectifs:

Assurer le meilleur et le plus efficace entretien du mobilier et du matériel, ainsi que l'achat de meubles et de matériel neufs pour remplacer ceux qui sont devenus obsolètes.

Justification 2002:

Le Département de la technologie et des services généraux est chargé de l'entretien du mobilier et de l'équipement, ainsi que de l'achat des meubles et des équipements neufs qui remplacent ceux qui sont devenus obsolètes.

TOTAL APPROUVE \$

36.4

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Sous-programme: 90C Équipements et fournitures

Code organisationnel
(57010)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
45.4	46.4	2.20	36.4	-21.55

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	36.4	100.00
Montant total du budget approuvé			36.4	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	0.61
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.04

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90D (57010)

Project: Administration et maintenance des immeubles

Responsable: Directeur, TFS

Déclaration d'objectifs:

Assurer les meilleurs services dans les domaines de l'administration et de l'entretien des propriétés de l'Organisation à son siège, y compris le bâtiment principal, le bâtiment administratif, le Musée et le bâtiment du Secrétariat général, le service centralisé des télécommunications du Secrétariat général, l'administration et l'amortissement de l'hypothèque du bâtiment du Secrétariat général, la gestion des fonds approuvés au titre de la subvention au logement du Secrétaire général adjoint et l'entretien et les réparations de la résidence officielle.

Justification 2002:

Le Département de la technologie et des services généraux est chargé de l'administration et de l'entretien des propriétés qui constituent le siège de l'Organisation. Celles-ci comprennent le bâtiment principal, le bâtiment administratif, la Casita, le Musée et le bâtiment du Secrétariat général; de la prestation du service centralisé de télécommunications du Secrétariat général; de la gestion du remboursement du prêt hypothécaire sur le bâtiment du Secrétariat général; de la gestion des fonds approuvés pour la subvention du logement du Secrétaire général adjoint et de l'entretien et des réparations de la résidence officielle.

Le montant total indicatif au titre de l'administration et de l'entretien des propriétés de l'Organisation au siège s'élève à \$4.661.700; cependant, avec l'approbation du Conseil permanent [CP/Res. 756 (1208/99), l'équivalent de 51%, soit \$2.389.300, du montant total du poste établi à cet effet a été distribué à tous les services du Secrétariat général au siège pour tenir compte du coût fictif d'utilisation de l'espace dans chacun des sous-programmes. En conséquence, le montant total sollicité pour le sous-programme 90D est de \$2.272.400, ce qui signifie que seulement 49% du budget total nécessaire pour mener à bien les responsabilités assignées au Département de la technologie et des services généraux lui sont octroyés à cette fin.

Étant donné les réductions budgétaires, il n'a pas été possible dernièrement de mener à bien nombre de réparations et de réaménagements de bâtiments qui sont nécessaires. Le Département de la technologie et des services généraux fait savoir que le budget actuel ne suffit pas pour poursuivre un plan élémentaire d'entretien qui permette au Secrétariat général de maintenir l'état physique de ses propriétés à un niveau acceptable. Un plan à long terme a été préparé mais étant donné son coût élevé, le Département de la technologie et des services généraux indique que les projets de réparation du bâtiment principal, du bâtiment administratif, du Musée et de l'Organisation interaméricaine de défense, comme première priorité, s'élèvent actuellement à un montant total de \$1 786 600 qui n'est pas inclus dans cette requête. Ce montant couvre des réparations telles que: la restauration des murs extérieurs et la réparation de l'entrée du bâtiment principal; l'amélioration du système d'illumination et le remplacement du contrôle externe de l'eau dans le bâtiment administratif; l'extraction d'un réservoir métallique contenant des matières toxiques, la réparation d'infiltrations d'eau dans le ciment, la réparation de failles structurelles ainsi que des toits du bâtiment abritant l'Organisation interaméricaine de défense.

TOTAL APPROUVE \$

2,272.4

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(57010)

Sous- programme: 90D Administration et maintenance des immeubles

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,954.0	2,272.4	16.29	2,272.4	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	2,272.4	100.00
Montant total du budget approuvé			2,272.4	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	38.35
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.99

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90E (57043)

Project: Assurances

Responsable: Directeur, TFS

Déclaration d'objectifs:

Assurer les meilleurs services d'entretien et de contrôle des assurances des propriétés de l'Organisation et d'autres assurances sans rapport avec les avantages sociaux du personnel.

Justification 2002:

Le Département de la technologie et des services généraux est chargé de maintenir et de contrôler l'assurance sur les propriétés de l'Organisation, ainsi que d'autres sans rapport avec le personnel.

TOTAL APPROUVE \$

215.5

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Sous- programme: 90E Assurances

Code organisationnel
(57043)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
250.5	215.5	-13.97	215.5	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	215.5	100.00
Montant total du budget approuvé			215.5	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	3.63
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.28

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90F (58020)

Project: Audits pour le personnel du Secrétariat général

Responsable: Directeur, Département des ressources humaines

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Ces fonds sont nécessaires pour permettre le maintien du financement des audits des postes pour le personnel du Secrétariat général

OBSERVATIONS : Avec ce niveau de financement, nous estimons qu'il y aura un maximum de 65 audits.

TOTAL APPROUVE \$

32.5

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(58020)

Sous- programme: 90F Audits pour le personnel du Secrétariat général

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
125.0	32.5	-74.00	32.5	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	32.5	100.00
Montant total du budget approuvé			32.5	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	0.54
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.04

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90G (58000)

Project: Embauche et mutations

Responsable: Directeur, Département des ressources humaines

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Ces fonds sont nécessaires pour permettre le recrutement de nouveaux membres du personnel et pour financer la mutation de membres du personnel d'un lieu d'affectation à un autre.

OBSERVATIONS :

RECRUTEMENT. Ce niveau de financement ne répond pas aux besoins en matière de recrutement. Le recrutement d'un employé coûte en moyenne 30 000 \$. À ce tarif, on peut recruter deux employés, peut-être trois.

MUTATIONS. Ce niveau de financement ne répond pas aux besoins en matière de mutations. Une mutation coûte en moyenne 30.000 \$. À ce tarif, on peut muter deux employés, peut-être trois, des bureaux nationaux au siège, et vice versa.

TOTAL APPROUVE \$

80.2

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Sous- programme: 90G Embauche et mutations

Code organisationnel
(58000)

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
168.8	160.3	-5.03	80.2	-49.96

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	80.2	100.00
Montant total du budget approuvé			80.2	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	1.35
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.10

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90H (58000)

Project: Licenciements et rapatriements

Responsable: Directeur, Département des ressources humaines

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Ces fonds sont demandés afin de pouvoir continuer de financer les indemnités de licenciement et les frais de rapatriement des membres du personnel qui quittent le service de l'Organisation

TOTAL APPROUVE \$

633.3

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(58000)

Sous- programme: 90H Licenciements et rapatriements

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
976.4	845.0	-13.45	633.3	-25.05

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	314.5	49.66
Autres coûts		3-9	318.8	50.33
Montant total du budget approuvé			633.3	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	10.69
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.83

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 901 (58060)

Project: Voyages au pays d'origine

Responsable: Directeur, Département des ressources humaines

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Ces fonds sont nécessaires pour permettre de financer le congé au pays d'origine des membres du personnel qui y ont droit, dans la catégorie professionnelle, et de leurs personnes à charge.

OBSERVATIONS : Ce poste budgétaire a toujours été sous-financé. Pour l'année 2000, le niveau d'exécution était de 202.300 \$.

TOTAL APPROUVE \$

199.6

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(58060)

Sous- programme: 901 Voyages au pays d'origine

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
192.6	199.6	3.63	199.6	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	199.6	100.00
Montant total du budget approuvé			199.6	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	3.36
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.26

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90J (58060)

Project: Allocations pour l'éducation, la formation linguistique et les examens médicaux

Responsable: Directeur, Département des ressources humaines

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Ces fonds sont demandés afin de pouvoir continuer de verser aux fonctionnaires remplissant les conditions requises les indemnités pour frais d'études de leurs enfants à charge; de couvrir les frais des bilans de santé des membres du personnel.

TOTAL APPROUVE \$

92.6

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(58060)

Sous- programme: 90J Allocations pour l'éducation, la formation linguistique et les examens médicaux

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
127.0	92.6	-27.08	92.6	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	74.6	80.56
Autres coûts		3-9	18.0	19.43
Montant total du budget approuvé			92.6	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	1.56
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.12

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90K (54080)

Project: Pensions pour les hauts fonctionnaires, retraités, assurance-maladie et assurance-vie pour les cadres retraités

Responsable: Directeur, Département des ressources humaines

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

- Assurer le versement de la pension des anciens cadres retraités et de leurs veuves.
- Assurer les paiements à titre gracieux de la pension des anciens fonctionnaires en application des résolutions CP.
- Assurer la couverture de l'assurance-maladie pour les fonctionnaires retraités.
- Assurer la couverture de l'assurance-vie pour les fonctionnaires retraités.

TOTAL APPROUVE \$

1,679.0

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(54080)

Sous- programme: 90K Pensions pour les hauts fonctionnaires, retraités, assurance-maladie et assurance-vie pour les cadres retraités

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
1,801.6	1,578.3	-12.39	1,679.0	6.38

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	316.6	18.85
Autres coûts		3-9	1,362.4	81.14
Montant total du budget approuvé			1,679.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	28.34
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	2.20

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90L (58040)

Project: perfectionnement des ressources humaines

Responsable: Directeur, Département des ressources humaines

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Ces fonds sont nécessaires pour former le personnel du Secrétariat général afin qu'il acquière les compétences et les connaissances requises pour améliorer sa productivité et son rendement face aux besoins en constante évolution des États membres.

OBSERVATION :

Ce poste budgétaire est largement sous-financé. Pour l'année 2000, le niveau d'exécution était de 117.891 \$.

TOTAL APPROUVE \$

51.0

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(58040)

Sous- programme: 90L perfectionnement des ressources humaines

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
121.4	51.0	-57.99	51.0	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	24.4	47.84
Autres coûts		3-9	26.6	52.15
Montant total du budget approuvé			51.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	0.86
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.06

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90M (54080)

Project: Contribution à l'association du personnel

Responsable: Association du Personnel

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Article 49. Relations avec le personnel. Cet article des Normes générales prescrit, entre autres, ce qui suit : « Afin d'assurer une liaison permanente entre le personnel et le Secrétaire général, il est institué au Secrétariat général une Association du personnel composée des membres du personnel de cet organe. L'organe exécutif de cette association sera le Comité du personnel lequel, pour toutes les questions concernant les intérêts communs et le bien-être du personnel, y compris les conditions de travail, peut faire des propositions et les discuter avec le Secrétaire général ou avec le représentant que celui-ci aura désigné à cet effet... » l'Article 2 - Objectifs du Statut de l'Association du personnel, adopté par les membres et approuvé par le Secrétaire général fixe les objectifs de l'Association du personnel, savoir : (a) contribuer à la promotion des objectifs de la Charte de l'OEA, grâce à l'accomplissement efficace des attributions confiées au Secrétariat général; (b) protéger les intérêts des membres du personnel, et en particulier leur statut et leurs conditions de travail pour attirer et conserver les employés les plus compétents ; (c) entretenir des relations et coopérer avec les organisations s'occupant des intérêts du personnel et des entités similaires d'autres organisations interaméricaines et internationales pour promouvoir des buts communs, et en particulier pour encourager l'esprit de la fonction publique internationale ; (d) assurer une représentation au sein de la Commission des retraites et pensions de l'OEA, et (e) maintenir la liaison entre l'administration et le personnel. L'Association du personnel gère un programme d'assurance-maladie pour les employés locaux qui peut être utilisé par les membres du personnel et ceux du corps diplomatique à Washington, D.C. s'ils offrent les conditions requises. en outre l'article 18 des Normes générales prévoit que le Président de l'Association du personnel sera un membre de la Commission consultative sur les sélections et les promotions.

TOTAL APPROUVE \$

5.0

*

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(54080)

Sous- programme: 90M Contribution à l'association du personnel

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
10.0	10.0	0.00	5.0	-50.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	5.0	100.00
Montant total du budget approuvé			5.0	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	0.08
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.00

BUDGET APPROUVE POUR L'AN 2002

Chapitre: SERVICES COMMUNS

Code: 90Q (55050)

Project: Modernisation des systèmes administratifs

Responsable: Directeur, MAPSS

Déclaration d'objectifs:

Justification 2002:

Los fonds qui sont sollicités pour 2002 sont destinés à financer la maintenance, l'actualisation, la couverture des garanties et des licences des logiciels de l'infrastructure de la technologie, y compris les composantes centrales; les postes de travail; l'architecture client-serveur; les composantes de communication de données; les licences de logiciel dans Oracle - appareil central; 300 terminaux; réseau local de logiciels - 600 terminaux; et le logiciel approprié pour compléter les nouveaux systèmes. Application et outils pour appuyer les modules dans le système critique d'information administrative, et appui opérationnel à 8 applications disponibles immédiatement et 2 adaptées. Des fonds sont en outre sollicités pour l'achat d'outils supplémentaires pour tenir actualisées les applications administratives.

TOTAL APPROUVE \$

352.7

 *

Voir l'information détaillée à l'annexe. (Intranet)

CHAPITRE 9: SERVICES COMMUNS

Code organisationnel
(55050)

Sous- programme: 90Q Modernisation des systèmes administratifs

RESUME COMPARATIF DES CREDITS (FONDS ORDINAIRE) (EU \$1,000)

Approuvé				
2000	2001 *		2002	
\$	\$	%	\$	% *
216.9	352.7	62.60	352.7	0.00

* Pourcentage de changements par rapport au budget précédent

PROGRAMME BUDGET APPROUVE 2002 (EU\$ 1,000)

Budget approuvé	Postes	Objets	\$	%
Dépenses récurrentes afférentes au personnel				
Postes Approuvés	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Postes Temporaires	0	1	0.0	0.00
Professionnels	0	1	0.0	0.00
Services généraux	0	1	0.0	0.00
Heures supplémentaires		1	0.0	0.00
Dépenses non récurrentes au personnel		2	0.0	0.00
Autres coûts		3-9	352.7	100.00
Montant total du budget approuvé			352.7	100.00

Part par fonds au montant global du budget 2002 en rapport

	\$	%
CHAPITRE	5,924.0	5.95
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE	76,000.0	0.46